

Etude de compensation agricole

D'après le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA ROUJOLLE Sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Projet porté par la commune de Saint-Cyr-sur-Loire



Interlocuteur	CHARPENTIER Pascal	DORET Camille
Adresse	Bourgneuf 37340 RILLE	Parc de la Perraudière 37541 Saint-Cyr-sur-Loire
Courriel	pc-consult@orange.fr	cdoret@saint-cyr-sur-loire.com
Tel	06.08.35.75.52	02.47.42.80.17

Table des matières

Liste des abréviations et sigles utilisés	6
Remerciements	7
Avertissement.....	7
Liste des figures.....	8
Liste des tableaux.....	9
I. Cadre réglementaire général	9
II. Description du projet et de son environnement.....	10
II. 1. Situation géographique et description de la commune.....	10
II. 2. Les objectifs du projet d'aménagement	12
II. 3. Les éléments de programme et principe d'aménagement	13
II. 4. Zones humides impactées	14
II. 5. Zonage d'urbanisme	15
II. 6. Surfaces agricoles impactées par le projet.....	16
II. 7. Les exploitations et exploitants agricoles touchés par le projet.....	18
II. 7. A. Les exploitations 1 et 4	18
II. 7. B. L'exploitation 2	18
II. 7. C. L'exploitation 3	19
II. 7. D. L'exploitation 5	20
II. 8. Orientation des parcelles de la zone d'étude.....	20
II. 9. Surface retenue pour l'étude préalable agricole.....	21
III. Description du périmètre restreint	22
III. 1. Choix et justification du périmètre restreint	22
III. 2. Relief et hydrographie du périmètre restreint	24
III. 3. Sol et sous-sol.....	24
III. 3. A. Géologie	24
III. 3. B. Type de sol et potentialités agronomiques	25
III. 4. Potentialités climatiques	27
III. 5. Evolution de l'occupation des sols.....	28
III. 6. Activité agricole du périmètre restreint.....	29
III. 6. A. Evolution de l'occupation du sol agricole et situation actuelle	29
III. 6. B. Agriculture biologique	31
IV. L'économie agricole dans le périmètre étendu	32
IV. 1. Choix et justification du périmètre étendu.....	32
IV. 2. Répartition de la sole départementale récente en Indre-et-Loire	32

IV. 3. Données économiques	33
IV. 4. Orientations agricoles	34
IV. 5. Signe de qualité de la production agricole : Aire d'origine contrôlée / protégée (AOC/AOP), indication géographique protégée (IGP)	35
IV. 6. La vente en circuit court	36
IV. 7. Les acteurs amont et aval de la production agricole	37
IV. 7. A. AGRIAL	37
IV. 7. B. Les établissements SABOC	37
IV. 7. C. PHYTO SERVICE	38
IV. 7. D. Les établissements CHESNEAU	39
IV. 7. E. Le groupe OUVARD	40
IV. 7. F. AGRI ALTERNATIVE THOMAS	41
IV. 7. G. Le groupe AGRI-NEGOCE	42
IV. 7. H. La SARL NUTRIPHYT	42
IV. 7. I. Abattoirs du Perche Vendômois	42
V. Impacts positifs et négatifs du projet	43
V. 1. Impacts sur les valeurs économiques du territoire	43
V. 1. A. Pression foncière	43
V. 2. Effets cumulatifs avec d'autres projets	46
V. 2. A. Fonctionnalités	46
V. 2. B. Surcoûts logistiques	46
V. 2. C. Production d'espaces délaissés définitifs	46
V. 2. D. Augmentation des nuisibles	47
V. 2. E. Effets sur l'emploi agricole direct et indirect	47
V. 2. F. Frein aux investissements agricoles du fait de l'incertitude sur la pérennité des terres	50
V. 2. G. Prélèvement de terre : déstructuration ou disparition d'exploitations	50
V. 3. Impacts sur les valeurs sociales et environnementales des espaces agricoles	50
V. 3. A. Impacts sur les valeurs sociales	50
V. 3. B. Impacts sur les valeurs environnementales	51
V. 4. Synthèse des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire	52
V. 5. Évaluation financière du montant du préjudice agricole	52
V. 5. A. Évaluation de l'impact direct annuel	53
V. 5. B. Évaluation de l'impact indirect annuel	54
V. 5. C. Évaluation de l'impact global annuel	54
VI. Eviter, réduire, compenser	55
VI. 1. Mesures d'évitement	55
VI. 2. Mesures de réduction	56

VI. 2. A. Exploitation de parcelles pour la production de fourrage	56
VI. 2. B. Calcul du montant du préjudice agricole restant.....	58
VI. 3. Mesure de compensation	58
VI. 3. A. Reconstitution du potentiel agricole territorial	58
VI. 3. B. Investissement nécessaire pour la reconstitution de ce potentiel	58
VI. 3. C. Mesure de compensation : Développement du magasin de producteurs par l'association GRAINE DE TOURAINE.....	59
VI. 3. C. ii. Descriptif du magasin.....	59
VI. 3. D. Mesure de compensation : Projet de sauvegarde de la Géline de Touraine par l'URGC	62
VI. 3. E. Mesure de compensation : Développement et consolidation du maraîchage en AB au Nord-Ouest de l'Indre-et-Loire.....	65
VI. 3. F. Synthèse des mesures de compensation envisagées.....	68
Bibliographie.....	70
Annexes	72
Annexe 1 : Nombre de communes soumises au secret statistique selon la surface considérée .	72
Annexe 2 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication (mesures comm 1 & 2)	72
Annexe 3 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication (mesures comm 3 & 4)	73
Annexe 5 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication (mesure comm 5).....	73
Annexe 6 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication (mesure comm 6).....	74
Annexe 7 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication, audit stratégique (mesure comm 7)	74
Annexe 8 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication, distribution en boîtes aux lettres (mesure comm 8)	74
Annexe 9 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication : réseaux sociaux (mesure comm 9)	75
Annexe 10 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication : flyer (mesure comm 10).....	75
Annexe 11 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication : contrat de suivi (mesure comm 11)	75
Annexe 12 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement SMS – mailing (mesure Invest 1)	76
Annexe 13 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement infographie (mesure Invest 2)	76
Annexe 14 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement conception graphique magasin (mesure Invest 3)	76

Annexe 15 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement site internet (mesure Invest 4)	76
Annexe 16 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement SMS – mailing – carte fidélité (mesure Invest 5)	77
Annexe 17 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement matériel : Autolaveuse (mesure Invest 6)	77
Annexe 18 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement matériel : portique boucherie (mesure Invest 3)	77
Annexe 9 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement matériel : rôtissoire (mesure Invest 8)	77
Annexe 20 : Projet sauvegarde de la Géline de Touraine par l'URGC : Devis prestation volet génétique (organisme SYSSAF)	78
Annexe 21 : Projet sauvegarde de la Géline de Touraine par l'URGC : Devis prestation vétérinaire : volets sanitaire, prophylaxie et collecte de souches (organisme centre de sélection de Béchanne)	79
Annexe 22 : Projet sauvegarde de la Géline de Touraine par l'URGC : Devis prestation volets technique, méthodologique, réglementaire et retour d'expérience (organisme URGC)	80
Annexe 23 : Projet sauvegarde de la Géline de Touraine par l'URGC : Devis prestation volet gestion du troupeau de reproducteurs	80
Annexe 24 : Projet équipement du collectif de producteurs en maraîchage, chambre froide ...	81
Annexe 25 : Projet équipement du collectif de producteurs en maraîchage, épandeur	81
Annexe 26 : Projet équipement du collectif de producteurs en maraîchage, laveuse de type parmentier 50L.....	82

Liste des abréviations et sigles utilisés

AOC / AOP : aire d'origine contrôlée / aire d'origine protégée

CA : communauté d'agglomération

CAf : chiffre d'affaires

CC : communauté de communes

Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

IAA : industries agroalimentaires

IGN : institut géographique national

IGP : indication géographique protégée

OTEX : orientation technico-économique

PLU : plan local d'urbanisme

PBS : production brute standard

RA : recensement agricole

RPG : registre parcellaire graphique

SAU : surface agricole utile

SCEA : société civile d'exploitation agricole

STH : surface toujours en herbe

UCS : unité cartographique de sol

UTA : unité de travail annuel

UTS : unité typologique de sol

ZAE : zone d'activité économique

ZAP : zone agricole protégée

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à l'étude.

Avertissement

Une grande partie des données travaillées au sein de ce rapport est issue des recensements agricoles. Ces données sont les seules officielles permettant d'obtenir des informations solides et quasi exhaustives à une échelle fine. Le RA présente cependant deux inconvénients, son ancienneté, les dernières données complètes datant de 2010, et le secret statistique qui protège l'anonymat des exploitants. Un nouveau recensement est en cours de publication. Lorsque cela a été possible, les informations du RA 2020 ont été présentées. D'autre part, l'importance des données secrétisées est indiqué dans les figures ou les annexes dès que possible. Dans le cas de données trop impactées par le secret, les informations n'ont pas été présentées.

Liste des figures

Figure 1 : localisation de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire.....	11
Figure 2 : évolution de la population et du nombre de logement à Saint-Cyr-sur-Loire (source INSEE, 2020).....	12
Figure 3 : population de plus de 15 ans par catégorie socio-professionnelle (INSEE, 2020)	12
Figure 4 : localisation de la zone d'activité "EQUATOP" et de la ZAC LA ROUJOLLE.....	13
Figure 5 : mesures d'évitement, d'accompagnement et de compensation des zones humides (d'après THEMA environnement)	15
Figure 6 : zonage d'urbanisme de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire.....	16
Figure 7 : cultures de la zone d'étude sur les 5 dernières années	17
Figure 8 : exploitants de la zone d'étude et surface agricoles concernées par le projet.....	17
Figure 9 : parcellaire de l'exploitation 2 en 2019	19
Figure 10 : prise en compte des délaissés créés par les sites de compensation zone humide	22
Figure 11 : périmètre restreint de l'étude	23
Figure 12 : petites régions agricoles du périmètre restreint	23
Figure 13 : altitude et pente du périmètre restreint	24
Figure 14 : géologie de la zone d'étude.....	25
Figure 15 : grands types de sols du périmètre restreint (d'après Boutin, 2002)	26
Figure 16 : potentialités agronomiques des sols sur le périmètre restreint (d'après Boutin, 2014)	27
Figure 17 : normales des température et précipitation à la station de Tours (1981 - 2010, source : Météo France, 2020)	27
Figure 18 : évolution de l'occupation physique du sol sur le périmètre élargi (d'après EEA, 1990, 2018).....	28
Figure 19 : évolution de la SAU communale sur le périmètre restreint	29
Figure 20 : évolution des surfaces agricoles sur le périmètre restreint	30
Figure 21 : cultures du périmètre restreint en 2020 (IGN & ASP, 2022).....	30
Figure 22 : opérateurs de l'agriculture biologique sur le périmètre restreint (Agence BIO, 2019)	31
Figure 23 : entreprises amont et aval de la production agricole.....	32
Figure 24 : occupation du territoire en Indre-et-Loire en 2016 (source : Agreste, 2020)	33
Figure 25 : production agricole du département de l'Indre-et-Loire en 2018 en valeur (source : Agreste, 2020).....	34
Figure 26 : OTEX communales (Agreste, 2013b)	35
Figure 27 : les AOC/AOP en Indre-et-Loire	36
Figure 28 : évolution du CA de la coopérative AGRIAL (source : AGRIAL, 2020).....	37
Figure 29 : zone d'activité de la coopérative AGRIAL (source : AGRIAL, 2020)	37
Figure 30 : localisation des installations des Ets SABOC	38
Figure 31 : l'implantation des magasins PHYTO SERVICE	39
Figure 32 : départements d'implantation du groupe OUVRARD (www.ouvrard.com).....	40
Figure 33 : les agences de la société OUVRARD TOURAINE.....	41
Figure 34 : les bassins d'activité des sites d'AGRI ALTERNATIVE THOMAS (Laurandel, 2017)	42
Figure 35 : évolution du prix des terres et prés libres en Indre-et-Loire.....	44
Figure 36 : flux d'artificialisation annuel sur les communes du périmètre restreint	45
Figure 37 : état d'acquisition du parcellaire concerné par le projet d'aménagement de la ZAC ..	51
Figure 38 : synthèse de l'étude d'impact (d'après THEMA Environnement)	52
Figure 39 : schéma départemental du calcul du montant de la compensation agricole préconisée	53

Figure 40 : potentiel de densification de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire (d'après MTVL & ATU, 2019d)	56
Figure 41 : parcelles destinées à la mesure de réduction	57
Figure 42 : localisation du siège et identité des exploitations associées au sein de GRAINE DE TOURAINE.....	59
Figure 43 : mesures d'action proposées pour le magasin Graine de Touraine (devis en Annexe) 61	
Figure 44 : localisation des porteurs de projet de développement du maraîchage AB et des fermes intéressées par le projet	66

Liste des tableaux

Tableau 1 : rotation sur les parcelles de la zone d'étude sur les 5 dernières années	21
Tableau 2 : nombre d'élevage dans les communes du périmètre restreint (d'après sirene.fr).....	31
Tableau 3 : répartition des exploitations par orientation sur le département de l'Indre-et-Loire en 2010 (source : Agreste Centre Val de Loire, 2017)	34
Tableau 4 : artificialisation au niveau de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, du périmètre restreint et élargi	45
Tableau 5 : surfaces du zonage d'urbanisme à Saint-Cyr-sur-Loire.....	46
Tableau 6 : nombre de personnes travaillant dans le domaine agricole vivant sur les communes du périmètre restreint en 2019 d'après INSEE, 2021b, 2021a	48
Tableau 7 : caractéristiques économiques des entreprises liées aux exploitations impactées par le projet (societe.com).....	49
Tableau 8 : synthèse des effets positifs ou négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire	52
Tableau 9 : produits bruts moyen par ha d'après les références grand Ouest	53
Tableau 10 : impact direct	54
Tableau 11 : taux de valeur ajoutée par secteur de l'industrie agroalimentaire en région Centre-Val de Loire pour l'année 2018 (source : ESANE)	54
Tableau 12 : impact indirect	54
Tableau 13 : calcul du montant de la compensation agricole collective.....	58
Tableau 14 : liste des produits prévus à la vente du magasin de producteur	60
Tableau 15 : dépenses prévisionnelles pour le projet de l'URGC	65
Tableau 16 : présentation des porteurs du projet de développement du maraîchage AB.....	66
Tableau 17 : estimation des économies réalisées par exploitation.....	67
Tableau 18 : investissement matériel	68
Tableau 19 : récapitulatif des projets et financement proposé	68

I. Cadre réglementaire général

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a introduit le 13 octobre 2014 le principe « éviter, réduire, compenser » appliqué à l'agriculture. L'article L112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime ainsi que le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, en sont les textes support.

Selon ce principe, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés, qui regroupent un certain nombre de critères doivent être soumis à une étude préalable de compensation agricole. Les trois critères validant la nécessité de ce type d'étude sont :

- Le projet est soumis à étude d'impact environnemental ;

- Le projet a une emprise dépassant un seuil minimum. En Indre-et-Loire le seuil est fixé à cinq hectares ;
- Le zonage d'urbanisme et l'historique de l'emprise du projet, situé soit
 - En zone agricole, forestière ou naturelle et affectée à une activité agricole au cours des 5 dernières années ;
 - En zone à urbaniser, affectée à une activité agricole au cours des 3 dernières années ;
 - Dans une zone non définie par un document d'urbanisme, et affectée à une activité agricole au cours des 5 dernières années.

Cette étude doit comporter les points suivants :

- Description du projet et la délimitation du territoire concerné ;
- Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Elle porte sur la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles et justifie le périmètre retenu par l'étude ;
- L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire ;
- Les mesures envisagées et retenues pour Eviter et Réduire, Compenser les effets négatifs du projet ;
- L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou sont jugées insuffisantes. L'étude tient compte des bénéfiques, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier mentionnées aux articles L. 121-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;
- Les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire concerné, l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

Le projet d'aménagement de la ZAC de la ROUJOLLE, dans la commune de Saint-Cyr-sur-Loire (37), est soumis à ce cadre législatif.

II. Description du projet et de son environnement

II. 1. Situation géographique et description de la commune

Saint-Cyr-sur-Loire est une commune située en Indre-et-Loire (37). Elle fait partie des 22 communes de la métropole tourangelle « Tours Métropole Val de Loire » (Figure 1). Saint-Cyr-sur-Loire est riveraine des communes de Tours (à l'Est), de Mettray (au Nord), de La Membrolle-sur-Choisille et Fondettes (à l'Ouest).

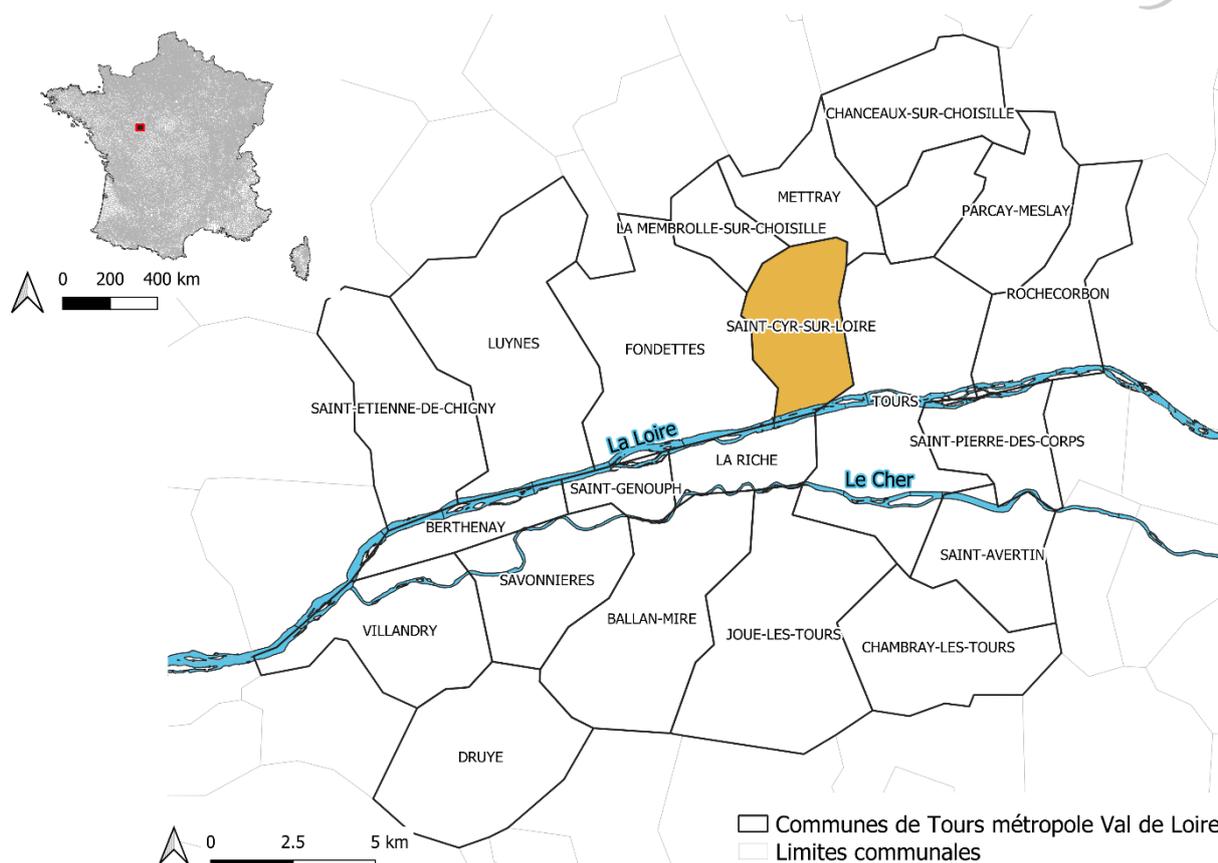


Figure 1 : localisation de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Saint-Cyr-sur-Loire est localisée sur la rive Nord de la Loire, elle est concernée par le périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce cadre, la VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle) est le gage d'un cadre et vie et de travail préservé et attractif. Elle est à prendre en compte en priorité, en particulier pour le développement de la commune. Ses coteaux boisés, ses parcs, ses jardins et de nombreuses vieilles demeures lui confèrent une image de ville jardin.

La proximité du tissu urbain de Tours et son cadre de vie agréable en font une commune attractive. La population augmente entre chaque recensement de 1968 à 2006 puis baisse légèrement entre 2006 et 2016 (Figure 2) du fait de soldes naturels et migratoires légèrement négatifs (INSEE, 2020). En 2023, Saint-Cyr-sur-Loire est la troisième commune la plus peuplée de la métropole avec une population de 17 286 habitants soit 5% de la population totale de l'intercommunalité de Tours.

Le nombre de logements total de la commune est en constante augmentation, même si la dynamique est moins importante sur les années récentes. La part des habitations vacantes oscille entre 3.8% (1990) et 8.6% (2016). Le parc de logement est plutôt récent, et la part dédiée à l'habitat social doit être augmentée. Elle constitue au 1^{er} janvier 2023 19,04% du parc, contre un taux légal 20%. Une production de 100 logements par an dont 41 à vocation sociale est prévue dans le Programme Local de l'Habitat n°3 (2018-2023) (Aubel & MTLV, 2017).

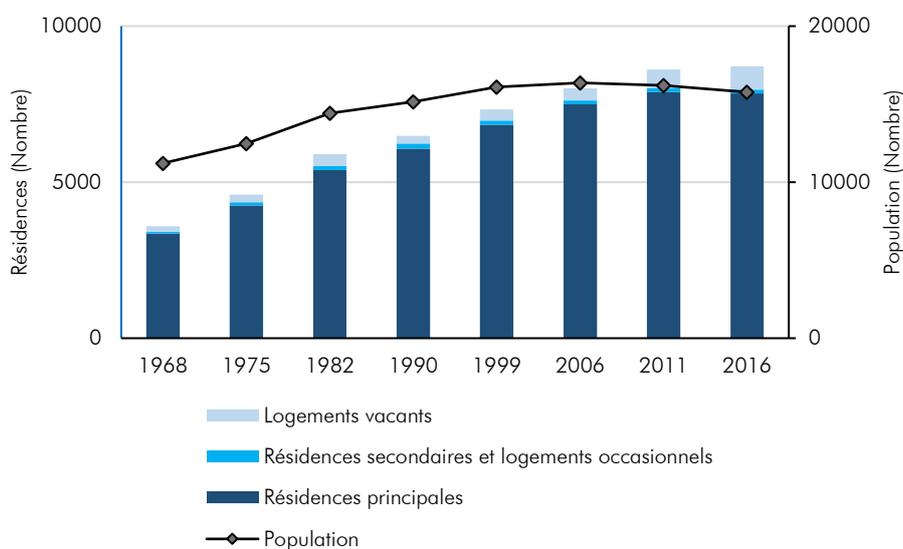


Figure 2 : évolution de la population et du nombre de logement à Saint-Cyr-sur-Loire (source INSEE, 2020)

La population de Saint-Cyr-sur-Loire est assez âgée, plus d'un tiers de la population avait plus de 60 ans en 2016 (INSEE, 2020) et 36.5% des plus de 15 ans étaient des retraités (Figure 3).

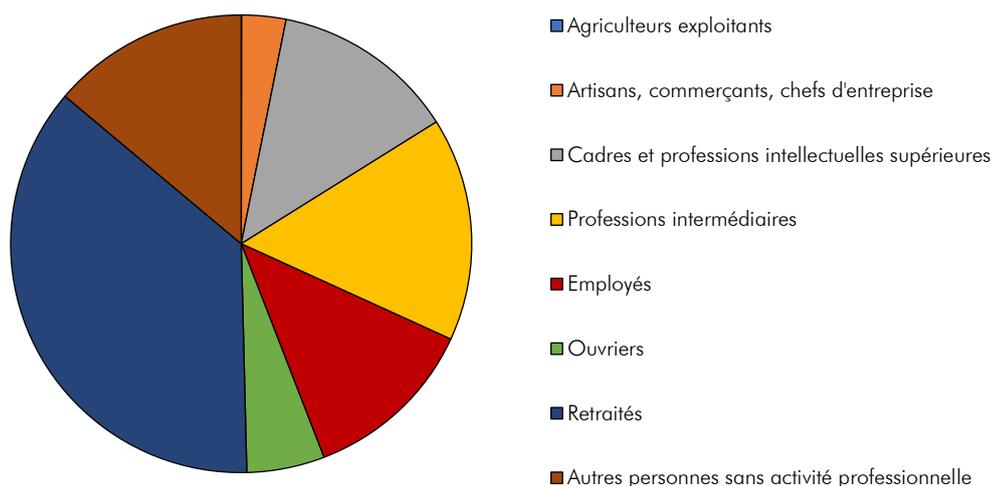


Figure 3 : population de plus de 15 ans par catégorie socio-professionnelle (INSEE, 2020)

En 2016, Saint-Cyr-sur-Loire comptait 6 584 emplois. Cette commune projette de renforcer son développement économique en particulier dans le Nord de l'agglomération dans le cadre du projet « EQUATOP ».

II. 2. Les objectifs du projet d'aménagement

Cette section reprend les informations sur la ZAC de la ROUJOLLE contenue dans le document d'orientations et d'aménagement du PLU (MTVL & ATU, 2019a).

Situé à proximité d'axes routiers permettant un accès facile (bd Charles de Gaulle- RD 938, bd André Georges Voisin – RD 801) et au sein de la zone d'activité « EQUATOP » (Figure 4), le secteur de la ROUJOLLE est considéré comme un secteur à forte opportunité de développement économique. En effet, « EQUATOP » est un parc d'activité multisite de niveau intercommunal. Ce site, créé en 1995, regroupe à lui seul plus de 15% des établissements recensés sur la commune et environ 70% des emplois salariés (MTVL & ATU, 2019c). Le secteur de la ROUJOLLE va être modifié pour renforcer le potentiel de développement économique du Nord de l'agglomération (Axe 4 du PADD, MTVL & ATU, 2019a) dans le cadre d'une ZAC (Zone d'aménagement concerté).

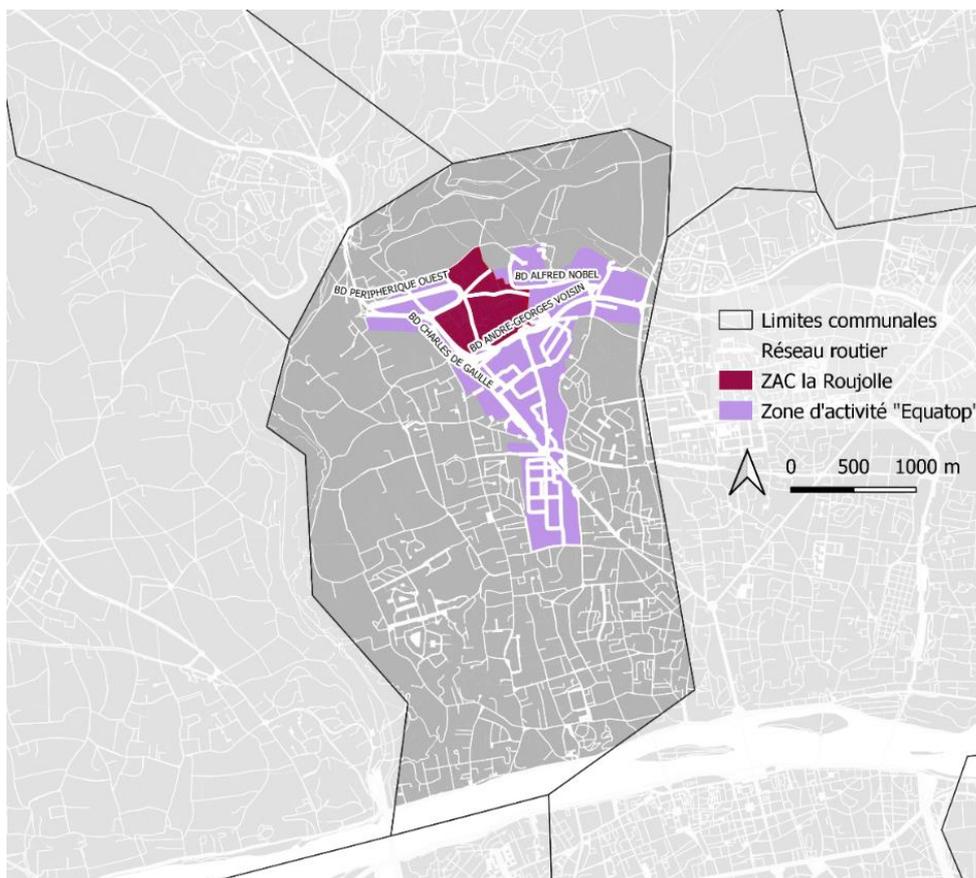


Figure 4 : localisation de la zone d'activité "EQUATOP" et de la ZAC LA ROUJOLLE

II. 3. Les éléments de programme et principe d'aménagement

L'aménagement du site de la ZAC de la ROUJOLLE répond aux objectifs suivants :

- Renforcer le développement économique : le projet vise à renforcer les capacités d'accueil de la ville pour de nouvelles activités économiques ;
- Créer une entrée de ville et d'agglomération paysagée ;
- Développer un secteur économique de qualité, dans un environnement très verdoyant ;
- Prendre en compte le projet du prolongement du boulevard périphérique.

Le projet prévoit entre autres :

- Une offre foncière économique dans le cadre du développement du Parc d'activités « EQUATOP » : un foncier de 29 ha comportant des terrains viabilisés (entre 20 et 30) en

vue de l'implantation d'entreprises artisanales, commerciales, de services, tertiaires et/ou industrielles. La taille et le nombre des lots pourront varier en fonction des besoins des entreprises ;

- Une réserve foncière d'environ 30 000 m² dans l'attente de l'insertion du boulevard périphérique ;
- Des espaces verts publics ;
- Un maillage de circulations douces.

L'organisation du secteur repose sur les principes suivants :

- Développer l'activité économique en continuité Ouest et Est du parc d'activités « EQUATOP » ;
- Au Nord intégrer le fuseau du prolongement du boulevard périphérique Nord (dans la perspective de son raccordement à la RD2) ;
- Au Nord du fuseau du boulevard périphérique, préserver une réserve foncière d'environ 30 000 m². Son affectation sera liée au tracé du boulevard ;
- Le traitement soigné de l'entrée de la Métropole et de la ville au niveau du boulevard Charles de Gaulle (RD938).

Le schéma de voiries à créer ou à aménager repose sur les principes suivants :

- Réalisation d'un axe majeur Nord-Sud, à l'Est du périmètre, basé sur le même principe d'aménagement que l'avenue Gilles de Gennes, permettant une jonction entre le boulevard André-Georges Voisin et le boulevard Alfred Nobel, avec création d'un giratoire à l'intersection des voies.
- Création d'un axe Est-Ouest prolongeant le boulevard Alfred Nobel en direction du boulevard Charles de Gaulle avec un raccordement éventuel au carrefour du périphérique.
- Réaménagement et dévoiement de la rue de la ROUJOLLE (voie Nord-Sud) se connectant au nouvel axe Est-Ouest du site.

Le projet accorde une importance particulière au traitement paysager.

Le dispositif repose sur les principes suivants :

- Des voiries fortement paysagées, traitées dans la continuité de celles déjà existantes dans le parc d'activités "EQUATOP" à l'Est du site ;
- Une bande verte devra être constituée en façade des boulevards André-Georges Voisin (RD 801) et Charles de Gaulle (RD 938, sur sa partie à l'Est de la zone commerciale des "Arches") ;
- Un traitement paysagé de l'entrée de ville et d'agglomération que constitue le boulevard Charles de Gaulle (RD 938), formant la vitrine du nouveau quartier, et dans la continuité de ce qui a déjà pu être entrepris ;
- Un espace vert pourrait être envisagé sur la réserve foncière (pouvant concerner tout ou partie de la réserve en fonction de l'hypothèse du prolongement du boulevard périphérique Nord). Il permettra, le cas échéant, de maintenir le caractère naturel à l'approche du fond de la vallée ;
- Des préconisations seront faites aux acquéreurs de lots afin que les parcelles privées soient convenablement aménagées.

II. 4. Zones humides impactées

La prospection environnementale sur le site prévue pour la ZAC de la ROUJOLLE a permis d'identifier 18.3 ha de zones humides. Une concertation a été menée afin d'éviter au mieux l'artificialisation de ces dernières et de réduire l'impact sur ces zones (THEMA Environnement, 2022). Finalement, ce sont 11.34 ha de zones humides qui restent impactées sur la ZAC (Figure 5).

Des mesures de compensation zones humides ont été prévues localement :

- Dans le site de la ZAC dans la parcelle évitée au Nord ;
- Le long du ruisseau « La petite Gironde » à moins de 2 km du site de la ZAC (Figure 5) sur une surface de 5.5 ha environ.

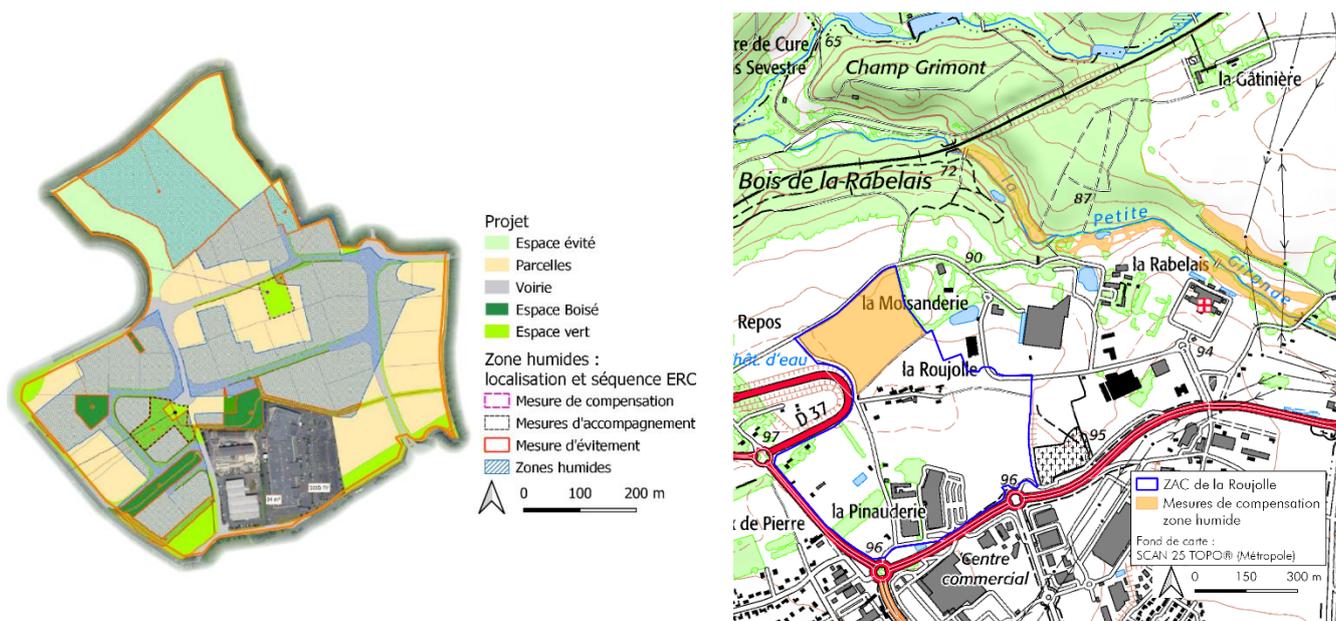


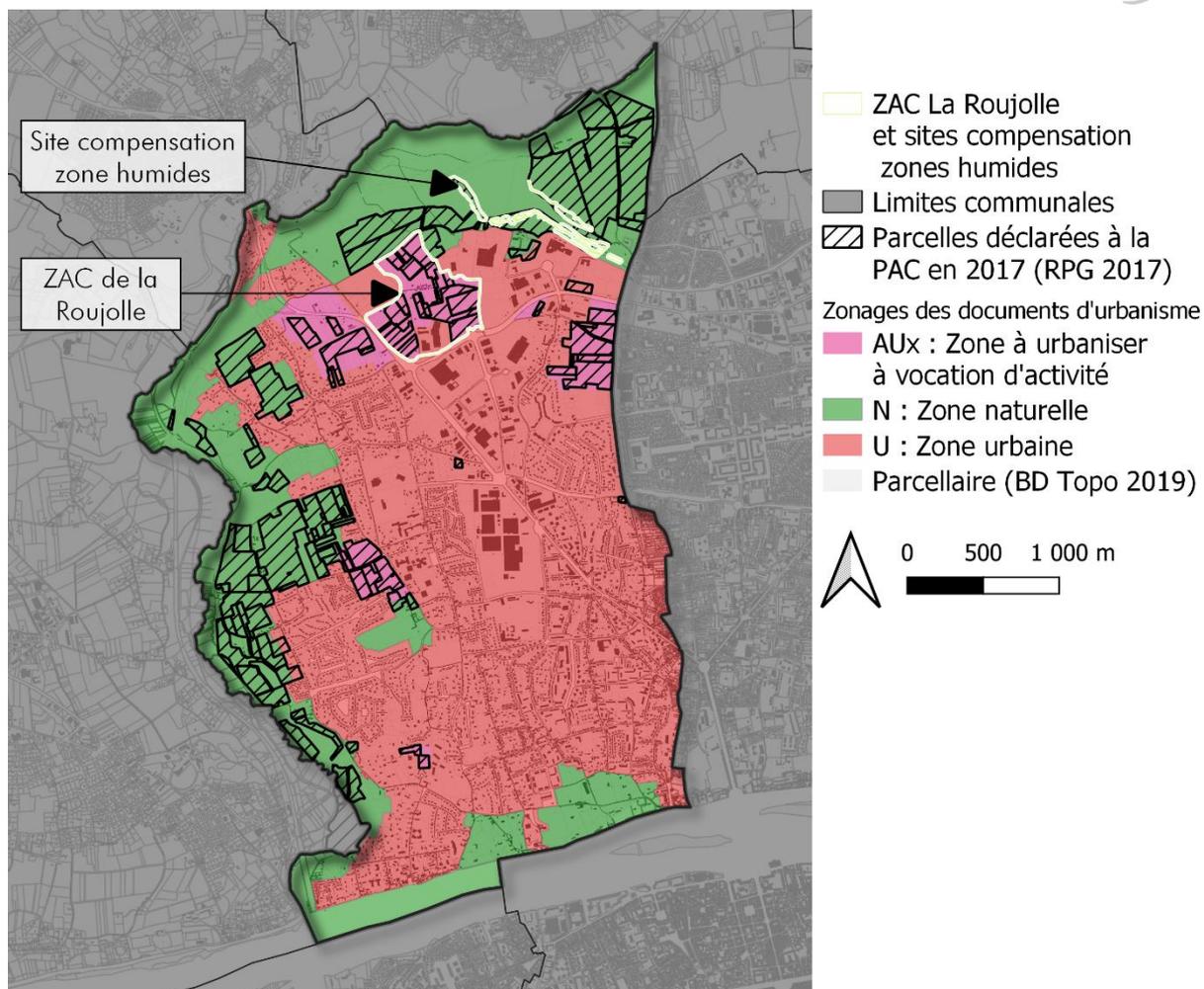
Figure 5 : mesures d'évitement, d'accompagnement et de compensation des zones humides (d'après THEMA environnement)

II. 5. Zonage d'urbanisme

Le site de la ZAC s'étend sur une surface totale de 37 ha, dont seuls 30 sont voués à être aménagés. Le site est actuellement classé en zones 1AUX (secteur à urbaniser à vocations d'activité) et UX (secteur à urbaniser à vocations d'activité incompatibles avec une zone habitée) (Figure 6).

Les zones destinées à compenser la perte de zones humides sont en partie situées en zone N (Figure 6).

Du fait de ses caractéristiques (cf. II. 1), la surface de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire est majoritairement en zone urbanisée (58%), un peu plus d'un tiers est en zone naturelle (35%), le restant de la surface étant voué à l'urbanisation. De ce fait, à terme, l'activité agricole de cette commune ne devrait être maintenue qu'en zone naturelle.



Pour la couche commune : © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL

Figure 6 : zonage d'urbanisme de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire

II. 6. Surfaces agricoles impactées par le projet

Les parcelles de la ZAC étant situées en partie en zone AU, la législation impose de considérer les parcelles ayant porté une culture dans les 3 dernières années précédant l'étude. Une surface de 20.1 ha répond à ces critères soit 54.5 % de la surface de la ZAC (Figure 7).

Les parcelles des sites prévus pour la compensation des zones humides sont situées en zone N, la législation impose de considérer les parcelles ayant porté une culture dans les 5 dernières années précédant l'étude. Une surface de 4.8 ha répond à ces critères (Figure 7).

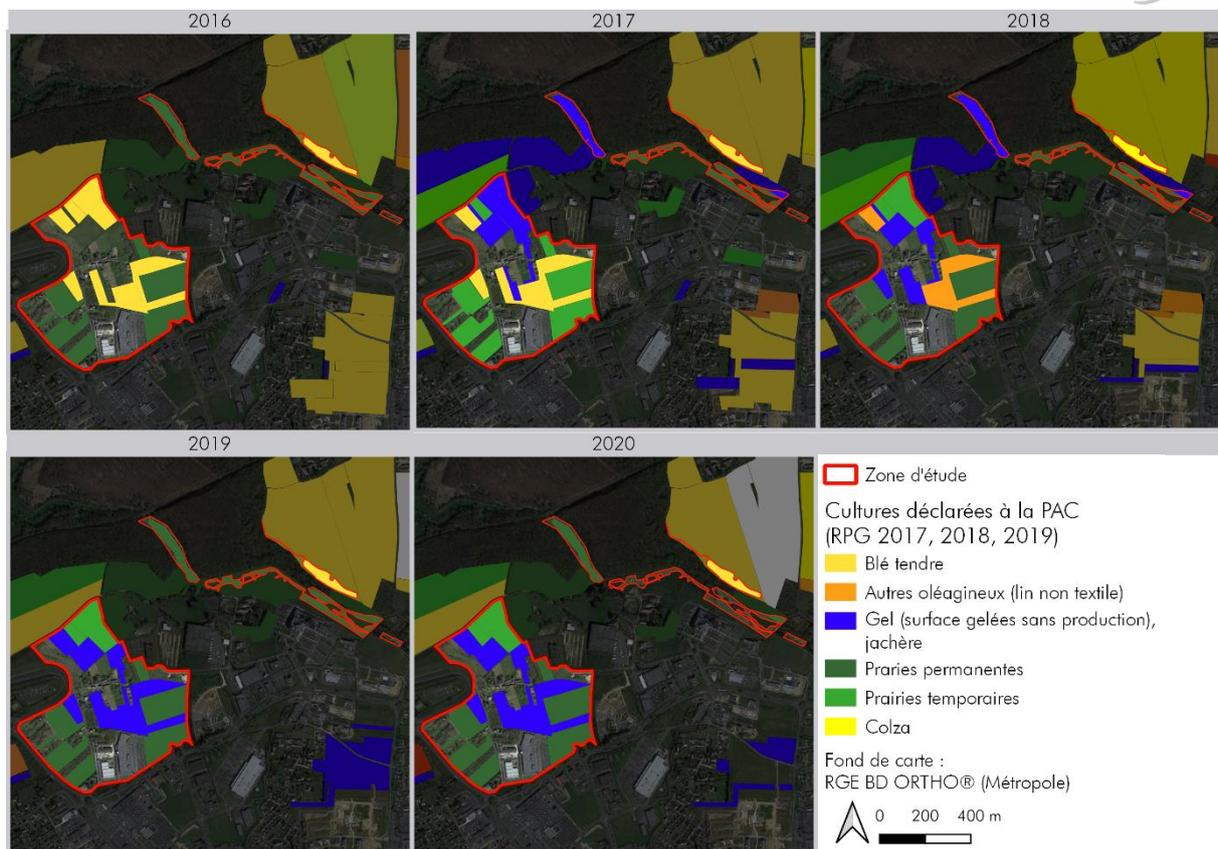


Figure 7 : cultures de la zone d'étude sur les 5 dernières années

Les informations disponibles ont permis d'identifier 5 exploitations touchées par le projet d'aménagement pour des surfaces allant de 1.1 à 8.6 ha (Figure 8). L'ensemble noté 20 a été exploité pour la dernière fois en 2019. Une partie est actuellement louée à une entreprise de loisir, l'autre est libre d'activité.

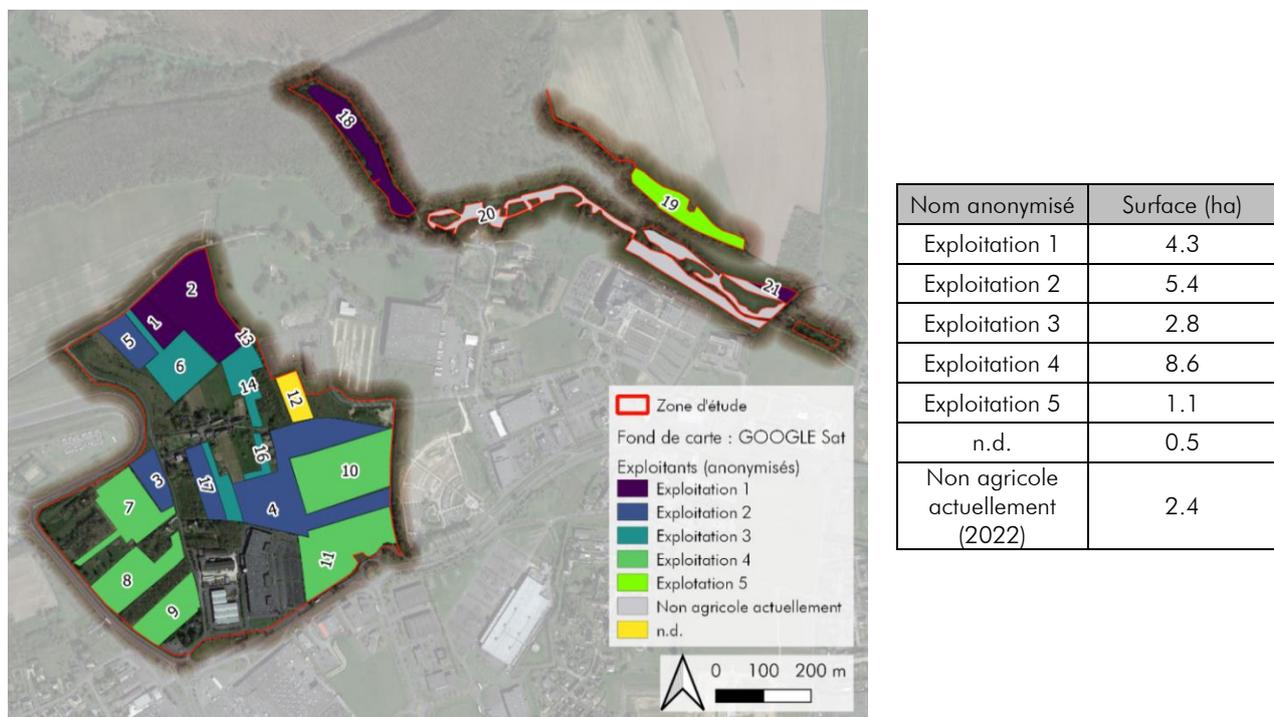


Figure 8 : exploitants de la zone d'étude et surface agricoles concernées par le projet

II. 7. Les exploitations et exploitants agricoles touchés par le projet

II. 7. A. Les exploitations 1 et 4

Les parcelles actuellement exploitées par l'exploitation 1 et l'exploitation 4 appartenaient initialement à la même exploitation agricole, gérée par M. et Mme V..

A ses débuts, cette exploitation orientée dans la production de lait de vache, couvrait une surface de 85 ha, principalement comprise dans Saint-Cyr-sur-Loire. Cette surface, gérée en location, a peu à peu été consommée par l'urbanisation et en 2006, date à laquelle le fils de M. et Mme V. a repris l'exploitation, cette dernière ne faisait plus que 47 ha.

En 2009, M. V. fils, qui exploite toujours les terres en location, a décidé de répartir les terres sur deux exploitations. L'une est exploitée par la compagne de M. V. fils, Mme R. qui dirige l'exploitation 4. Son siège est resté à Saint-Cyr-sur-Loire. L'exploitation 1, est cogérée par M. V. fils et M. M.. Son siège est situé à Saint-Quentin-sur-Indrois située à une trentaine de km des parcelles concernées par le projet. La ferme de Saint-Quentin-en-Indrois, orientée dans la production de lait de vache, reçoit 24 ha et les quotas laitiers de la ferme parentale. L'exploitation 4 garde encore 23 ha sur Saint-Cyr-sur-Loire.

Les surfaces agricoles présentes à Saint-Cyr-sur-Loire ont été conservées jusqu'à maintenant pour l'obtention des primes PAC, déclarées en gel ou en prairie temporaires, et cela dans l'attente de leur exploitation par les services publiques. Ces terres n'ont aucun lien avec la production réelle de l'exploitation 1, seule exploitation productive de M. V..

Actuellement, le propriétaire de ces parcelles est soit Tours métropole (l'exploitation les utilise via un bail précaire), soit l'exploitant lui-même.

II. 7. B. L'exploitation 2

M. H. possède une exploitation d'une taille totale de 286 ha dont les parcelles sont localisées sur 5 communes, le siège de son exploitation étant à Saint-Cyr-sur-Loire. Sa dernière acquisition foncière en 2019 a permis l'ajout de 54 ha situés à Chanceaux-sur-Choisille, le parcellaire plus ancien étant situé sur des communes en périphérie de Saint-Cyr-sur-Loire : Fondettes, La Membrolle-sur-Choisille et Mettray (Figure 9). Son exploitation est orientée dans la production de grandes cultures et plus particulièrement de céréales, avec une production d'environ 15 000 quintaux. M. H. vend sa production au plus offrant. Il possède les structures nécessaires pour stocker sa production et vendre au moment qu'il juge le plus opportun.

L'entretien avec M. H. a permis d'identifier les acteurs en amont de la production. Le matériel est acheté et/ou entretenu chez DOUCET MATHELIN et MAISA. Les autres fournitures sont achetées auprès de d'AGRIAL (IV. 7. A), SABOC (IV. 7. B), PHYTOSERICE (IV. 7. C), AGRI ALTERNATIVE THOMAS (IV. 7. F).

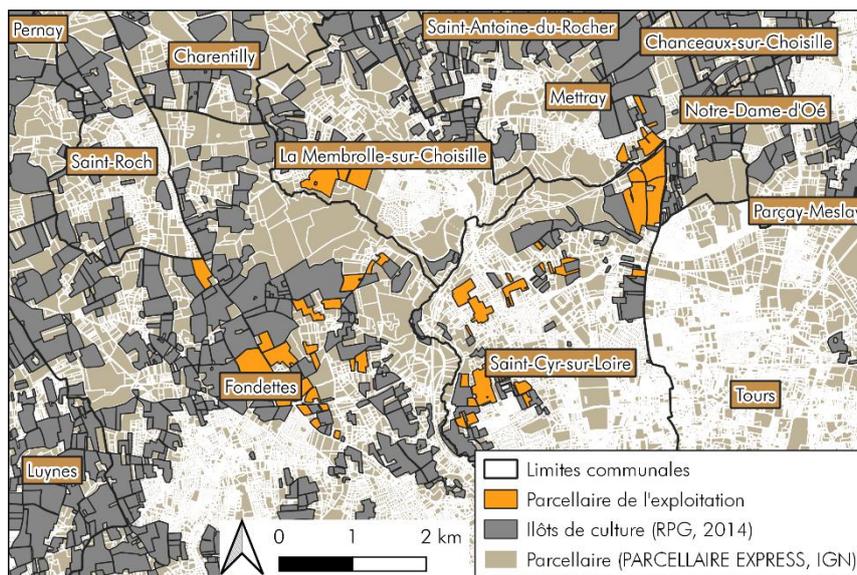


Figure 9 : parcellaire de l'exploitation 2 en 2019

II. 7. C. L'exploitation 3

L'exploitation 3, exploitation orientée dans la production de grandes cultures, est dirigée par M. R.. Son siège est situé à Chanceaux-sur-Choisille. Le parcellaire de cette exploitation de 180 ha est réparti entre les communes de Chanceaux-sur-Choisille, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Nouzilly, Saint-Cyr-sur-Loire et Parçay-Meslay. Les surfaces présentes à Saint-Cyr-sur-Loire dans la zone d'étude sont actuellement en jachère et permettent ainsi de comptabiliser les surfaces d'intérêt écologique (SIE) requises pour l'obtention des primes PAC sans impacter le parcellaire central de l'exploitation, situé plus au Nord-Est. Ces parcelles ne sont ni irriguées, ni drainées.

L'exploitation 3 fonctionne avec 1 salarié et présente un CA moyen de 280 000 € sur les trois dernières années. La question de la succession n'est pas d'actualité.

Cette exploitation est adhérente à une CUMA pour le matériel de travail du sol et d'épandage des amendements organiques. L'apport des matières organiques n'est pas soumis à un plan d'épandage.

M. R. nous a indiqué que NUTRIPHYT (IV. 7. H) et un GIE d'approvisionnement lui permettaient de se fournir en semences et en produits phytosanitaires. L'achat de matières énergétiques se fait via des groupements d'achat ou de fournisseurs locaux tels que CPO. Les fournisseurs aval sont AGRIAL (IV. 7. A), la SABOC (IV. 7. B) et AGRINEGOCE (IV. 7. F). Enfin, l'entretien du matériel est effectué par les Ets CHESNEAU (IV. 7. D) et OUVRARD (IV. 7. E).

Bien que les surfaces perdues lors de l'aménagement de ce projet soient peu importantes, M. R. relate une perte de foncier de 60 ha en 30 ans sur les terrains familiaux (deux exploitations en tout) du fait de la périurbanisation. Le marché du foncier, très tendu dans cette zone, ne permet pas forcément l'acquisition ou l'échange de nouvelles parcelles. La perte de surfaces au cours du temps entache la capacité des exploitations à se restructurer.

II. 7. D. L'exploitation 5

L'exploitation 5 est orientée en polyculture élevage conventionnel avec des cultures de blé, colza, triticale et tournesol et prairies ainsi qu'un élevage ovin d'environ 200 mères de races texel et suffolk. Une centaine d'agneaux sont produits chaque année, leur vente s'effectue en direct à la ferme. Le siège de l'exploitation est basé à Cerelles, le reste du parcellaire se trouve sur les communes de Rouziers-de-Touraine et Saint-Cyr-sur-Loire. Sa SAU est de 130 ha en location et elle n'a pas de salarié

La création de cette exploitation par M. G. remonte à 1998. Aujourd'hui âgé de 62 ans, M. G. projette de transmettre l'exploitation à son fils qui est déjà installé. Son fils participe d'ailleurs déjà activement à la vente directe des agneaux à la ferme. A l'issue de la transmission de l'activité, son fils aura alors entre 180 et 200 ha de SAU.

L'exploitation 5 travaille avec les Ets. SABOC (IV. 7. B) à Rouziers-de-Touraine, Ouvrard (IV. 7. E) à Beaumont-la-Ronce et l'abattoir de Vendôme (IV. 7. I) pour les ovins.

II. 8. Orientation des parcelles de la zone d'étude

L'occupation agricole des 21 parcelles (numéros en Figure 8) de la zone d'étude a été retracée sur les 5 dernières années (IGN & ASP, 2022), ce qui a permis d'attribuer une orientation agricole à chacune d'entre elle (Tableau 1).

Les parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 17 et 19 ont une rotation majoritairement composée de céréales. L'orientation retenue est donc « Céréales, oléagineux, protéagineux ».

Pour les parcelles 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 20 et 21 la rotation est majoritairement composée de productions fourragères. Bien que les parcelles ne soient plus réellement en production depuis 2009, leur production passée était destinée à la production laitière (Tableau 1). Cette orientation a donc été conservée. La parcelle 13 s'est vue attribuée la même orientation de fait de la similitude des cultures présentes dans la rotation.

Les parcelles 6, 14, 15 et 16 n'ont pas été déclarées à la PAC pendant 6 ans sur la dernière décennie. Elles appartiennent à une exploitation qui est tournée vers la production de grandes cultures (Tableau 1). L'exploitant nous a indiqué que ces parcelles constituaient les surfaces en SIE de l'exploitation. L'orientation de cette exploitation a donc été retenue : « Céréales, oléagineux, protéagineux ».

Tableau 1 : rotation sur les parcelles de la zone d'étude sur les 5 dernières années

Numéro de parcelle	2016	2017	2018	2019	2020	Orientation de la parcelle
1	Blé tendre d'hiver	Prairie temporaire	Prairie temporaire	Prairie temporaire	Prairie temporaire	Céréales, oléagineux, protéagineux
2	Blé tendre d'hiver	Jachère	Prairie temporaire	Prairie temporaire	Prairie temporaire	
3	Blé tendre d'hiver	Blé tendre d'hiver	Jachère	Jachère	Jachère	
4	Blé tendre d'hiver	Blé tendre d'hiver	Lin d'hiver	Jachère	Jachère	
5	Blé tendre d'hiver	Blé tendre d'hiver	Lin d'hiver	Jachère	Jachère	
6	n.d.	Jachère	Jachère	Jachère	Jachère	
7	Prairie permanente	Prairie temporaire	Prairie permanente	Prairie permanente	Prairie permanente	Bovin lait
8	Prairie permanente	Prairie temporaire	Prairie permanente	Prairie permanente	Prairie permanente	
9	Prairie permanente	Prairie temporaire	Prairie permanente	Prairie permanente	Prairie permanente	
10	Prairie permanente	Prairie temporaire	Prairie permanente	Prairie permanente	Prairie permanente	
11	Prairie permanente	Prairie temporaire	Prairie permanente	Prairie permanente	Prairie permanente	
12	Prairie permanente	Prairie temporaire	Prairie permanente	Prairie permanente	Prairie permanente	
13	Prairie permanente	Jachère	Jachère	Prairie permanente	Prairie permanente	Céréales, oléagineux, protéagineux
14	n.d.	Jachère	Jachère	Jachère	Jachère	
15	n.d.	Jachère	Jachère	Jachère	Jachère	
16	n.d.	Jachère	Jachère	Jachère	Jachère	
17	Blé tendre d'hiver	Blé tendre d'hiver	Jachère	Jachère	Jachère	Bovin lait
18	Prairie permanente	Jachère	Jachère	Prairie permanente	Prairie permanente	
19	Blé tendre d'hiver	Blé tendre d'hiver	Colza	Blé tendre d'hiver	Blé tendre d'hiver	Céréales, oléagineux, protéagineux
20	Prairie permanente	Prairie permanente	Prairie permanente	Prairie permanente		Bovin lait
21	Prairie permanente	Jachère	Jachère	Prairie permanente	Prairie permanente	

II. 9. Surface retenue pour l'étude préalable agricole

Les sites prévus pour la compensation des zones humides occupent une surface de 4.8 ha mais leur répartition crée des délaissés, c'est-à-dire des zones agricoles qui ne pourront plus être cultivées par exemple pour des raisons de taille trop petite ou des raisons d'accès pour les engins agricoles. Ces délaissés doivent être pris en compte dans la surface à compenser.

Dans ce projet, une partie des délaissés ne sont pas définitifs et retourneront à l'agriculture à l'issue des travaux de compensation zones humides. Modifiant l'activité agricole pour une période indéfinie, ces surfaces sont prises en compte dans l'étude préalable agricole. D'autre part, une surface de 0.4 ha, comprise dans les parcelles AD 0032 et AD 0033, ne pourra plus être exploitée du fait de création d'une zone humide et d'une noue. Cette surface constitue une surface de délaissé agricole définitif.

La surface retenue pour la compensation agricole liée à la compensation des zones humides forme un ensemble de 7.8 ha (Figure 10).

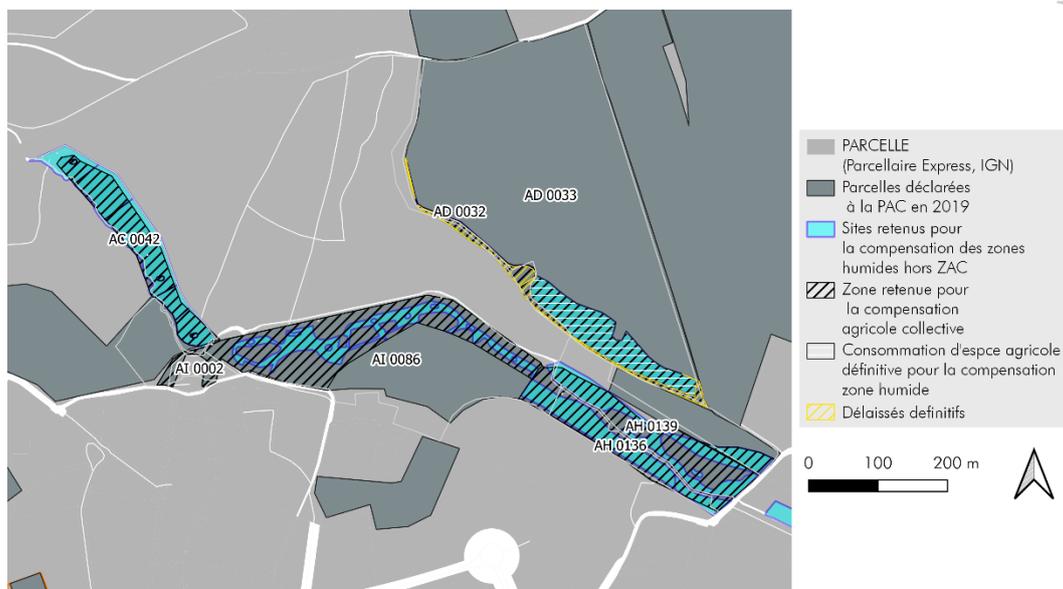


Figure 10 : prise en compte des délaissés créés par les sites de compensation zone humide

Il n'y a pas de création de délaissés dans la zone de la ZAC, une surface de 20.1 ha est donc retenue sur ce périmètre.

Un total de 27.9 ha est finalement retenu pour l'étude de compensation agricole collective.

- Sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, le projet d'aménagement de la ZAC de la ROUJOLLE concerne 37 ha, dont 30 sont voués à être urbanisés. Au sein de cette emprise, une surface de 20.1 ha doit faire l'objet d'une étude de compensation agricole.
- La compensation des zones humides impacte des zones agricoles qui doivent être prise en compte à hauteur de 7.8 ha.
- La compensation agricole est donc basée sur une surface de 27.9 ha.
- L'aménagement touche 5 exploitations orientées dans la production de grandes cultures ou dans l'élevage bovin pour la production de lait.
- La rotation des différentes parcelles et l'examen des exploitations de la zone d'étude font retenir plusieurs orientations pour les parcelles de la zone d'étude. Ainsi 55.2 % de la surface a été classé en « Céréales, oléagineux, protéagineux » et 44.8 % en « Bovins lait ».

III. Description du périmètre restreint

III. 1. Choix et justification du périmètre restreint

Le périmètre restreint retenu englobe Saint-Cyr-sur-Loire et les communes alentour dans lesquelles se situent le parcellaire des exploitations concernées par la zone d'étude. La surface ainsi définie couvre 174.2 km² environ (Figure 11).

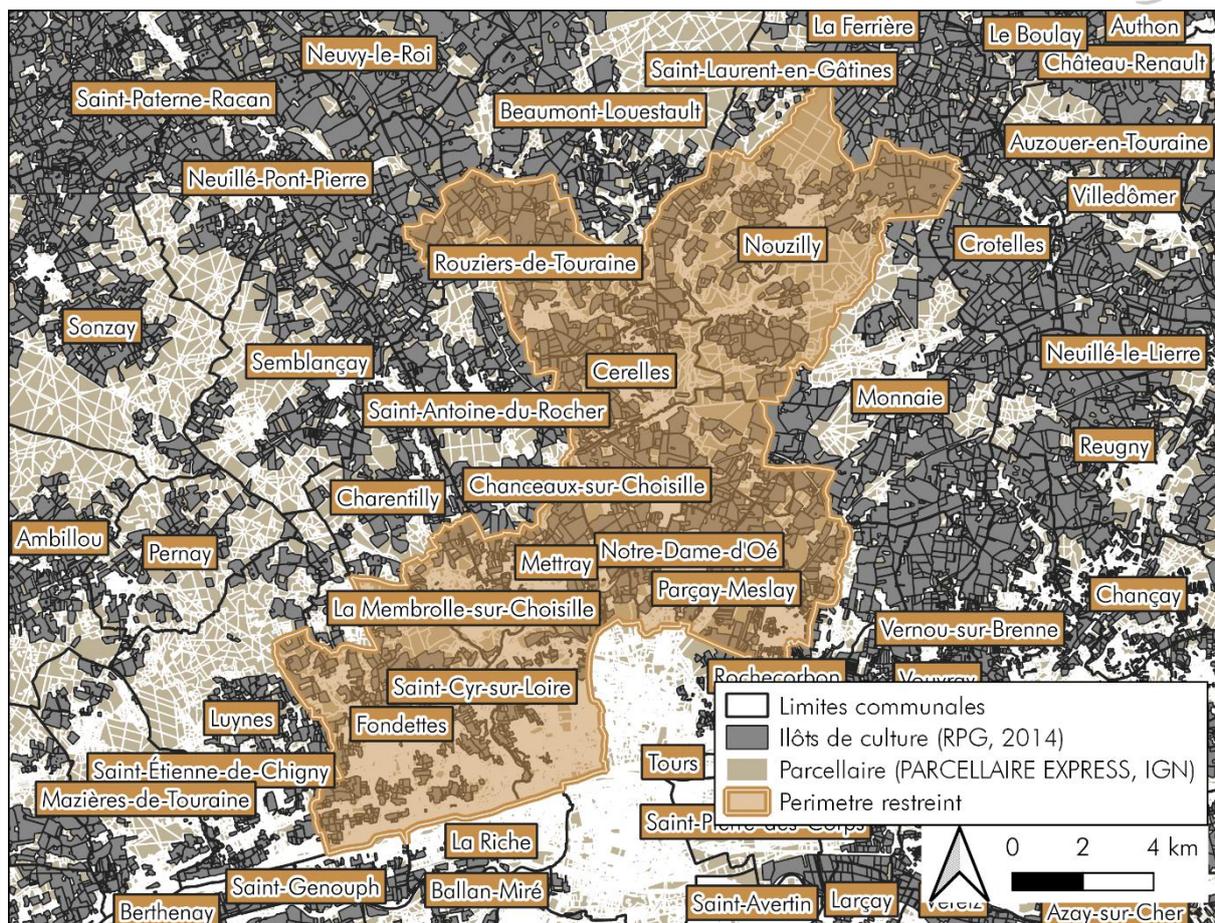


Figure 11 : périmètre restreint de l'étude

Ce périmètre s'étend sur deux petites régions agricoles (PRA) différentes, 7 des 10 communes étant comprises dans la PRA « Plateau de Mettray » et Nouzilly, Rouziers-de-Touraine et Cerelles dans la PRA « Gâtine Tourangelle » (Figure 12). Les caractéristiques agronomiques des deux PRA devraient être différentes et le périmètre restreint ne forme donc pas une zone agronomique homogène.

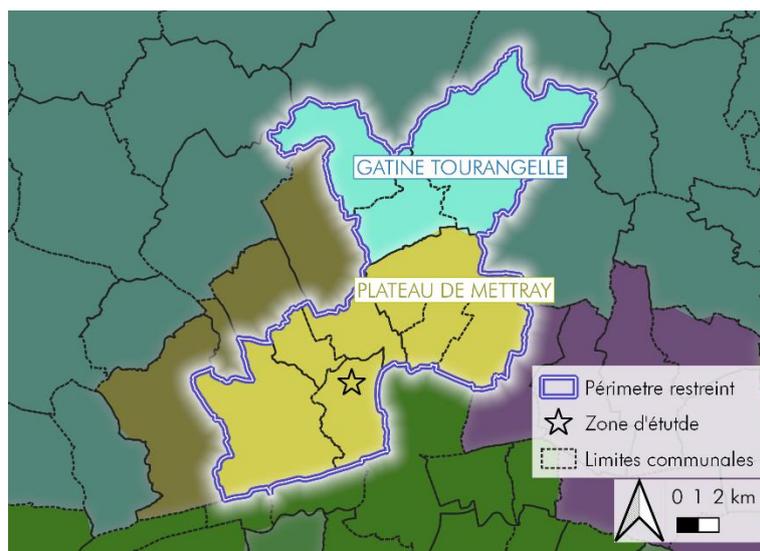


Figure 12 : petites régions agricoles du périmètre restreint

III. 2. Relief et hydrographie du périmètre restreint

L'altitude du périmètre restreint s'échelonne de 40.2 m, au Sud, dans la vallée de la Loire, à 173.4 m, au Nord de la commune de Nouzilly, avec une moyenne de 102.5 m. De façon générale, l'altitude croît de façon douce du Sud au Nord de la zone (Figure 13).

La majorité de la zone (62 %) est caractérisée par des pentes douces allant de 0 à 2° (Figure 13). Des pentes plus importantes allant de 2 à 10° et pouvant poser des problèmes d'érosion des sols, se trouvent le long des vallées des cours d'eau. Une faible part de la zone (1.3%) présente des pentes supérieures à 10%, qui peuvent poser problème pour le passage des engins agricoles. La pente moyenne reste faible (2.3°).

Le principal cours d'eau est la Choisille qui traverse le périmètre du Nord au Sud.

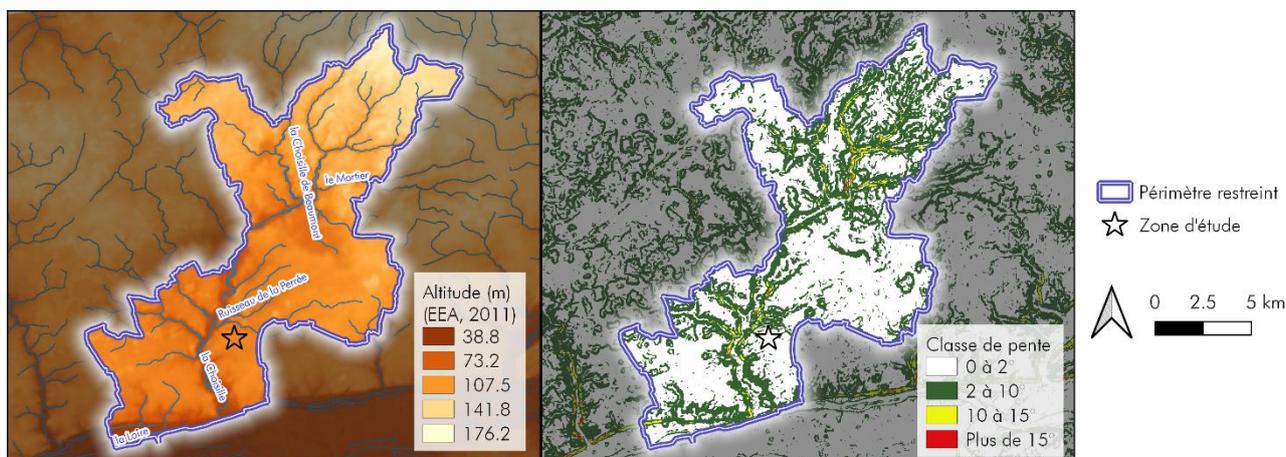


Figure 13 : altitude et pente du périmètre restreint

III. 3. Sol et sous-sol

III. 3. A. Géologie

Le sous-sol de la part du périmètre restreint situé dans la PRA « Plateaux de Mettray » est majoritairement constitué des Marnes et Calcaires lacustres de Touraine et du Poitou surmontés d'un placage plus ou moins important de limons des plateaux (Figure 14).

Les Marnes et Calcaires lacustres de Touraine sont une formation d'âge tertiaire, témoin de l'existence d'un lac de faible profondeur ayant connu une sédimentation carbonatée, il y a 40 millions d'années. Sur ces calcaires lacustres se sont déposés des limons des plateaux où domine la fraction inférieure à 50 µm (Rasplus et al., s. d.).

Les calcaires lacustres présentent des caractéristiques aquifères, en particulier lorsqu'ils sont fissurés. La circulation d'eau peut être importante au niveau d'axes de drainages préférentiels, où la roche a des traits karstiques. Cette nappe est vulnérable aux pressions extérieures car elle reçoit directement l'impluvium.

Le sous-sol des communes situées dans la PRA « Gâtine Tourangelle » est principalement constitué d'une série sableuse, sables et argiles à Spongiaires (Figure 14) correspondant à des formations

résiduelles à silex d'assises Crétacés (Manivit et al., s. d.). Ces argiles forment une couche plus ou moins imperméable sur laquelle repose des limons des plateaux.

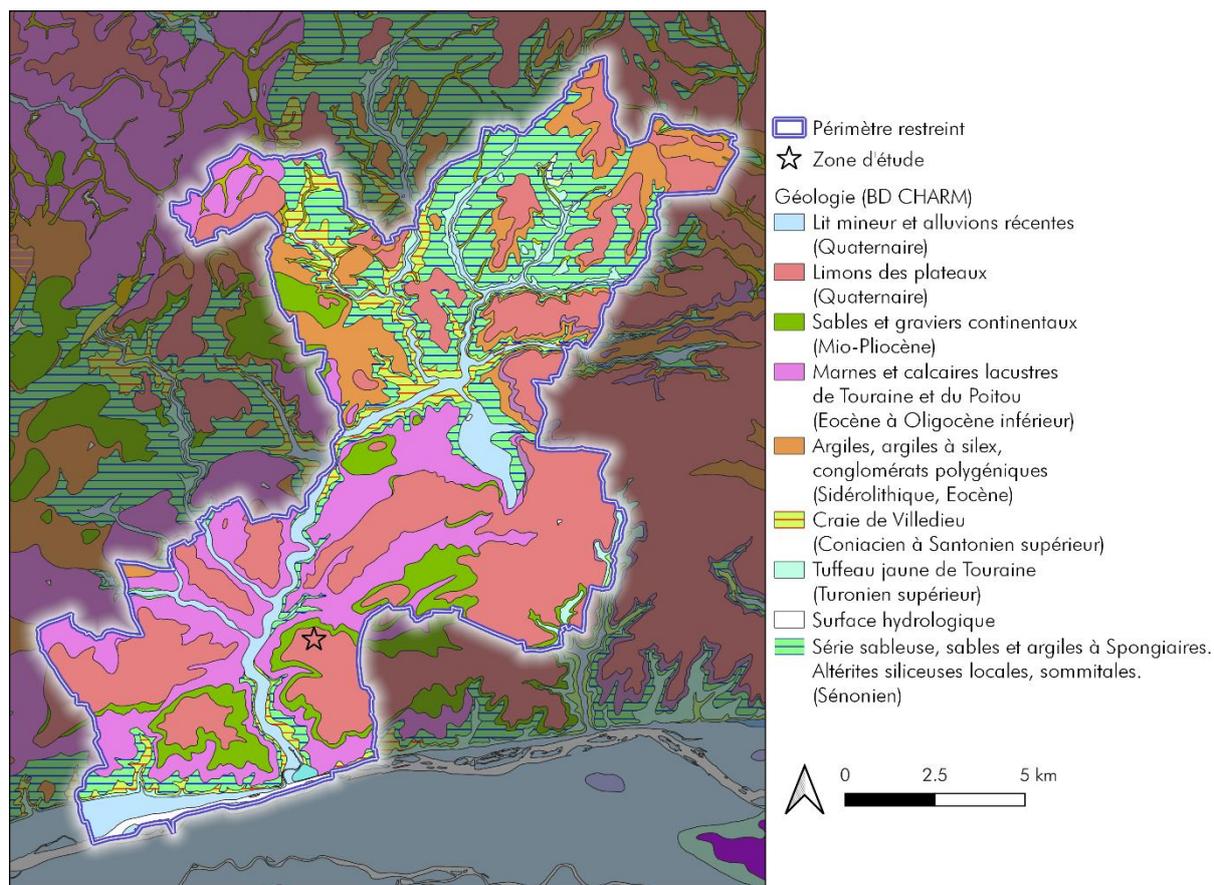


Figure 14 : géologie de la zone d'étude

III. 3. B. Type de sol et potentialités agronomiques

Les informations ci-dessous sont principalement issues des cartes adaptées à l'utilisation à large échelle (Boutin, 2002) et permet d'indiquer des généralités. Toute interprétation à petite échelle est sujette à erreur sans observation de terrain.

Les sols de la zone d'étude sont donc majoritairement développés sur des limons des plateaux. Ces sols, appelés Bournais, développent des caractéristiques très différentes selon le type de roche mère sous-jacente.

Dans le secteur Sud du périmètre restreint, lorsque les limons reposent sur le calcaire lacustre, les sols sont nommés des « Bournais francs ». Ce sont des sols sains, proches des limons argileux de Beauce. La surface contient 25% d'argile, ce qui élimine tous les problèmes de battance. Ce sont des sols à très bons potentiels, convenant à toutes les productions.

Les Bournais développés au Nord de la zone reposent sur des argiles à silex. Ils sont caractérisés par un horizon de surface à texture limoneuse qui leur confère une structure peu cohérente et une faible stabilité structurale en particulier vis-à-vis de la pluie (battance). Le travail du sol est facilité du fait de la faible cohérence du sol mais la période optimale pour effectuer ces travaux est restreinte sans suréquipement. Le sol s'enrichit en argile avec la profondeur devenant imperméable. Il est en général nécessaire de drainer l'eau en excès.

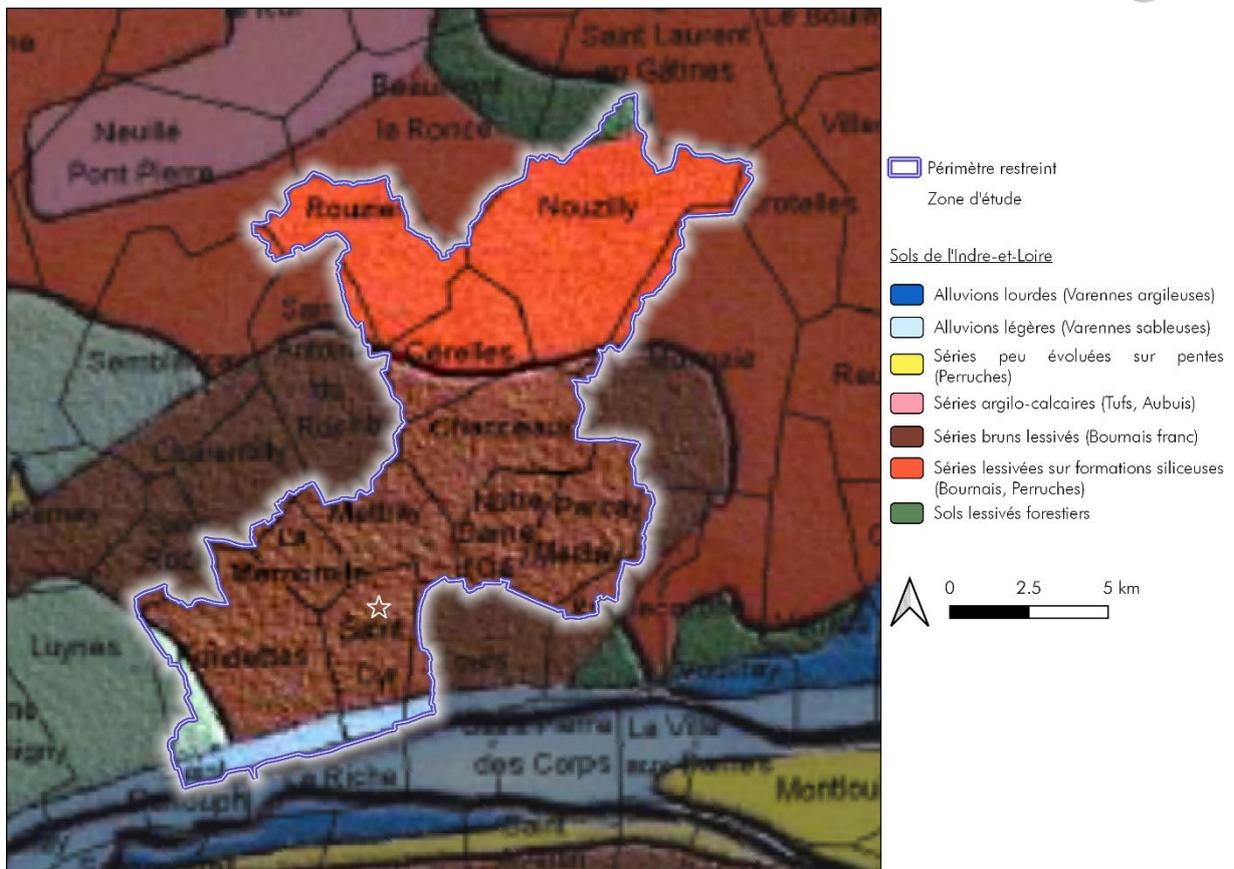


Figure 15 : grands types de sols du périmètre restreint (d'après Boutin, 2002)

L'évaluation du potentiel agricole des sols d'Indre-et-Loire a été effectuée en fonction de 4 critères des sols : la texture, la pierrosité, l'hydromorphie et la structure des sols (qui prend en compte la profondeur et le degré d'altération du substrat). Les potentialités agronomiques des sols du périmètre restreint sont moyennes à très favorables.

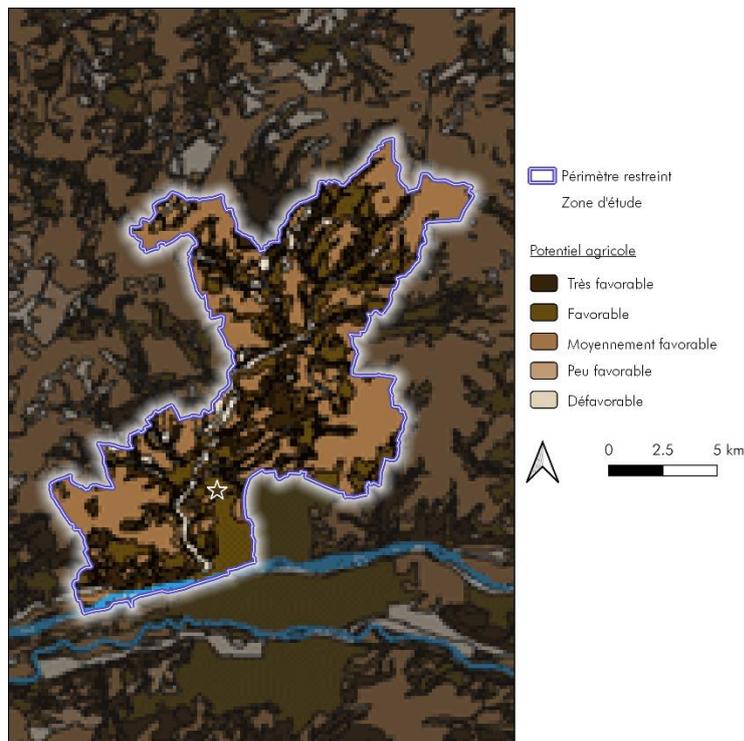


Figure 16 : potentialités agronomiques des sols sur le périmètre restreint (d'après Boutin, 2014)

III. 4. Potentialités climatiques

La métropole de Tours et par extension les communes du périmètre restreint bénéficient d'un climat tempéré océanique doux un peu atténué. L'amplitude thermique annuelle est limitée (Figure 17), la pluviométrie est assez modérée avec 695.6 mm par an en moyenne et la température moyenne est comprise entre 10 et 12°C. Le climat ne présente pas de difficultés particulières pour la mise en culture des sols mais il existe des risques de gelées avec en moyenne 5.2 jours où la température maximale ne dépasse pas zéro et des risques de sécheresse estivales.

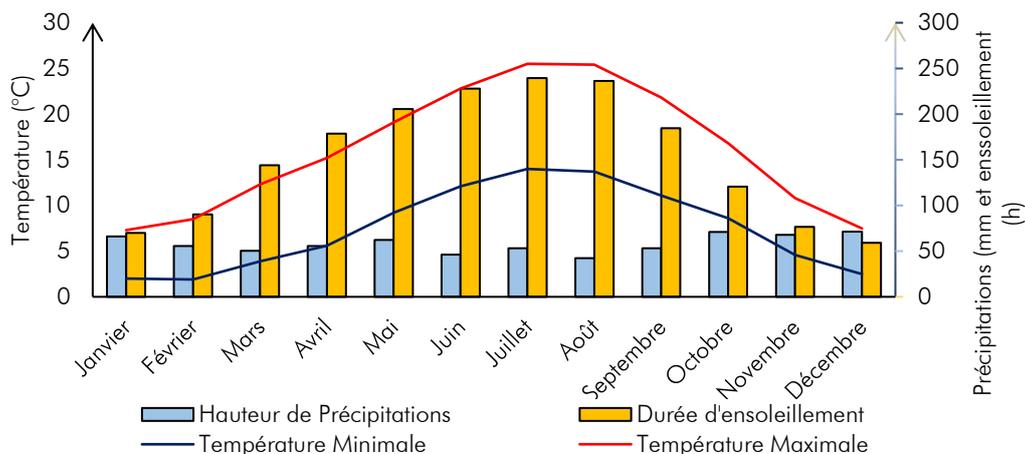


Figure 17 : normales des température et précipitation à la station de Tours (1981 - 2010, source : Météo France, 2020)

III. 5. Evolution de l'occupation des sols

Le périmètre d'étude est essentiellement couvert par des surfaces agricoles, bien que ces dernières aient diminué sur les 30 dernières années. Elles couvraient 63.3% de la surface du périmètre restreint en 1990 contre 57.9% en 2018. Ces surfaces ont été consommées par l'artificialisation qui occupaient 13.6 % de la surface en 1990 et 19% en 2018 (Figure 18). L'urbanisation a surtout gagné du terrain au Sud de la zone, en périphérie de la ville de Tours.

Le territoire Saint-Cyrien s'est particulièrement urbanisé ces 30 dernières années. En 1990, la proportion des sols dédiée à l'urbanisation et à l'agriculture était sensiblement la même (~43% pour les deux secteurs). En 2018, 62% du territoire est consacré à l'urbanisation et moins d'un quart présente toujours des activités agricoles. Les terres agricoles restantes en 2018 sont situées au Nord et à l'Ouest de la commune.

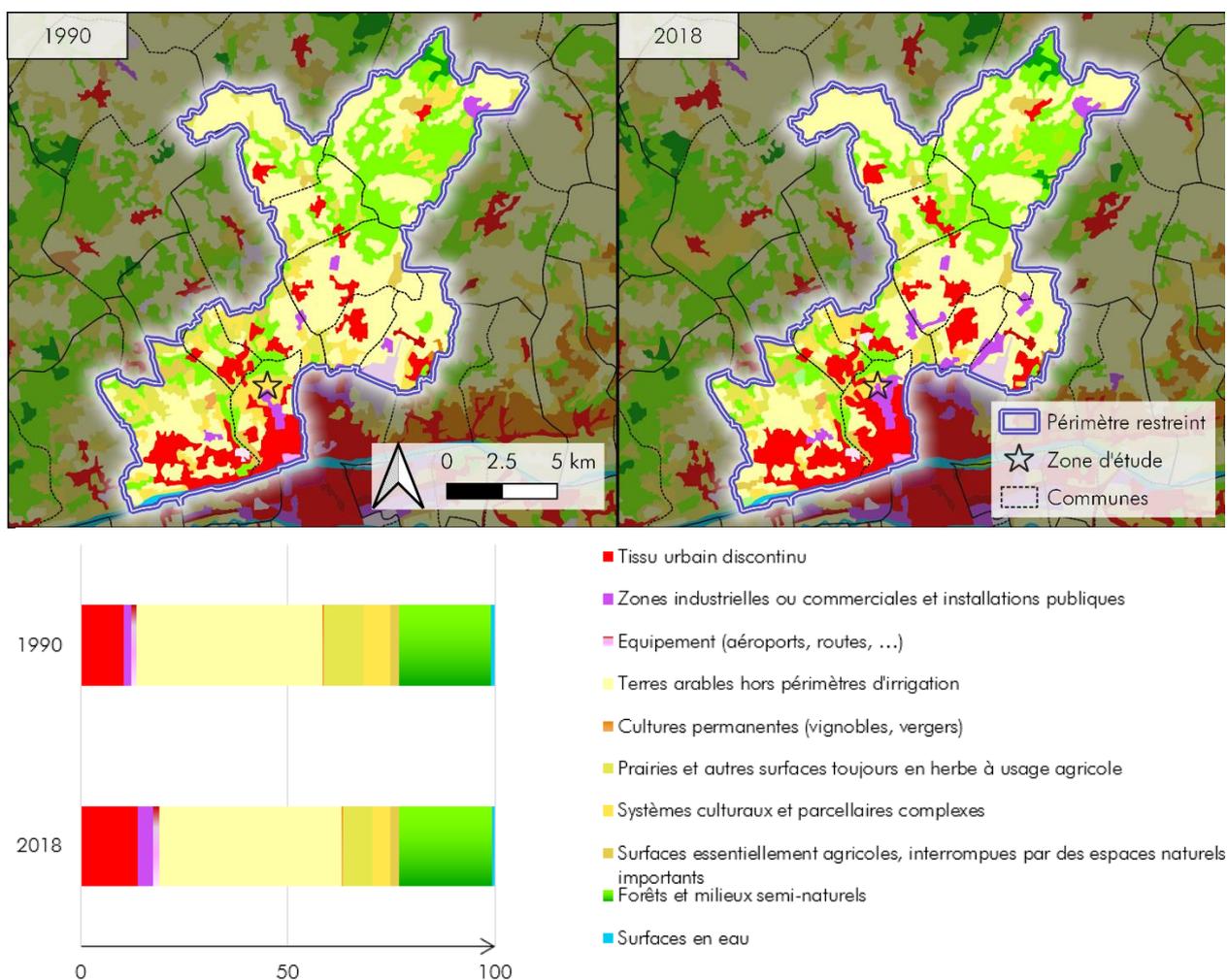


Figure 18 : évolution de l'occupation physique du sol sur le périmètre élargi (d'après EEA, 1990, 2018)

III. 6. Activité agricole du périmètre restreint

III. 6. A. Evolution de l'occupation du sol agricole et situation actuelle

Sauf mention contraire, les informations suivantes sont issues des recensements agricoles communaux fournis par Agreste (Agreste RA, 2010b, 2018b, 2018a, 2022).

La surface agricole utile (SAU) du périmètre restreint a été divisée par 1.6 entre 1970 et 2020, passant de 11 264 à 7 137 ha, de façon inégale suivant les communes. La SAU a ainsi diminué de 77.1 % à Fondettes et de 8.6 % à Nouzilly (Figure 19).

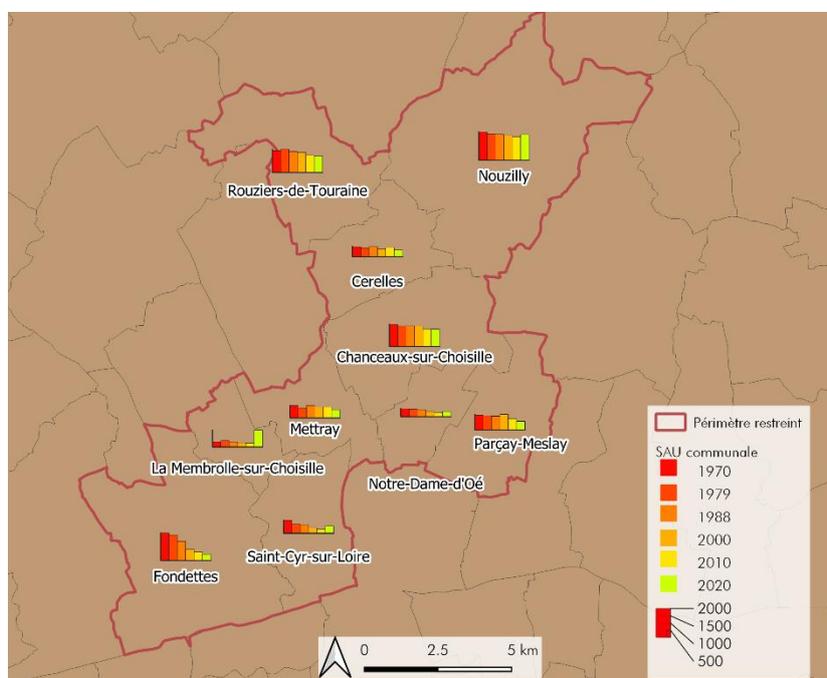


Figure 19 : évolution de la SAU communale sur le périmètre restreint

En parallèle, le nombre d'exploitations agricoles du périmètre restreint a été divisé par 6.9 entre 1970 et 2020 (Figure 20) passant de 592 à 86. En moyenne, les exploitations se sont agrandies pour atteindre une surface moyenne de 83 ha en 2020.

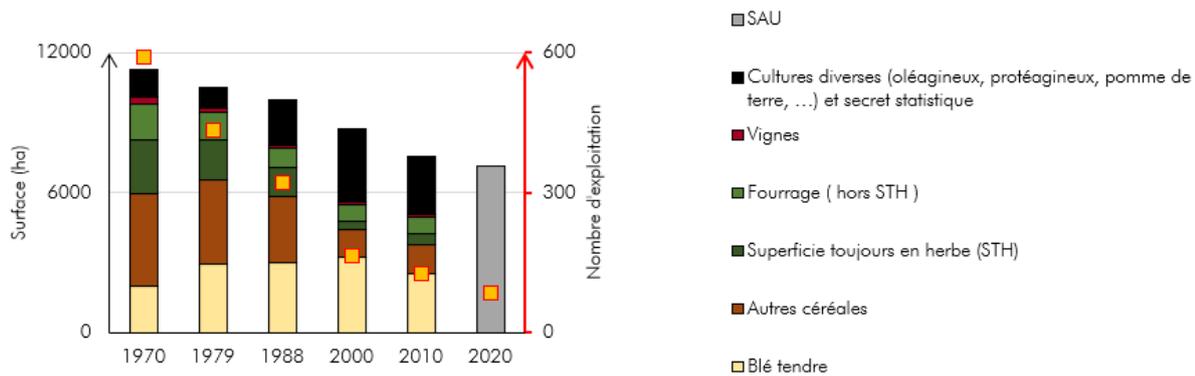
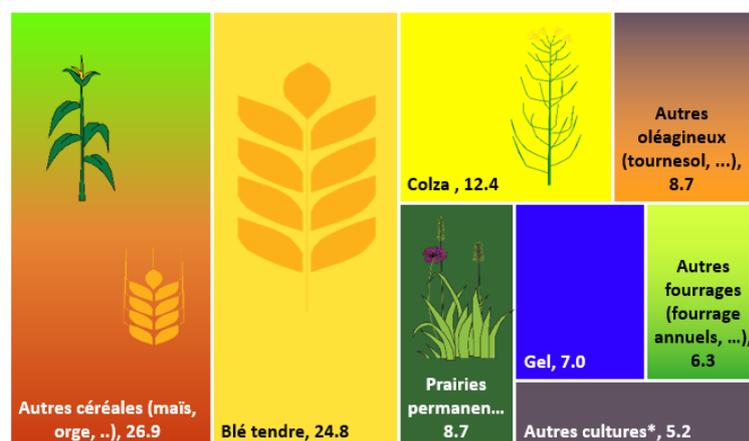


Figure 20 : évolution des surfaces agricoles¹ sur le périmètre restreint

Le paragraphe suivant est rédigé en fonction des données détaillées des RA disponibles : 1970, 1979, 1988, 2000, 2010.

Au sein de la SAU du périmètre restreint, la part de la surface consacrée aux céréales (blé et autres) oscille de 50 à 63 % de la SAU mais ne marque pas de tendance claire. En revanche, la surface en blé tendre qui n'occupait que 17% de la SAU en 1970 occupe plus du tiers de la surface en 2010. L'autre trait marquant est la diminution de la surface fourragère qui occupait plus du tiers de la SAU en 1970 (35%) et qui n'occupe plus que 16% en 2010. En particulier, les surface toujours en herbe ne représentent plus que 4% de la SAU en 2010 (Figure 20).

En 2020, les cultures déclarées à la PAC sur le périmètre restreint montrent les mêmes tendances que l'étude du RA concernant les céréales : elles occupent 51.7 % de la surface déclarée totale avec la majorité en blé tendre (24.8 %). La surface fourragère de 2020 est de 14.9 % selon le RPG, la majorité en STH. Les parcelles en gel représentent une part assez importante des surfaces déclarées (7 %) (Figure 21).



*(vignes, protéagineux, légumes-fleurs,...)

Figure 21 : cultures du périmètre restreint en 2020 (IGN & ASP, 2022)

Le cheptel n'est présent que dans un nombre d'exploitations trop faible pour que les données des recensements soient publiques., il est impossible d'en dresser une évolution sur le périmètre restreint. En revanche, la base de données des entreprises SIRENE (insee.fr) indique que 26 élevages sont

¹ Le nombre de communes soumises au secret statistique selon les surfaces est disponible à l'annexe 1 p.63.

présents sur 5 des 10 communes du périmètre en 2021, majoritairement dans des exploitations de polyculture élevage (8 sur 26) ou d'élevage d'équidés (9 sur 28). Les communes ayant le plus d'élevage sont celles de Nouzilly et Mettray.

Tableau 2 : nombre d'élevage dans les communes du périmètre restreint (d'après sirene.fr)

	Élevage de vaches laitières	Élevage d'autres bovins et de buffles	Élevage de chevaux et d'autres équidés	Élevage d'ovins et de caprins	Élevage de volailles	Culture et élevage associés
Cerelles, n= 2			1			1
Fondettes, n= 4			1	2		1
La Membrolles-sur-Choisille, n= 3			1			2
Mettray, n= 8	1		3	2	1	1
Nouzilly, n= 9		3	3			3

III. 6. B. Agriculture biologique

L'agriculture biologique est représentée par 36 opérateurs sur le périmètre restreint en 2020. Les producteurs sont majoritairement situés à Fondettes (8 sur 15). Les 9 exploitants en AB du périmètre restreint représentent 3.1 % des producteurs en AB de l'Indre-et-Loire. Les autres opérateurs de l'AB sont aussi présents avec 17 transformateurs et 4 distributeurs (Figure 22).

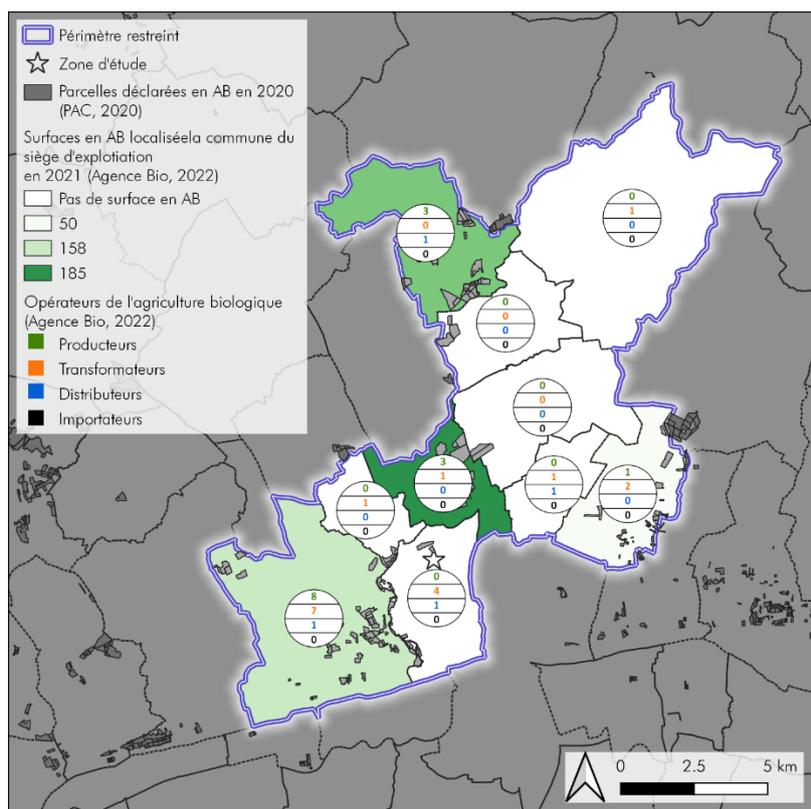


Figure 22 : opérateurs de l'agriculture biologique sur le périmètre restreint (Agence BIO, 2019)

- Le projet d'aménagement de la ZAC de la ROUJOLLE vise à renforcer le potentiel de développement économique sur Saint-Cyr-sur-Loire. Le périmètre d'impact restreint a été défini englobant 10 communes soit 174 km².

- Hormis à proximité des cours d'eau, les reliefs sont doux, le climat ne semble pas un obstacle majeur à la mise en culture. La zone présente des potentialités pour l'activité agricole en particulier au Sud du périmètre, au niveau de la PRA « Plateaux de Mettray ».
- Dans ce périmètre, l'occupation du sol est essentiellement agricole bien que l'artificialisation ait consommé des terres précédemment dédiées à l'agriculture. Les sols agricoles sont de plus en plus dédiés à la culture du blé tendre tandis que la surface fourragère diminue.
- Sur les 50 dernières années, le nombre d'exploitation agricole a été divisé par 6.9, la SAU par 1.6 et la taille moyenne des exploitations a augmenté pour atteindre 83 ha en moyenne.
- L'élevage est absent de 5 communes sur 10 du périmètre restreint.
- L'agriculture biologique est présente dans le périmètre restreint avec 3.1% des producteurs en AB du département en 2020.

IV. L'économie agricole dans le périmètre étendu

IV. 1. Choix et justification du périmètre étendu

Les entreprises en amont et en aval de la production agricole de la zone d'étude sont majoritairement situées dans le département de l'Indre-et-Loire (Figure 23) qui a donc été retenu comme périmètre étendu.

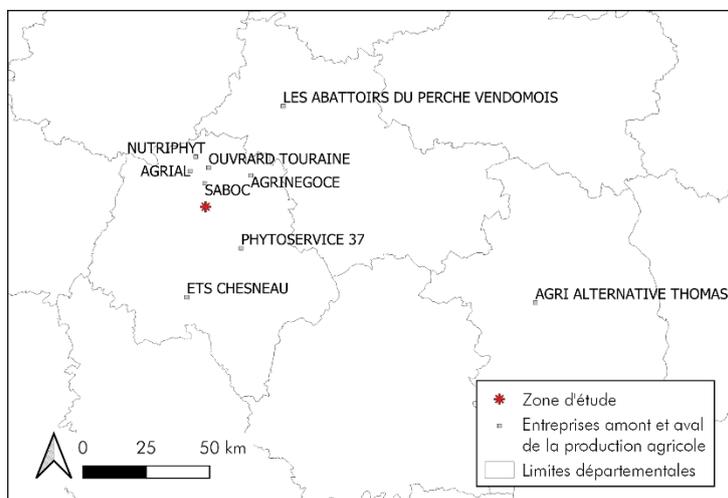


Figure 23 : entreprises amont et aval de la production agricole

IV. 2. Répartition de la sole départementale récente en Indre-et-Loire

D'après la synthèse effectuée par Agreste en 2017 sur l'agriculture en région Centre Val de Loire (Agreste Centre Val de Loire, 2017), l'Indre-et-Loire consacre 57 % de son territoire à l'agriculture. Ce département se caractérise par la présence forte de céréales et oléo protéagineux (COP), qui

occupent plus des deux tiers de la SAU (Figure 24). Il présente une agriculture diversifiée avec la présence de cultures spécialisées : la surface en vigne de l'Indre-et-Loire représente 45% de la surface en vigne régionale ; la surface en semence et plants représente 11% de la surface régionale (Agreste, 2021a).

Les vergers, composés principalement de pommiers, s'étendent sur 1 200 hectares, mais cèdent du terrain. Bourgueil, Vouvray et autres vignobles d'appellation d'origine protégée (AOP) jalonnent le Val de Loire (Figure 27). S'étendant sur 9 700 ha et premier espace viticole de la région, le vignoble s'est restructuré au bénéfice des surfaces en AOP et a permis ainsi le développement d'une production de qualité.



Figure 24 : occupation du territoire en Indre-et-Loire en 2016 (source : Agreste, 2020)

IV. 3. Données économiques

La majorité de la production agricole d'Indre-et-Loire repose sur les productions végétales puisqu'elles représentaient 78% de la valeur des productions en 2018 (Figure 25). L'importance de la part des productions végétales repose en particulier sur la production viticole, production à forte valeur ajoutée. Cette orientation concernait 19% des exploitations du département en 2010 et n'occupait que 3% de la sole départementale (Figure 25 et Tableau 3). Même si la valeur des productions animales est moins importante (moins d'un quart de la valeur de la production agricole), plus d'un quart des exploitations sont concernées par l'élevage (28%) avec une majorité destinée à la production de lait (4.2% de l'ensemble des exploitations) (Tableau 3).

Avec 19 000 têtes, l'Indre-et-Loire détient le plus important troupeau de vaches laitières du Centre Val de Loire. Le cheptel de chèvres constitué de 28 000 têtes représente 30 % de l'effectif régional.

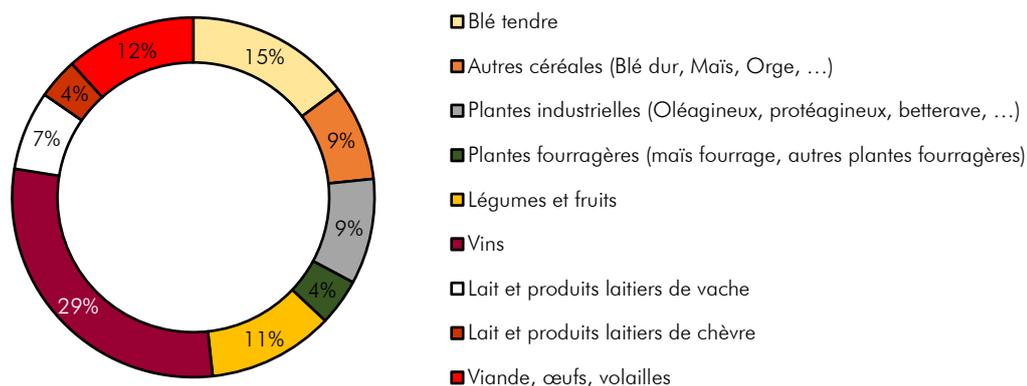


Figure 25 : production agricole du département de l'Indre-et-Loire en 2018 en valeur (source : Agreste, 2020)

Orientation des exploitations	Nombre d'exploitation
Grandes cultures	2 224
Marâchage et horticulture	135
Viticulture	921
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	147
Bovin lait	201
Bovin viande	110
Bovin mixte	15
Ovins, caprins et autres herbivores	327
Elevage hors sol	130
Polyculture et polyélevage	583
Exploitations non classées	48
Total	4 842

Tableau 3 : répartition des exploitations par orientation sur le département de l'Indre-et-Loire en 2010 (source : Agreste Centre Val de Loire, 2017)

IV. 4. Orientations agricoles

Les sols d'Indre-et-Loire sont valorisés par des cultures et de l'herbe. Les OTEX (Orientation Technico-économique des Exploitations) majoritaires des communes en Indre-et-Loire sont « polyculture élevage » et « céréales et oléoprotéagineux » (respectivement 48% et 31% des communes). Vingt-cinq communes sont en OTEX majoritaire « Viticulture ». Saint-Cyr-sur-Loire est caractérisée par l'OTEX « Céréales et oléoprotéagineux » (Figure 26).

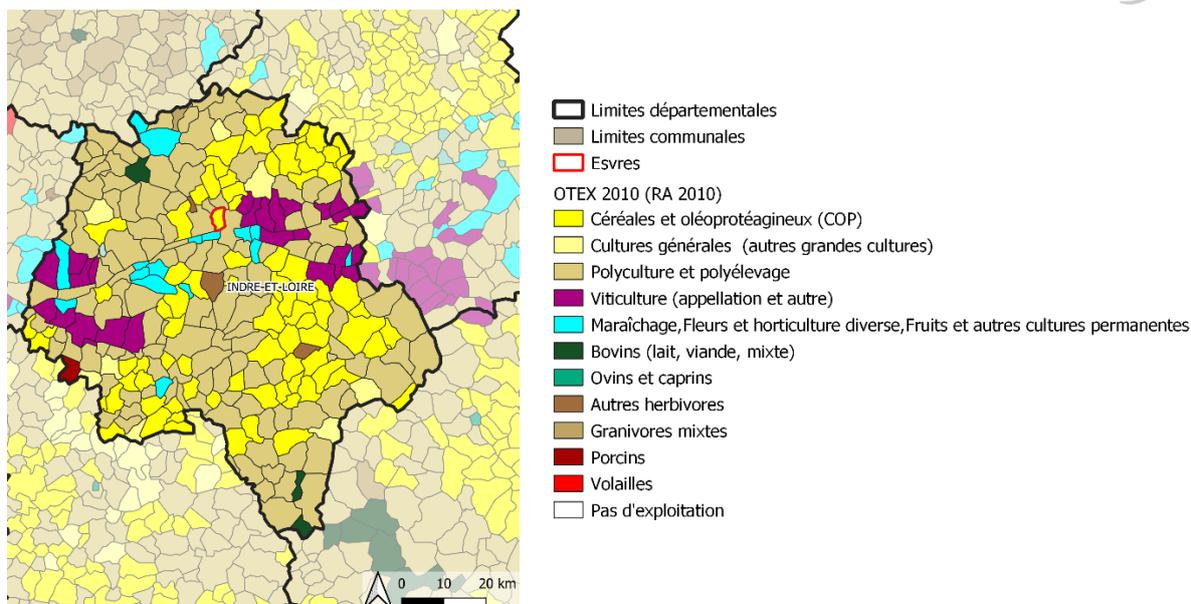


Figure 26 : OTEX communales (Agreste, 2013b)

IV. 5. Signe de qualité de la production agricole : Aire d'origine contrôlée / protégée (AOC/AOP), indication géographique protégée (IGP)

L'Indre-et-Loire est le territoire de 16 AOC/AOP, concernant majoritairement l'activité viticole (Figure 27). Une grande majorité du vignoble est d'ailleurs planté au sein des AOP (94%). L'activité viticole est une activité à forte valorisation. Le secteur viticole était par ailleurs le 2^{ème} pourvoyeur d'emploi agricole en 2010 (2225 personnes) après le secteur des grandes cultures (3344 personnes) (Agreste Centre, 2011).

AOC/AOP Vins rouges

AOC/AOP Vins blancs

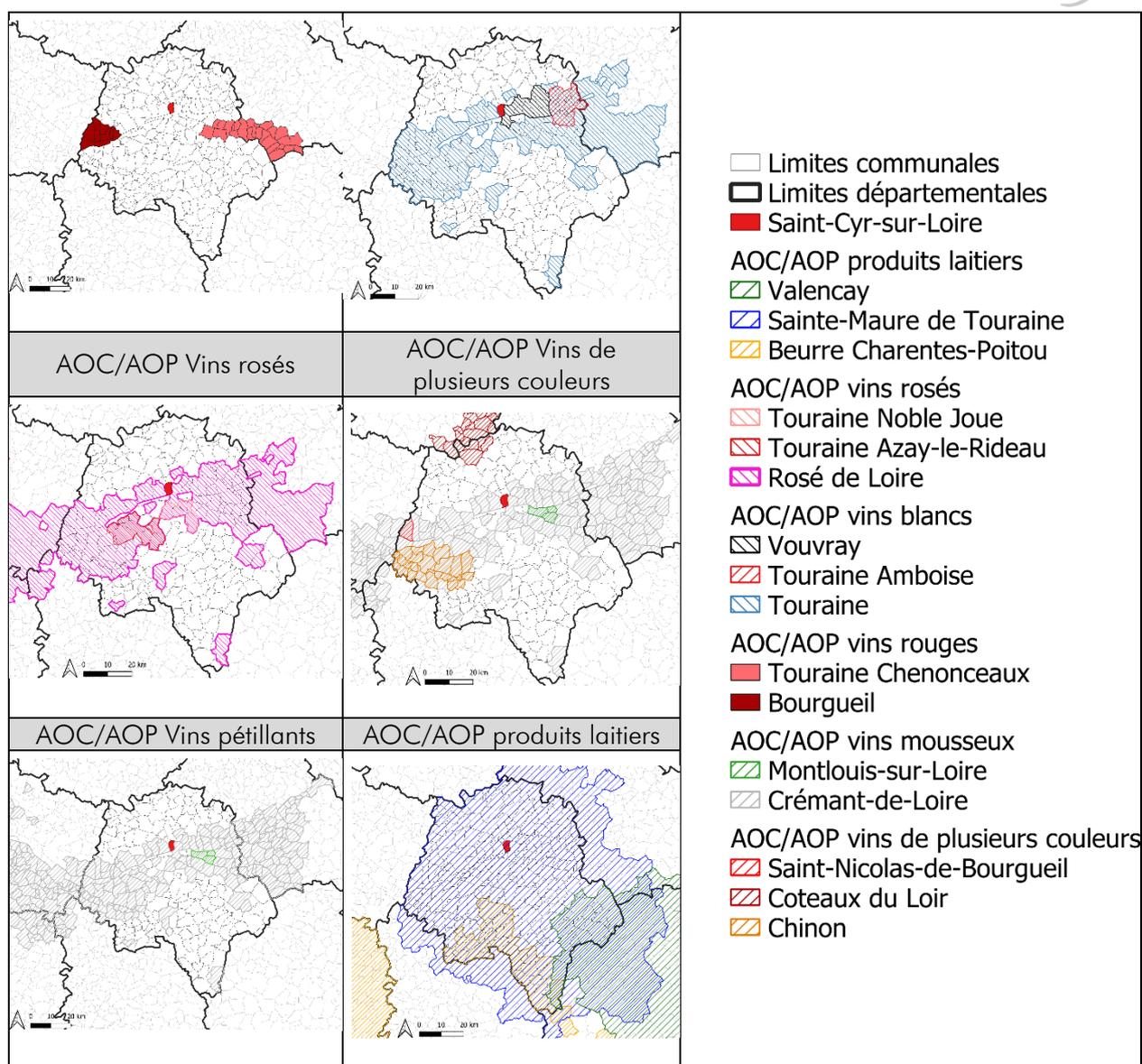


Figure 27 : les AOC/AOP en Indre-et-Loire

IV. 6. La vente en circuit court

Portés par la demande des consommateurs en quête de repère dans une alimentation mondialisée, les circuits courts présentent un certain essor au point qu'en 2015, 6 à 7% des achats alimentaires des français se faisaient par des circuits-courts spécialisés (marchés de producteurs, AMAP, magasins de producteurs, ...). La vente en circuits courts de proximité permet de meilleures marges, une meilleure répartition de la valeur ajoutée et une meilleure reconnaissance du travail du producteur (ADEME, 2017).

En Indre-et-Loire, en 2010, 13 % des exploitations agricoles commercialisaient en circuit-court. Au moins ¼ utilisait ce mode de commercialisation pour des légumes (158 exploitations) ou pour des produits animaux hors produits laitiers et production avicole (160 exploitations) (Agreste RA, 2010a). Les circuits-courts étaient présents sur 6 des 8 communes du périmètre restreint, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille n'en présentant pas (Agreste, 2013a).

IV. 7. Les acteurs amont et aval de la production agricole

IV. 7. A. AGRIAL

AGRIAL est une entreprise coopérative agricole et agroalimentaire multi-spécialistes qui transforme et commercialise les productions dans 5 domaines d'activités : les céréales, le lait, les légumes et fruits frais, les boissons et les viandes. D'origine normande, ce groupe s'est régulièrement développé depuis sa création pour devenir l'un des trois premiers groupes coopératifs agricoles français, présent en Europe, en Afrique et aux États-Unis. Son chiffre d'affaires en 2018 est de 5,8 milliards d'euros (Figure 28). Elle emploie 22 900 salariés présents dans 12 pays, représente 3 000 adhérents-producteurs. Son activité est répartie sur 150 sites de transformation situés dans 19 départements, situés dans le Grand Ouest de la France (Figure 29).

Évolution du chiffre d'affaires

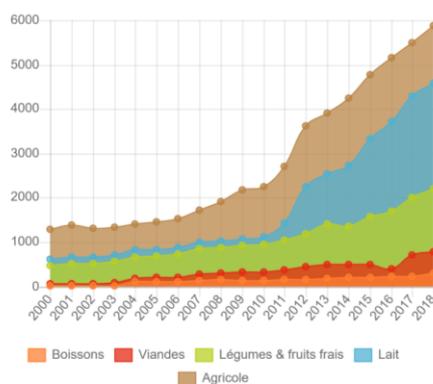


Figure 28 : évolution du CA de la coopérative AGRIAL (source : AGRIAL, 2020)

Les 16 régions de la Coopérative

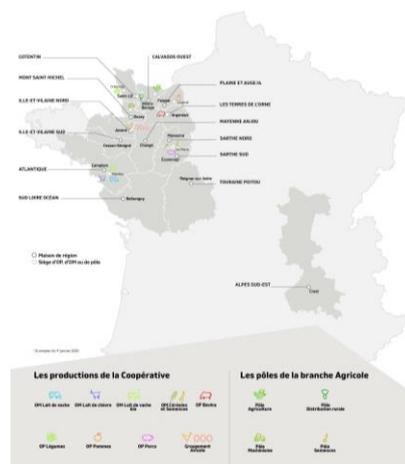


Figure 29 : zone d'activité de la coopérative AGRIAL (source : AGRIAL, 2020)

IV. 7. B. Les établissements SABOC

Les Ets SABOC sont une entreprise de négoce basée sur la commune de Rouziers-de-Touraine à 15 km au nord de Tours. Les Ets SABOC proposent ses services auprès des agriculteurs céréaliers, éleveurs, viticulteurs et arboriculteurs. L'étendue du territoire d'activité des Ets SABOC comprend les départements d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, de la Sarthe, de l'Eure-et-Loir et le Nord du Maine-et-Loire.

Les activités de SABOC s'articulent autour de trois axes que sont l'agrofourniture, la collecte de céréales et les services techniques et agronomiques auprès des agriculteurs.

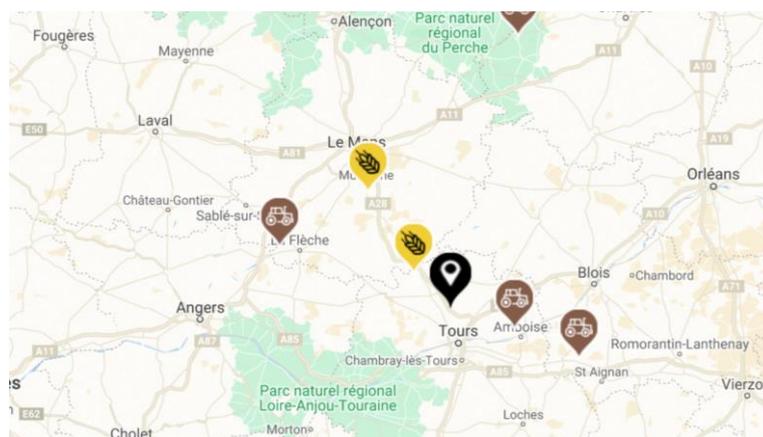
Les Ets SABOC portent une offre riche de nombreux contrats de production dont la valorisation est accompagnée de primes ou de prix minimums garantis. C'est le cas pour :

- Le blé CRC Label Rouge ;

- Le blé ARVALIS-IRTAC ;
- Le blé améliorant ;
- L'orge de brasserie ;
- Le sarrasin ;
- Le tournesol oisellerie ;
- Le tournesol oléique ;
- Le quinoa ;
- Le maïs semoulerie ;
- La lentille verte ;
- Le pois chiche ;
- Le millet blanc.

La recherche de nouveaux débouchés et de nouvelles productions reste une des principales priorités pour cette entreprise.

Les Ets SABOC disposent d'outils de collecte de proximité relayés par une logistique dédiée pour assurer réactivité et performance dans les périodes très intenses de réception de céréales (Figure 30). Cette entreprise possède 3 silos de stockage à Rouziers-de-Touraine (37), Bazouges sur le Loir (72) et Frétygny (28) ainsi que 3 plateformes de collecte à Teloché (72), Montreuil-en-Touraine (37) et Saint-Paterne-Racan (37). Un nouveau site de stockage est prévu avec la création du silo de Luigny (28).



SILOS



DEPOTS



SIEGE

Figure 30 : localisation des installations des Ets SABOC

IV. 7. C. PHYTO SERVICE

Les informations suivantes sont essentiellement issues du site web PHYTO SERVICE (<http://www.phytoservice.com/>).

PHYTO SERVICE compte actuellement 17 magasins répartis dans 13 départements du Nord de la France (Figure 31). Ils proposent deux gammes de produits :

- Une gamme pour les cultures végétales ;
 - Les phytopharmaceutiques et le conseil adapté pour les grandes cultures, les cultures spécifiques, la vigne, l'arboriculture fruitière ;
 - Les semences ;
 - Des produits spécifiques pour la vigne et la cave.
- Une gamme de pièces de rechange de matériel agricole et d'agro-équipement.

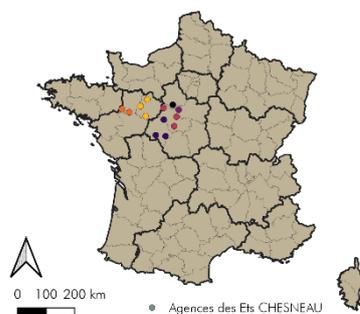
Sur l'année 2014, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 51 480 700 € (<https://www.societe.com/>). Sur la campagne 2016-2017, PHYTO SERVICE était classé 52^{ème} entreprise d'approvisionnement française (Reference-appro.com, 2018).



Figure 31 : l'implantation des magasins PHYTO SERVICE

IV. 7. D. Les établissements CHESNEAU

Les informations suivantes sont essentiellement issues du site web des établissements CHESNEAU (<https://www.chesneau.eu/>).



Les établissements CHESNEAU sont spécialisés dans la vente de matériel agricole (tracteurs, irrigation, ...). Leur domaine d'activité est principalement la région Centre-Val-de-Loire et Pays de la Loire. Le groupe est composé de 175 collaborateurs répartis sur 13 sites. Sur l'année 2019, elle réalise un CA de 43 299 200 €.

IV. 7. E. Le groupe OUVRARD

Le groupe OUVRARD est composé de 7 sociétés (OUVRARD, OUVRARD TOURAINE, OUVRARD Charentes, SEMAT, NODIMAT, GRANDAY CHARENTEAISE DE MOTOCULTURE) réparties sur 10 départements et 35 agences.

Fort de 150 ans d'expérience, le groupe OUVRARD propose aujourd'hui un large panel d'activité :

- Vente de matériel agricole (travail du sol, irrigation, pulvérisation, force de traction, agriculture de précision, occasions...);
- Services variés (conseils en investissement, formation, assistance et dépannage, ...);
- L'accès à leur savoir-faire (irrigation, élevage, récolte, ...).

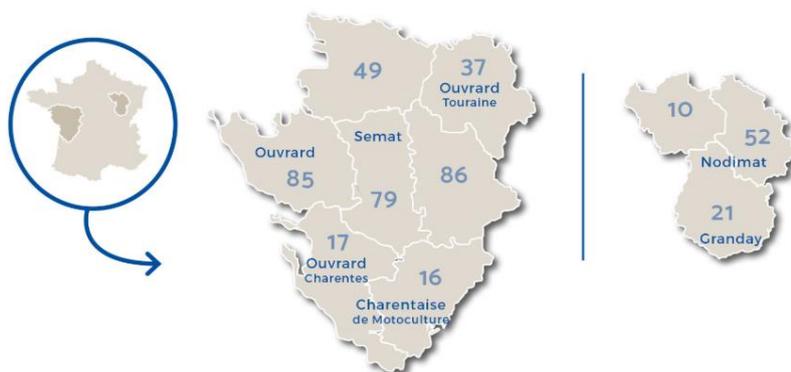


Figure 32 : départements d'implantation du groupe OUVRARD (www.ouvrard.com)

La société OUVRARD TOURAINE est bien implantée en Indre-et-Loire avec 5 agences dans ce département (Figure 33). L'effectif global de OUVRARD TOURAINE est compris entre 50 et 99 salariés. En 2017, cette société réalise un chiffre d'affaires de 15 646 100 € (www.societe.com).

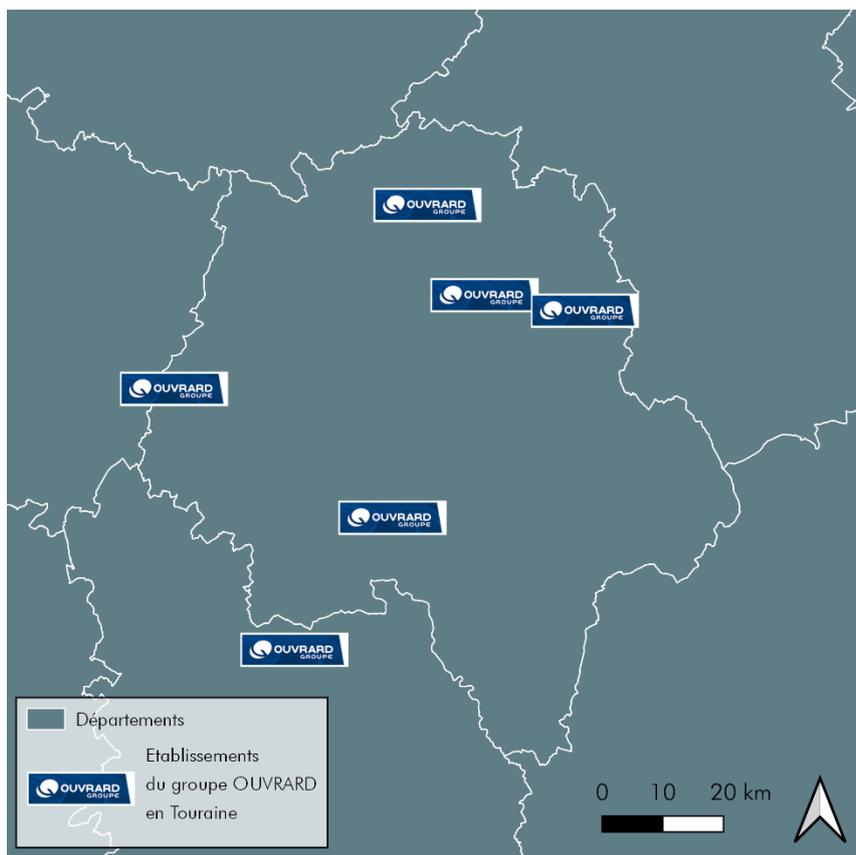


Figure 33 : les agences de la société OUVARD TOURAINE

IV. 7. F. AGRI ALTERNATIVE THOMAS

La création d'AGRI ALTERNATIVE date de 2006 avec un siège situé dans les Yvelines. L'activité commence en partenariat avec THOMAS NEGOCE pour l'activité de collecte. La société a ouvert deux magasins de plus dans l'Eure et le Cher (Figure 34). En 2019, AGRI ALTERNATIVE a racheté la société THOMAS NEGOCE. Ses activités couvrent la vente de produits de protection des plantes, de semences, d'engrais et de services marchands (analyse de terre, Olympe parcelle, ...) ainsi que la collecte des céréales.

D'après Laurandel en 2017, le CA d'AGRI ALTERNATIVE en 2015 – 2016 s'élevait à 14 370 000 € dont 58 % est issu de la vente de produits phytosanitaires, 22% de la vente d'engrais, 13 % de la vente de semences, le restant étant dû à des prestations variées. Le courtage de grains représentait alors 25 000 tonnes (60% de blé meunier, 20% de colza, 12% d'orge et 8% de maïs). L'effectif de l'entreprise était de 9 salariés dont 7 technico-commerciaux et 2 assistantes, avec le renfort de 3 agents commerciaux indépendants pour servir 1 200 agriculteurs cultivant en moyenne 150 à 220 ha.

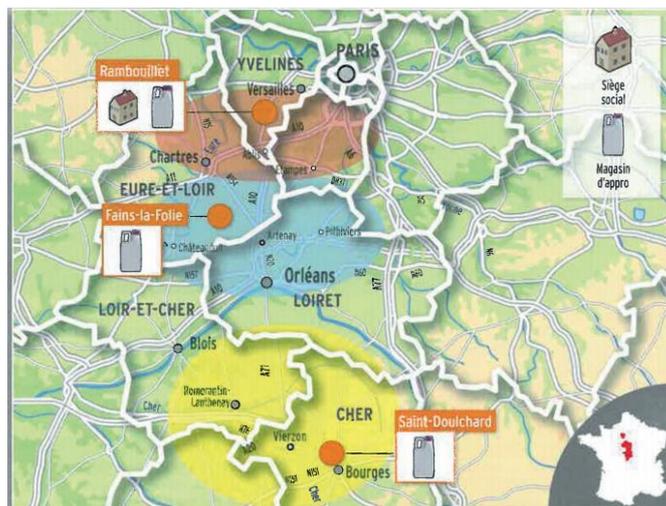


Figure 34 : les bassins d'activité des sites d'AGRI ALTERNATIVE THOMAS (Laurandel, 2017)

IV. 7. G. Le groupe AGRI-NEGOCE

Les informations suivantes sont essentiellement issues du site web des établissements d'AGRI-NEGOCE (<https://www.agrinegoce.fr/>).



Le groupe AGRI-NEGOCE a été créé en 1985 dans la Sarthe. Après avoir racheté et agrandi des silos, leur capacité de collecte et stockage atteignaient 458 et 300 millions de tonnes de grains respectivement en 2013 et 2014. Leur chiffre d'affaires en 2014 s'élevait à 210 000 000 €. Forts de leurs implantations situées 6 départements (l'Orne, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, la Sarthe et le Loir-et-Cher) ils couvrent des secteurs variés comme l'approvisionnement pour les grandes cultures (produits phytosanitaires, engrais, semences, ...), la vente et le négoce de ces dernières, la nutrition animale, les services en viticulture et cultures spécialisées.

IV. 7. H. La SARL NUTRIPHYT

La SARL NUTRIPHYT a été créée en 1995 en emploi de 6 à 9 salariés (<https://www.societe.com/>). Son activité principale est le négoce de produits chimiques destinés à l'utilisation en agriculture (produits phytosanitaires, engrais). Elle est dirigée par M. NEGRI.

Le responsable de la société a relaté la baisse d'activité liée au secteur de Tours Nord du fait de la perte de surface cultivée pour l'urbanisation (zone POLAXIS, urbanisation à Saint-Cyr-sur-Loire, dépôts logistiques le long de la N 10 ...). Afin de conserver la compétitivité et la santé de son entreprise, des départs de salariés n'ont pas été remplacés.

IV. 7. I. Abattoirs du Perche Vendômois



L'abattoir du Perche Vendômois propose des services d'abattage multi-espèce (bovins, porcins, ovins et caprins) en circuit conventionnel, label rouge ou pour la chaîne de production AB.

L'abattoir propose aussi la transformation de la viande en produit fini. Son effectif est compris entre 20 et 49 salariés. En 2018, elle réalise un CA de 8 755 800 € (<https://www.societe.com/>)

- Le périmètre élargi retenu est le département de l'Indre-et-Loire. La sole récente montre une prédominance des grandes cultures qui génèrent plus du 1/3 du CA de l'agriculture de ce département. D'autres cultures sont présentes de façon plus anecdotiques mais sont à l'origine d'une production économique importante comme la vigne.
- Les productions et l'origine du chiffre d'affaires de l'agriculture en Indre-et-Loire sont variées.
- Des labels de qualités (AOC/AOP) et les circuits courts permettent une meilleure valorisation des produits agricoles.
- L'ensemble des acteurs économiques amont et aval de la production agricole des exploitants concernés par la zone d'étude sont de taille régionale voir nationale.

V. Impacts positifs et négatifs du projet

V. 1. Impacts sur les valeurs économiques du territoire

V. 1. A. Pression foncière

La pression foncière dans la zone d'influence du projet est estimée après analyse de l'évolution du prix des terres et prés libres entre 2012 et 2019, et celle de l'artificialisation des terres agricoles entre 2009 et 2018.

Le prix des terres et prés libres des PRA où se situe la zone d'étude, la Champeigne-Plateau de Mettray et la Gâtine Tourangelle présentent des pressions foncières agricoles différentes (Figure 35). Sur la PRA Champeigne-Plateau de Mettray, le prix des terres et prés libres a augmenté de façon relativement continue (+144% depuis 1999) pour atteindre 6 450 €/ha en 2021. Le prix de la surface agricole moyen a aussi augmenté pour la PRA Mettray et la Gâtine Tourangelle (+62% depuis 1999) mais n'atteint que 3 790 €/ha en 2021. Cette valeur est d'ailleurs en décroissance depuis 2018.

Cette différence de prix est à mettre en relation avec la qualité des terres agricoles de la PRA « Plateaux de Mettray », réputée pour ses terres à valorisation agronomique moyenne à élevée (III. 3. B).

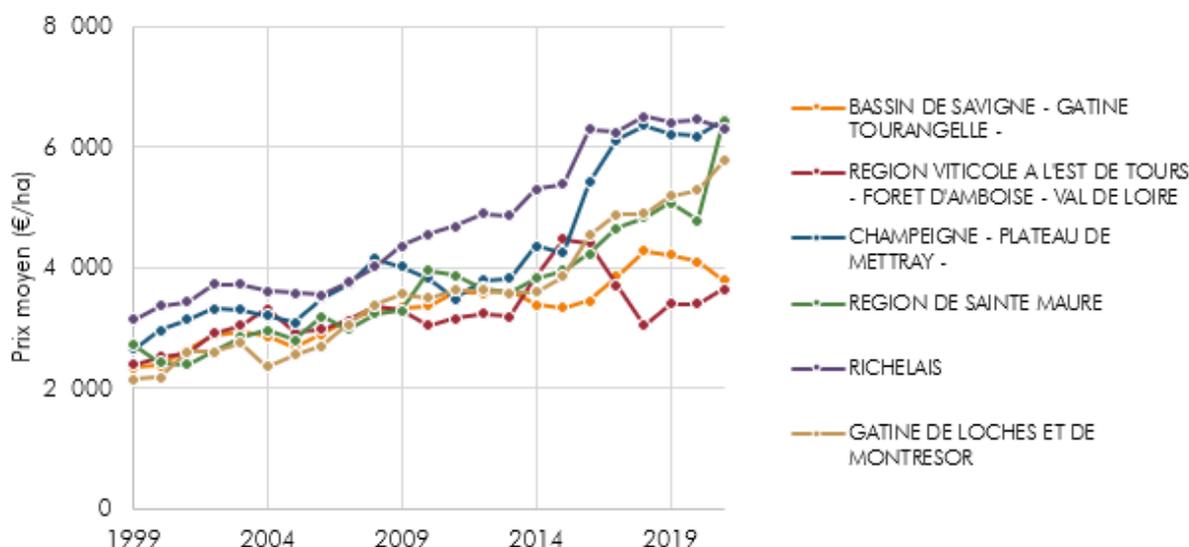


Figure 35 : évolution du prix des terres et prés libres en Indre-et-Loire

La pression foncière sur les terres agricoles semble donc plus importante sur la PRA Champagne-Plateau de Mettray que sur la Gâtine Tourangelle.

L'artificialisation est la diminution globale de la part des sols affectés aux activités agricoles, forestières ou aux espaces naturels. Le devenir de ces sols est multiple mais ces sols artificialisés sont à la fois le résultat et le lieu des activités humaines (villes, logements, activités économiques, axes routiers). L'artificialisation répond donc à un besoin économique et social des ménages, des entreprises, des pouvoirs publics. Dans un même temps, l'artificialisation génère des pressions importantes sur les espaces naturels (perte de la biodiversité, à tendance à augmenter l'imperméabilisation des sols, ...) et prive les agriculteurs d'un de leur facteur de production essentiel. Les sols étant une ressource limitée avec des caractéristiques spécifiques en terme d'aptitude pour une fonction donnée, l'interchangeabilité entre les surfaces est limitée (INRAE & IFSTTAR, 2017). Il convient donc de planifier l'artificialisation des sols, en particulier agricoles, et de mettre en œuvre des leviers pour éviter, réduire et compenser l'artificialisation des sols agricoles.

Les données issues du portail de l'artificialisation (Cerema et al., 2019) permettent d'estimer l'artificialisation sur la période allant de 2009 à 2018 sur les surfaces considérées dans l'étude à environ (Tableau 4):

- 4.2 ha/an à l'échelle de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire ;
- 27 ha/an à l'échelle du périmètre restreint ;
- 284 ha/an à l'échelle du périmètre élargi.

La consommation d'espace agricole définitive² des surfaces agricoles de la zone de la ZAC de la Roujolle (20.1 ha) correspond à 4.8 années d'artificialisation moyenne sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, et 0.8 année sur le périmètre restreint.

² La surface retenue pour l'étude préalable est de 27.9 ha mais seuls 20.1 ha de terres agricoles sont voués à une artificialisation définitive.

Tableau 4 : artificialisation au niveau de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, du périmètre restreint et élargi

Périmètre	Total des flux entre NAF et artificialisé entre 2008 et 2019 (ha)	Part de surface convertie en surface artificialisée (en %)	Equivalent du projet d'aménagement de la ZAC en année d'artificialisation moyenne
Saint-Cyr-sur-Loire	41.6	3.1	4.8
Périmètre restreint	267.0	1.5	0.8
Périmètre étendu	2 840.9	0.5	0.1
Source, hypothèses	Cerema et al., 2019		Surface agricole du projet vouée à l'artificialisation (ha)
			20.1

L'artificialisation des terres agricoles du périmètre restreint se concentre sur les communes de Fondettes, la Membrolles-sur-Choisille, Chanceaux-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire et Parçay-Meslay (Figure 36).

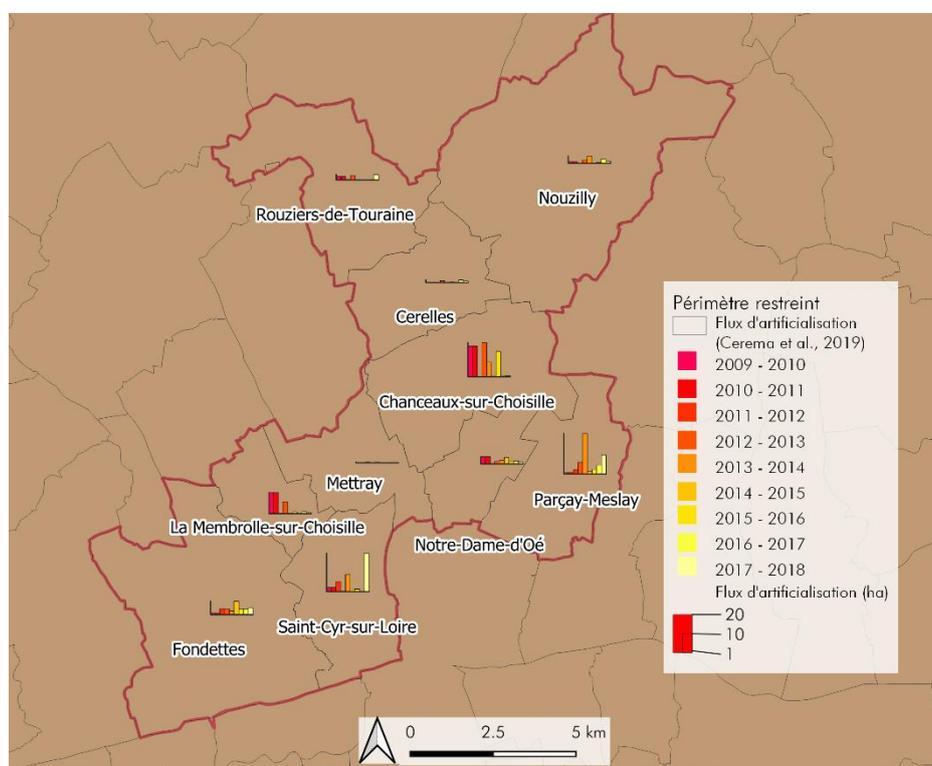


Figure 36 : flux d'artificialisation annuel sur les communes du périmètre restreint

L'artificialisation de la surface de la ZAC de la ROUJOLLE vient contribuer à une pression déjà importante sur le foncier agricole des communes en périphérie de Tours et situées dans le périmètre d'étude. De façon générale, l'urbanisation se fait ici au détriment de bonnes terres agricoles.

- Impact fort sur la pression foncière

V. 2. Effets cumulatifs avec d'autres projets

Les documents d'urbanisme permettent d'identifier les zones à vocation à être urbanisées. Dans le dernier PLU en date, 6.7% de la surface communale sont ainsi voués à être urbanisés, soit 90 ha environ (Figure 6 et Tableau 5). Une partie de ces surfaces est occupée par des terres agricoles et ce sont ainsi 43 ha de surfaces productives qui vont être artificialisées sur cette commune soit 3.2% de la surface communale ou l'équivalent 0.5 surface moyenne d'une exploitation agricole du périmètre restreint.

Tableau 5 : surfaces du zonage d'urbanisme à Saint-Cyr-sur-Loire

Type de zone	Surface (ha)	Dont surfaces déclarées PAC en 2019 (ha)
U (Urbanisé)	782.881	3.615
N (Naturelle)	475.481	177.164
<i>AU (A urbaniser)</i>	<i>89.89</i>	<i>43.048</i>

V. 2. A. Fonctionnalités

Les impacts sur les fonctionnalités agricoles (continuités agricoles, circulations internes, effets de coupure, allongement de temps de parcours, difficultés de circulation, d'insertion, augmentation du trafic etc.) ne concernent pas les exploitations impactées par le projet. Les effets sur les difficultés de circulation, d'insertion, sur l'augmentation du temps de trafic liées au projet, sont donc nuls. A l'échelle de l'exploitation, il n'y a pas non plus de modification particulière puisque ces parcelles ne sont pas utilisées comme cheminement interne pour la circulation au sein de l'exploitation. Il n'y a donc pas d'effet sur les circulations internes, ni de coupure, ni d'allongement du temps de parcours.

- Impact nul sur les fonctionnalités

V. 2. B. Surcoûts logistiques

La logistique de l'exploitation et des exploitations voisines n'est pas modifiée puisqu'il n'y a pas d'impact sur les fonctionnalités.

- Impact nul sur les surcoûts logistiques

V. 2. C. Production d'espaces délaissés définitifs

La surface concernée par la construction de la ZAC de la ROUJOLLE est entièrement comprise dans le projet d'aménagement et ne crée donc pas de délaissé agricole. En revanche, la compensation des zones humides crée des délaissés agricoles définitifs à hauteur de 0.4 ha.

- Impact faible sur la création de délaissés définitifs

V. 2. D. Augmentation des nuisibles

Les espèces nuisibles sont les maladies, les adventices et les ravageurs sur les cultures susceptibles d'occasionner des dégâts sur les parcelles agricoles. Elles peuvent par exemple être des dégâts causés par les oiseaux sur les cultures de printemps, par le gibier dans les parcelles par les méligèthes sur les cultures de colza. D'après Clergué (Clergué, 2008), la biodiversité semble jouer un rôle majeur dans la gestion de la pression des nuisibles. Les paysages complexes (bordure de parcelle, haies, lisières de forêt, milieu semi-naturels, ...) et l'activité biologique du sol favoriseraient la biodiversité et la résistance aux nuisibles. Enfin, l'historique des parcelles est déterminant vis-à-vis de nuisibles tels que les adventices, les animaux ravageurs (limaces, hannetons, méligèthes, ...) et maladies (piétin verse, fusariose, rhizoctone, ...).

Le projet d'aménagement de la ZAC de la ROUJOLLE est plutôt enclin à neutraliser la pression des nuisibles qu'à l'augmenter puisqu'elle consiste à artificialiser des sols, ce qui diminue toute pression biotique liée au sol.

Seule deux parcelles de la zone concernée par la compensation zones humides verront leur occupation modifiée avec la remise en place d'une activité agricole de type fauche de prairie naturelle. Les autres parcelles ne verront pas leur rotation modifiée. L'impact sur la pression biotique paraît nul.

- Impact nul sur la pression des nuisibles

V. 2. E. Effets sur l'emploi agricole direct et indirect

La surface considérée pour cette analyse est la surface agricole consommée définitivement du fait du projet. Il s'agit :

- De la surface agricole située au sein de la zone de la ZAC (20.1 ha) ;
- De la surface de délaissés définitifs (0.4 ha) ;
- De la zone humide créée en bas de parcelle AC 0033. Une exploitation de type fauche aurait pu être envisagée mais cette zone est assez petite (1ha) et sa forme ne prête pas à l'exploitation par les engins agricoles.

Les surfaces agricoles définitivement consommées forment un ensemble de 21.5 ha.

La surface moyenne d'une exploitation agricole sur le périmètre P1 est d'environ 83 ha et représente près de 2 UTA d'après le recensement agricole de 2020 (Agreste, 2021b).

La superficie agricole définitivement consommée par le projet, concerne donc statistiquement 0,5 emplois agricoles directs. Cela équivaut à 12.5 % des emplois agricoles de Saint-Cyr-sur-Loire, ou 0,6 % des emplois agricoles du périmètre P1, ce qui n'est pas négligeable (Tableau 6).

Tableau 6 : nombre de personnes travaillant dans le domaine agricole vivant sur les communes du périmètre restreint en 2019 d'après INSEE³, 2021b, 2021a

Commune	Nombre d'agriculteurs vivant sur la commune
37054 - Chanceaux-sur-Choisille	20
37109 - Fondettes	3
37151 - La Membrolle-sur-Choisille	5
37152 - Mettray	5
37172 - Notre-Dame-d'Oé	5
37175 - Nouzilly	6
37179 - Parçay-Meslay	20
37214 - Saint-Cyr-sur-Loire	4
37047 - Cerelles	12
37204 - Rouziers-de-Touraine	7
TOTAL Périmètre	87

Le projet de réduction initié lors de ce projet, décrit en partie VI. 2, partie permet cependant la remise à l'exploitation agricole de deux parcelles pour la récolte de fourrage, ce qui permet la sécurisation du bilan fourrager d'une exploitation et facilite donc son maintien.

Le développement de la ZAC de la ROUJOLLE forme une action de développement économique puisqu'elle vise à implanter des entreprises et à créer des emplois. Les renseignements actuels ne permettent pas de savoir si des entreprises de type agricole vont s'installer dans la zone et donc de statuer sur un éventuel impact positif sur l'économie agricole.

- Impact moyen sur l'emploi agricole direct

L'impact sur l'amont et l'aval de la filière est difficile à quantifier car il est très diffus. Le nombre d'emplois indirects générés par l'agriculture est estimé à 4 à 5 par emploi direct. Ce seraient donc 2 à 3 emplois indirects qui seraient potentiellement impactés.

Les conséquences de l'aménagement de la ZAC de la ROUJOLLE peuvent être qualifiées de nulles à très faibles au vu de la taille des entreprises intervenant sur cette zone (Tableau 7). Les pertes cumulées sur la zone de Tours Nord peuvent cependant mettre ces entreprises dans une situation pouvant être défavorable. Il faut d'ailleurs noter que deux entreprises amont et aval ont été positionnées en liquidation judiciaire durant l'année 2022.

³ Les données des recensements sont localisées au niveau du siège d'exploitation et cela peut biaiser l'évaluation du nombre d'agriculteurs vivant sur la commune, les données de l'INSEE ont donc été utilisées pour définir l'impact sur les emplois agricoles du périmètre restreint.

Tableau 7 : caractéristiques économiques des entreprises liées aux exploitations impactées par le projet (societe.com)

	Nom	Forme juridique	Type d'activité (NAF)	Années de création	Siège social	Effectif	CA	Ratinf société	Equilibre bilan	Rentabilité	Années indicateurs	Jugement
Matériel agricole	DOUCET MATHELIN	SAS	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole (4661Z)	1956	Neuville-de-Poitou (86)	52 (Moyenne 2020)	41 985 100 (2020)	Moyen	Moyen	Moyen	2018, 2019, 2020	
	MAISA 37	ARL unipersonnel	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole (4661Z)	1992	Loches (37)	10 à 19	8 063 900 (2016)	Moyen	Moyen	Moyen	2012, 2013, 2016	Liquidation judiciaire en mars 2022
	AGRINEGOCE	SAS	Traitement primaire des récoltes (0163Z)	1979	La Chartre-sur-Le-Loir (72)	58 (Moyenne 2021)	81 818 800 (2021)	Moyen	Favorable	Moyen	2019, 2020, 2021	
	ETS CHESNEAU	SASU	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole (4661Z)	2003	Mer (41)	100 à 199	43 299 200 (2019)	Favorable	Favorable	Favorable	2018, 2018, 2019	
	OUVARD TOURAINE	SAS	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole (4661Z)	1977	Sainte-Maure-de-Touraine (37)	58 (moyenne 2020)	19 755 300 (2020)	Moyen	Moyen	Moyen	2018, 2018, 2019	
Semences, produits phytosanitaires et oval	NUTRIPHYT	ARL unipersonnel	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques (4675Z)	1995	Neuvy-Le-Roi (37)	6 à 9	5 158 900 (2009)	Favorable	Favorable	Moyen	2006, 2008, 2009	
	SABOC	SASU	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail (4621Z)	1957	Rouziers-de-Touraine (37)	40 (moyenne 2021)	39 889 400 (2021)	Moyen	Moyen	Moyen	2019, 2020, 2021	
	AGRIAL	SCA	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles (4633Z)	2000	Coen (14)	1292	57 636 133.3 (2021)	Favorable	Favorable	Moyen	2019, 2020, 2021	
	AGRI ALTERNATIVE THOMAS	SAS	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques (4675Z)	2005	Chartres (28)	10 à 19	14 451 900 (2021)	Moyen	Moyen	Moyen	2019, 2020, 2021	
	PHYTOSERVICE 37	SASU	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques (4675Z)	1979	Maves (41)	75	41 492 800 (2020)	Moyen	Moyen	Moyen	2018, 2019, 2020	Liquidation judiciaire en septembre 2022
Abattoir	LES ABATTOIRS DU PERCHE VENDOMOIS	SARL	Transformation et conservation de la viande de boucherie (1011Z)	2001	Vendôme (41)	20 à 49	8 755 800 (2018)	Moyen	Favorable	Moyen	2016, 2017, 2018	

SCA : Société coopérative agricole

SAS : Société à action simplifiée

SASU : Société par actions simplifiée à associé unique

SARL : Société à responsabilité limitée

- Impact faible sur l'emploi agricole indirect

V. 2. F. Frein aux investissements agricoles du fait de l'incertitude sur la pérennité des terres

Une exploitation agricole dans le territoire de P1 comportait en 2020 en moyenne 83 ha de SAU (Agreste 2022). Le projet, qui consomme 21.5 ha d'espace agricole, impacte donc l'équivalent de la SAU de 0,26 exploitations de P1, sur un territoire qui a perdu plus de 40 exploitations agricoles par an entre 2010 et 2020.

D'autre part, une partie du périmètre concerné par le projet se trouve en zone périurbaine dans des conditions de pression foncière agricole forte.

Ces deux facteurs peuvent freiner les investissements agricoles.

- Impact moyen sur les investissements agricoles

V. 2. G. Prélèvement de terre : déstructuration ou disparition d'exploitations

D'après les entretiens avec les exploitants, la perte de foncier liée à ce projet ne remet pas en question leur activité ni l'organisation de leur travail. En revanche, ce projet va impacter l'organisation d'une exploitation en touchant des SIE. L'exploitation 3 va devoir les déplacer afin de conserver la surface nécessaire à l'obtention des primes PAC.

L'exploitation 4 perd une grande part de sa SAU (37%). Ce fait est accepté par les exploitants qui attendent la perte de ces parcelles. Cette exploitation est d'ailleurs liée à l'exploitation 1, où se déroule l'essentiel de la production agricole, dont le siège est situé à plus de 35 km de Saint-Cyr-sur-Loire.

Enfin, l'exploitation 5 va perdre 1.1% de sa SAU (surfaces dédiées à des grandes cultures) du fait de la compensation des zones humides. En contrepartie, un projet de réduction a été développé (partie VI. 2). Il vise à confier l'exploitation de deux parcelles d'une surface avoisinant les 7.5 ha à l'exploitation 5 pour y faire du fourrage à destination de son cheptel ovin. Cette mesure a pour but de sécuriser le bilan fourrager de l'exploitation, mis à mal par les sécheresses des années récentes. Le projet de réduction va dans le sens de la sécurisation de l'exploitation 5 qui est en phase de transmission progressive.

- Impact faible à fort sur la structure des exploitations

V. 3. Impacts sur les valeurs sociales et environnementales des espaces agricoles

V. 3. A. Impacts sur les valeurs sociales

Le projet d'aménagement de la ZAC ne va pas générer de déprise agricole qui pourraient favoriser les dépôts sauvages, les occupations illicites ou la dégradation du paysage.

L'intégration paysagère est prise en compte avec un soin particulier puisque cette dernière constitue une entrée de ville et une zone de transition entre l'espace rural et urbain. La ZAC est ainsi pensée comme une ZAC « verte » et paysagée avec (SUEZ & AUREA, s. d.):

- La protection de deux mares et des espaces nécessaires à leur fonctionnement ;
- Trois espaces boisés et une haie préservée ;
- L'implantation de 2 micro-forêts ;
- La création de plus de 47 000 m² d'espaces verts.

L'aménagement de la ZAC est prévu sur des parcelles dont la ville de Saint-Cyr-sur-Loire n'est pas forcément propriétaire. En effet, sur l'ensemble de la surface des parcelles concernées par le projet (zone de la ZAC en elle-même et parcelles concernées par la compensation des zones humides), 23% sont des parcelles agricoles dont le propriétaire n'est ni la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, ni TMVL. La négociation est la voie privilégiée pour l'acquisition de ces parcelles mais il peut y avoir un conflit avec les exploitants agricoles sur 23% de la surface concernée par le projet.

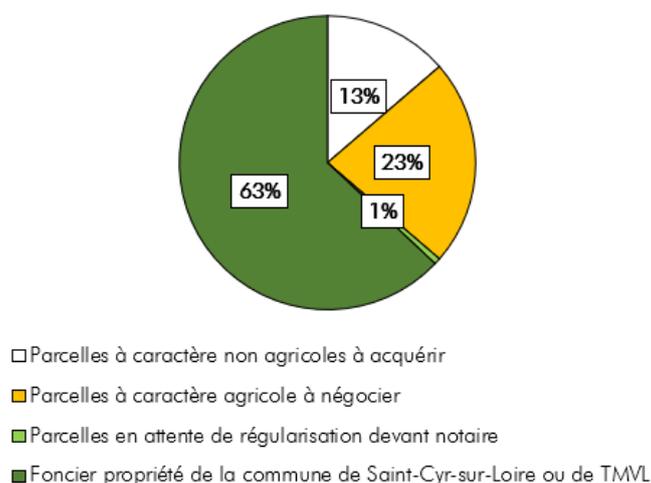


Figure 37 : état d'acquisition du parcellaire concerné par le projet d'aménagement de la ZAC

- Impact faible sur les valeurs sociales

V. 3. B. Impacts sur les valeurs environnementales

Les impacts sur les valeurs environnementales ont été évalués d'après l'Etude d'Impact Environnementale menée par le bureau d'étude THEMA Environnement. Les impacts étudiés dans ce dossier sont estimés comme modérés à nul voire positifs (Figure 38).

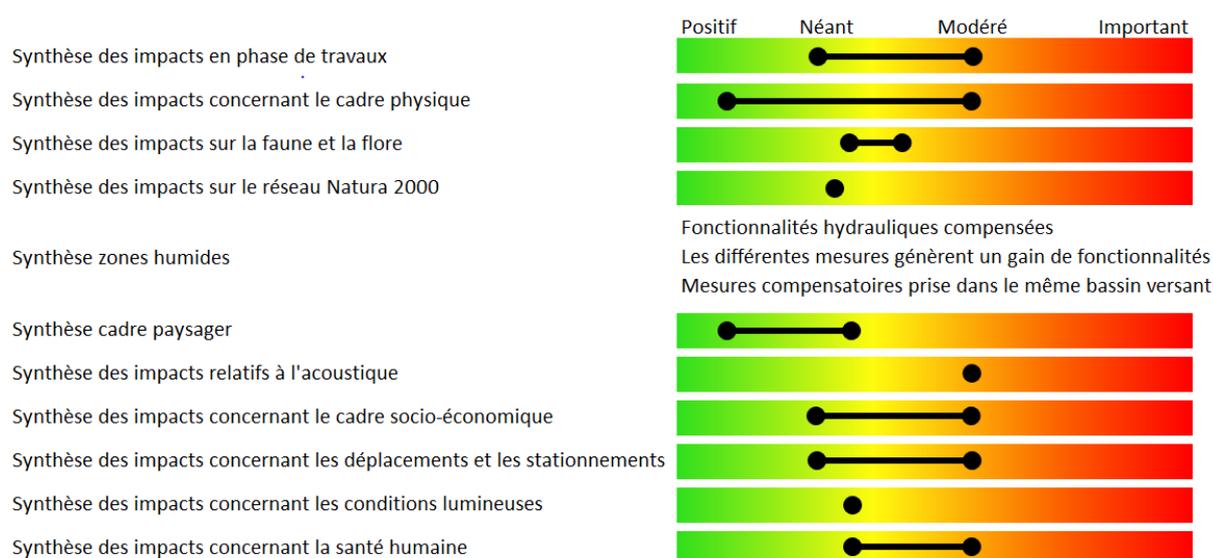


Figure 38 : synthèse de l'étude d'impact (d'après THEMA Environnement)

V. 4. Synthèse des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

Tableau 8 : synthèse des effets positifs ou négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

Thème	Impact	Niveau
Impacts sur les valeurs économiques du territoire		
Pression foncière	20.1 ha soit 4% de la SAU de la commune (territoire à forte pression foncière) et 0.3% de la SAU de P1 (territoire à pression foncière variable)	Fort
Fonctionnalités	Pas d'impact à l'échelle des exploitations	Nul
Surcoûts logistiques		
Production d'espaces délaissés définitifs	0.4 ha de délaissés produits	Faible
Augmentation des nuisibles		Nul
Effet sur l'emploi agricole direct	0.5 emplois statistiquement impactés(0.6% des emplois agricoles de P1)	Moyen
Effet sur l'emploi agricole indirect	2 à 3 emplois indirects statistiquement concernées	Moyen
Frein aux investissements agricoles	Impacte la SAU de 0.26 exploitations moyenne de P1	Moyen
Prélèvement de terres : déstructuration ou disparition d'exploitation	Impact entre 1.1 et 37% de la SAU des exploitants	Fort
Impact sur les entreprises (amont - aval)	Deux entreprises en liquidation judiciaire cette année, pas de situation de dépendance entre une entreprise et une exploitation concernée par le projet	Faible
Impacts sur les valeurs sociales et environnementales des espaces agricoles		
Valeurs sociales	Insertion paysagère mais conflit pour la maîtrise foncière possibles	Faible
Valeurs environnementales	Cf Etude d'impact Thema Environnement	

V. 5. Évaluation financière du montant du préjudice agricole

Le calcul du montant de la compensation a été effectué en suivant le Cadre Méthodologique Départemental publié par la préfecture d'Indre-et-Loire (CDPENAF d'Indre et Loire 2020). Cette méthodologie préconise une démarche en deux temps, avec l'évaluation de la perte de potentiel économique par l'agriculture, appelé impact global, puis l'évaluation de l'investissement nécessaire pour compenser cette perte en tenant compte du temps de reconstitution du potentiel agricole territorial et du rapport entre investissement et valeur générée (Figure 39).



Figure 39 : schéma départemental du calcul du montant de la compensation agricole préconisée en Indre-et-Loire

V. 5. A. Évaluation de l'impact direct annuel

La perte de potentiel agricole de la surface aménagée est évaluée en fonction de « l'orientation de production agricole de chaque îlot ou portion d'îlot impacté par l'emprise du projet d'aménagement » d'après le Cadre Méthodologique Départemental (CDPENAF d'Indre et Loire 2020). Dans le cas présent, les orientations retenues sont « Bovins lait » et « Grandes cultures ». Pour cette dernière orientation, les informations sont insuffisantes sur la pratique de l'irrigation et conduisent à retenir une proportion de 10% des surfaces irriguées, comme préconisé dans le schéma départemental de l'Indre-et-Loire.

Les références économiques nécessaires pour estimer le produit brut à l'hectare sont issues des références Grand Ouest qui rassemble les données économiques de 2 500 exploitations spécialisées réparties sur 10 départements dont l'Indre-et-Loire pour l'année 2021 (CEFIGA 37, 2022).

Le produit brut moyen par unité de surface est de 1 405 €/ha pour l'OTEX « Grandes cultures » et 2 950 €/ha pour l'OTEX « Bovins lait » (Tableau 9).

Tableau 9 : produits bruts moyen par ha d'après les références grand Ouest

OTEX	Produit brut moyen (PB)	SAU moyenne (SAU)	Produit brut moyen par ha (PB/SAU)
Bovin lait	207 399	70.3	2 950
Grandes cultures	174 052	125.5	1 386
Grandes cultures irriguées	258 084	163	1 583
Grandes cultures avec 10 % de terres irriguées			1 405

L'impact direct a été estimé à 62 922.5 € pour les 27.9 ha de la zone concernée par la compensation agricole collective (Tableau 10).

Tableau 10 : impact direct

OTEX	Surface (ha)	Produit brut moyen (€/ha)	Produit brut (€)
Bovin lait	15.4	2 950.0	45 430.0
Grandes cultures	12.5	1 405.0	17 562.5
Impact direct (€)			62 992.5

V. 5. B. Évaluation de l'impact indirect annuel

L'impact indirect annuel tient compte de la première transformation des produits agricoles par les industries agroalimentaires. Le calcul utilise un taux de valeur ajoutée issu des données de l'ESANE (Insee). Cette valeur est disponible à l'échelle régionale (Centre-Val de Loire). Un taux est calculé à partir de la dernière année disponible, soit 2018.

Les secteurs d'activité retenus sont les suivants (Tableau 11) :

- Pour l'orientation « Grande cultures », deux secteurs peuvent être retenus : le secteur « Travail des grains - fabrication de produits amylacés » et le secteur « Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales ». Le secteur retenu est le premier car les céréales et les protéagineux représentent plus d'occurrences sur les 10 dernières années que les oléagineux sur les parcelles considérées. Le coefficient correspondant est 0.22 ;
- Pour l'orientation « Bovin lait » : secteur « Fabrication de produits laitiers » avec un coefficient de 0.19.

Tableau 11 : taux de valeur ajoutée par secteur de l'industrie agroalimentaire en région Centre-Val de Loire pour l'année 2018 (source : ESANE)

Secteur d'activité	Chiffre d'affaires Hors Taxes	Valeur ajoutée - y compris autres produits et autres charges	Taux de valeur ajoutée
Travail des grains - fabrication de produits amylacés	136 942	29 820	22
Fabrication de produits laitiers	398 530	77 158	19

s : donnée sous le secret statistique

L'impact indirect est estimé à 12 495.5 € (Tableau 12).

Tableau 12 : impact indirect

OTEX	Produit brut (€)	Taux de valeur ajoutée (%)	Impact indirect par OTEX
Bovin lait	45 430.0	0.19	8 631.7
Grandes cultures	17 562.5	0.22	3 863.8
Impact indirect (€)			12 495.5

V. 5. C. Evaluation de l'impact global annuel

L'impact total est la somme de l'impact direct et indirect. Il est estimé à 75 488 € avant la prise en compte de la mesure de réduction.

La suite du calcul du montant de la compensation prenant en compte le temps de reconstitution du potentiel agricole territorial et l'investissement nécessaire pour la reconstitution du potentiel sera détaillé au chapitre VI. 3.

- Dans ce contexte géographique particulier de périurbanisation, l'accumulation de la perte de foncier représente une pression pour les exploitants, quantifiable et une menace pour les entreprises amont et aval, diffuse et difficilement quantifiable.
- L'impact est fort sur la pression foncière agricole en particulier sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et sur la déstructuration des exploitations.
- L'impact est moyen sur l'emploi direct et indirect et les investissements agricoles.
- L'impact est faible sur la création de délaissés, sur les entreprises amont et aval.
- L'impact financier est estimé à 75 488 € /an.

VI. Eviter, réduire, compenser

VI. 1. Mesures d'évitement

La consommation d'espace (toutes catégories confondues) est un souci présent dans les documents d'urbanisme en particulier sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire. Le PLU fait ainsi état d'une consommation de 95 ha de foncier entre 2005 et 2015 (logement, périphérique Ouest de l'agglomération...). La volonté de poursuivre le développement urbain est affichée en relation avec le statut de ville du cœur métropolitain de la commune tout en recherchant le meilleur compromis entre le développement urbain et le maintien des caractéristiques naturelles et paysagères. Les zones agricoles n'y sont pas clairement mentionnées (MTVL & ATU, 2019c). Un travail d'identification de densification de l'habitat a ainsi été mené identifiant ainsi 25 secteurs pour développer 2 250 logements dont certains couvrent des zones agricoles (Figure 40).

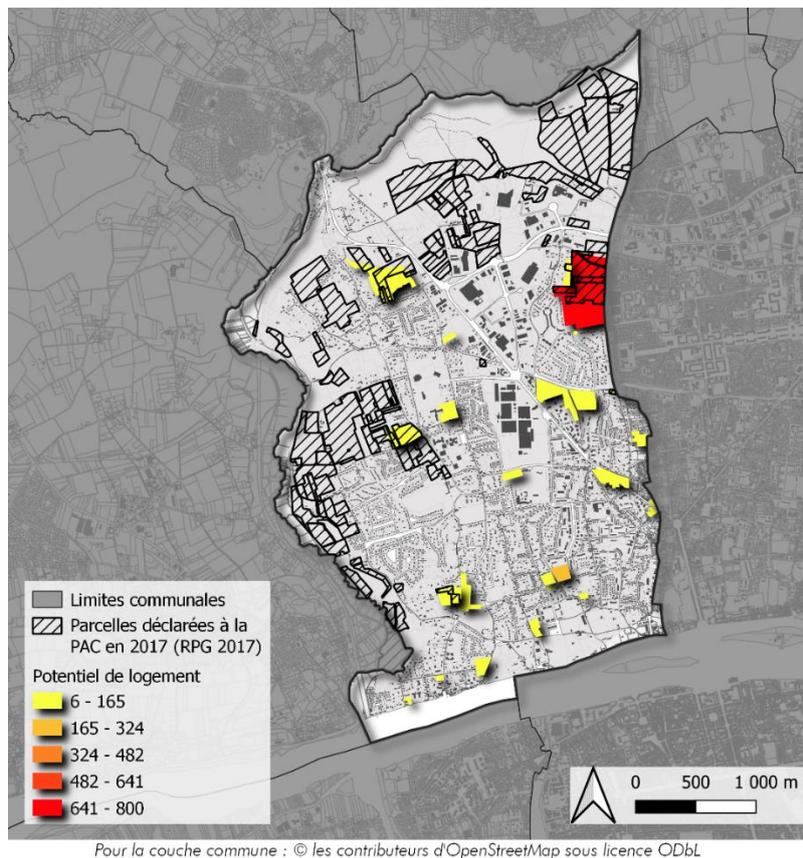


Figure 40 : potentiel de densification de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire (d'après MTVL & ATU, 2019d)

Cependant, les espaces à vocation de développement économique nécessitent un espace suffisant qui n'est pas disponible dans les dents creuses. La ZAC de la Roujolle fait ainsi l'objet d'une opération d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP 5 du PLU). Ce site est déjà clairement identifié pour l'urbanisation dans les documents d'urbanisme.

VI. 2. Mesures de réduction

VI. 2. A. Exploitation de parcelles pour la production de fourrage

Les mesures de réduction réduisent les effets du projet à l'échelle d'une seule exploitation ou des entreprises concernées.

Un projet de réduction a été développé pour deux parcelles concernées par la compensation zones humides le long de la petite Gironde. Ces parcelles formant un ensemble de 7.5 ha (Figure 41). Ces parcelles, actuellement non exploitées, sont proposées pour la production de fourrage à l'exploitant 5. Le type de contractualisation est en cours de définition.

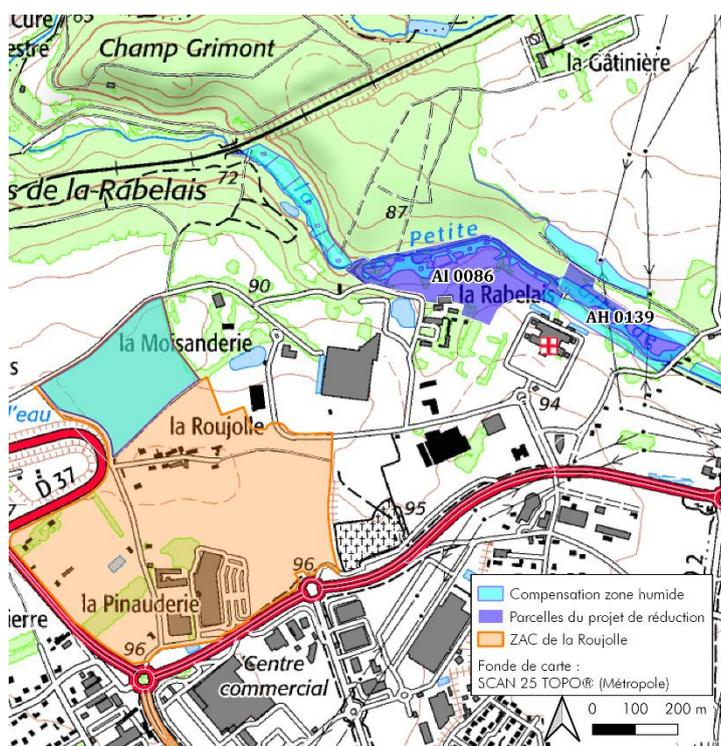


Figure 41 : parcelles destinées à la mesure de réduction

- AI 0086, actuellement utilisée par une entreprise de divertissement sur un parcours extérieur d'obstacles naturels. Cette parcelle n'est pas occupée par une activité agricole et est louée jusqu'en 2024 ;
- AH 0139, actuellement libre d'exploitation agricole et ce depuis 2020.

Les autres parcelles situées le long de la petite Gironde n'ont pas été retenues pour une mesure de réduction car certaines d'entre elles sont déjà exploitées par l'exploitation 3 et le seront encore après les travaux d'amélioration des fonctionnalités zones humides⁴. Une autre parcelle n'a été retenue car jugée difficile à l'exploitation agricole à l'issue des travaux de restauration (présence de sources et résurgences). De plus, cette parcelle est petite et difficile d'accès, ce qui a confirmé le choix de ne pas la retenir pour une mesure de réduction.

Les parcelles AI 0086 et AH 0139 ont donc été proposées à l'exploitation 5 pour réaliser du foin. L'exploitant a souhaité répondre favorablement pour sécuriser son bilan fourrager mais ne souhaite pas augmenter son troupeau grâce à cette ressource fourragère supplémentaire. En effet, inquiet du changement climatique et des dernières années climatiques sèches, l'exploitant souhaite conforter la disponibilité en fourrage.

- La mesure de réduction doit être comptabilisée comme une économie de fourrage que l'exploitant n'aura pas à acheter ou qu'il pourra revendre.

L'estimation de la valeur économique de la mesure de réduction est donc basée sur le prix du fourrage, fixé d'après le brème Alysé 2021 de 95 €/t pour un foin de prairie naturelle.

Le rendement moyen des surfaces toujours en herbe de l'Indre-et-Loire est d'environ 4.1 tMS/ha.

Chaque année, il est donc possible d'estimer que l'exploitant 5 va économiser 2 921.25 €/an ($4.1 \cdot 95 \cdot 7.5$).

L'exploitation de ces parcelles devra se faire en cohérence avec les enjeux environnementaux identifiés sur ces parcelles, une fauche tardive après le 1^{er} juin a donc été retenue suivant les recommandations du bureau d'étude environnemental.

⁴ Les travaux perturbant l'activité agricole sur ces zones, ces dernières sont bien intégrées à la surface prise en compte dans la compensation.

VI. 2. B. Calcul du montant du préjudice agricole restant

Le montant du préjudice agricole est comme l'impact financier annuel (75 488 € /an) moins la valeur économique de la mesure de réduction 2 921 €/an, soit un impact annuel restant de 72 567 €/an.

VI. 3. Mesure de compensation

Après déduction des mesures de réduction, le montant du préjudice agricole n'est pas nul. Des mesures de compensation doivent être prises.

La compensation agricole collective a pour objectif de compenser les effets négatifs des prélèvements fonciers sur l'économie agricole du territoire. L'estimation du montant du préjudice agricole est la somme exigée pour la reconstitution de ce potentiel qui doit être investie par le porteur de projet.

VI. 3. A. Reconstitution du potentiel agricole territorial

Le temps de reconstitution correspond au temps nécessaire en moyenne pour que les opérations de compensation soient identifiées, mises en œuvre et atteignent leur vitesse de croisière économique d'après (CDPENAF d'Indre et Loire 2020). Ce temps est évalué au minimum à 7 ans.

VI. 3. B. Investissement nécessaire pour la reconstitution de ce potentiel

Ce ratio prend en compte le rapport entre le montant investi dans un projet de compensation et l'argent généré lorsqu'il aura atteint sa vitesse de croisière économique. Ce ratio a été fixé à 4 € généré pour un euro investi, comme précisé dans le cadre méthodologique.

En tenant compte du ratio d'investissement et du temps nécessaire pour la reconstitution du potentiel économique agricole, le montant final de la compensation est estimé à 126 992 € (Tableau 13).

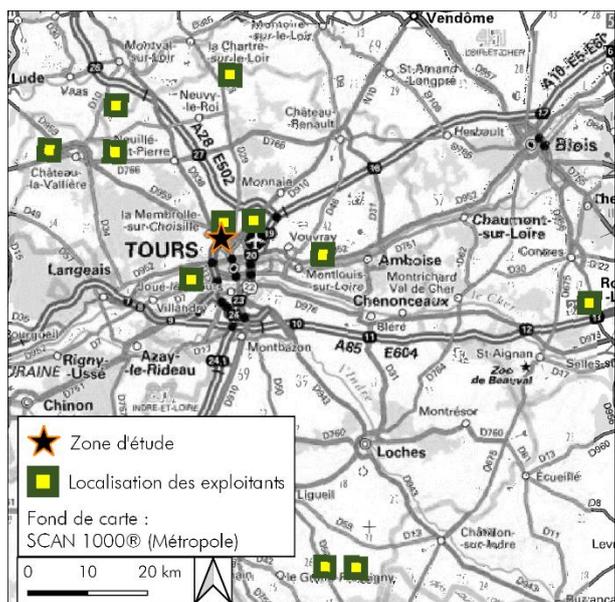
Tableau 13 : calcul du montant de la compensation agricole collective

Surface retenue (ha)	27,9	
Impact direct (€/an)	62 993	
Ratio multiplicateur	0,22	0,19
Impact indirect (€/an)	12 495	
Impact total avant prise en compte des mesures de réduction (€/an)	75 488	
Mesure de réduction (€/an)	2 921	
Impact total après prise en compte des mesures de réduction (€/an)	72 567	
Nombre d'années pour compenser	7	
Ratio investissement / CA généré	4	
Compensation totale (€)	126 992	

VI. 3. C. Mesure de compensation : Développement du magasin de producteurs par l'association GRAINE DE TOURAINE

VI. 3. C. i. Présentation des porteurs de projet initiaux

GRAINE DE TOURAINE est une société (SAS) regroupant 11 fermes d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher (Figure 42) qui ont souhaité ouvrir un magasin de producteurs afin de vendre les produits de leurs fermes ainsi que ceux de leurs collègues producteurs.



Ferme	Commune	Personne référente	Production
Ferme de Touchelion	Chemillé sur Dême	Odile Canon	Agneau
Vergers des 2D	Saint Aubin le Dépeint	Sébastien Delareux	Pommes, jus de pomme
Légumes de Loire	Berthenay	Matthieu Badillé	Légumes
Arnaud Bouchat	Chançay	Arnaud Bouchat	Bœuf
Côme Deffontaines	Couesmes	Côme Deffontaines	Bœuf
La cabrett du Viornay	Marcilly sur Maulne	Karine Vieuge	Fromages de chèvre
Ferme du Plessis	Saint Antoine du Rocher	Maryse Dumiot	Escargots et confitures
Ferme de la Mangrière	Ferrière-Larçon	Dany Pawula	Volailles
Délices des champs	Mettray	Julien Davaze	Farines, huiles
Ferme de la Faubonnière	Chémery	Isabelle Cailleau	Canard gras
Maison Galland	Betz-le-Chateau	Romain Galland	Porc et charcuteries

Figure 42 : localisation du siège et identité des exploitations associées au sein de GRAINE DE TOURAINE

VI. 3. C. ii. Descriptif du magasin

Le magasin, nommé La Ferme du Murier, est situé au Nord de Tours, sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire. Cette zone a été retenue du fait de l'absence de magasin de producteurs, de la forte demande locale et de la facilité d'accès par les axes routiers. Le local retenu fait partie de la zone EQUATOP où a lieu le projet d'aménagement décrit dans ce dossier. Plus de 30 000 habitants sont situés à moins de 5 minutes en voiture de cet emplacement.

Les objectifs du projet sont triples :

- Offrir aux consommateurs du territoire des produits locaux issus de leurs fermes et celles de leurs collègues ;
- Assurer la pérennité de leurs fermes en sécurisant leurs revenus, déconnectés des cours nationaux voire mondiaux ;
- Créer de l'emploi grâce à la production de valeur ajoutée.

Afin de bien dimensionner le magasin et assurer que son exploitation soit rentable, une étude de marché réalisée en 2020 et des études faisant référence dans ce domaine avaient permis d'identifier le chiffre d'affaires et la taille de la surface de vente optimale, le nombre d'heures d'ouverture du magasin, la diversité des produits à mettre en vente ainsi que le nombre d'apporteurs⁵. Le bâtiment retenu compte une surface de 518 m² réparties en surface de vente (280 m²), laboratoire et chambre froide (80 m²), réserves (88 m²) et bureaux et vestiaires (70m²). Les investissements réalisés et la masse salariale engagée devaient permettre de dégager un chiffre d'affaires potentiel de 2.5 M€ à partir de l'année N+3.

Le magasin compte actuellement 5 employés en CDI, 14 agriculteurs engagés personnellement pour cette entreprise et est fourni par 84 agriculteurs dont 46 résidents en Indre-et-Loire.

La liste des types de produits vendus compte ainsi de la viande, des légumes, des fruits, et autres produits (Tableau 14).

Tableau 14 : liste des produits prévus à la vente du magasin de producteur

Viandes et produits associés	Fruits et légumes	Produits laitiers
Porc charcuterie	Légumes frais	Produits laitiers de vache
Volaille de chair	Légumes secs	Produits laitiers de chèvre
Volaille grasses, foie gras	Légumes transformés	Produits laitiers de brebis
Oeufs	Champignons	Crème glacée
Bœuf	Fruits frais	Autres produits
Veau	Fruits transformés	Epicerie
Poisson	Fruits à coques	Céréales, farines, pâtes
Agneau	Jus de fruits	Bière
Lapin	PPAM épices condiments	Cosmétiques et dérivés
Chevreau	Miel	Liqueurs et alcool
Escargot	Pain	Produits horticoles
Autre viande	Vin	Artisanat non alimentaire

Les premières ventes ont eu lieu en 9 novembre 2021.

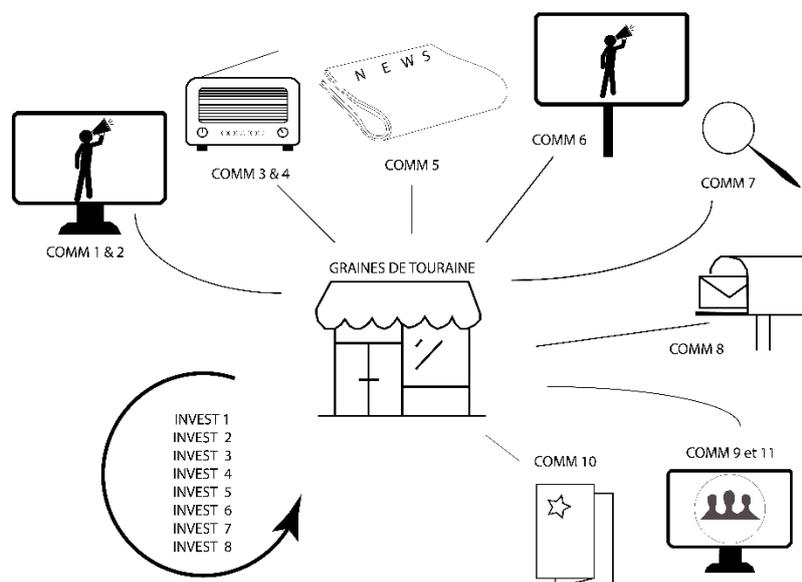
VI. 3. C. iii. Résultats économiques à N+1

Le bilan du premier exercice n'a pas été conforme aux hypothèses de chiffre d'affaires formulées avant l'ouverture du magasin. Une analyse détaillée du bilan a permis d'identifier que le panier moyen était conforme aux attentes mais que le flux des clients était en deçà des prévisions (25% en moins avant les grèves liées au carburant d'octobre 2022, 50% en moins depuis ces événements). Plusieurs facteurs ont été identifiés pouvant expliquer ce manque d'affluence :

- La fin de « l'effet covid » qui avait poussé les consommateurs à se rapprocher des producteurs en direct ;
- La problématique du pouvoir d'achat des français qui ne se tournent plus vers les circuits courts avec l'idée que ce mode de commercialisation est plus cher ;
- Le magasin n'est pas ou peu visible de la route, il n'est pas identifié dans le paysage.

⁵ Un apporteur est un producteur approvisionnant le magasin, qu'il soit membre de la structure juridique porteuse du magasin (il est alors apporteur associé) ou non (apporteur non associé).

Des leviers d'actions ont donc été identifiés pour lever les deux derniers points et favoriser le passage des clients en magasin. Une série de 19 mesures dont 11 relatives à la communication ont été retenues pallier ces problèmes via l'ensemble des voies de communication (sites de publicité, radio, journaux papier, panneaux publicitaires, flyers, distribution en boîte aux lettres, réseaux sociaux).



Inv.	Description	Année réalisation de l'inv.	Coût de l'investissement (euros ht)	Nom du prestataire
Comm 1	Communication sur 37' et Info Tours	noël 2023	1020	HAPPY MEDIA
Comm 2	Communication sur 37' et Info Tours	Pâques 2023	1020	HAPPY MEDIA
Comm 3	Publicité 30 messages / semaine	noël 2023	1480	France Bleu
Comm 4	Publicité 30 messages / semaine	Pâques 2023	1480	France Bleu
Comm 5	12 Encarts publicitaire sur une année dans la NR	2023	5 427	NR Communication
Comm 6	Panneaux permanent route	2023	4 300	JC DECAUX
Comm 7	Audit stratégique	2023	2 700	Au dessus des nuages
Comm 8	Distribution en BAL	2023	5 031	ARJCOM
Comm 9	Formation sur réseaux sociaux	2023	1000	ARJCOM
Comm 10	Flyer	2023	800	ARJCOM
Comm 11	Contrat suivi communication (12 mois)	2023	14 400	ARJCOM
Invest 1	SMS/Mailing, carte de fidélité	2022	1100	GEST-MAG
Invest 2	Infographie création de visuel, étude	2022	720	CVL
Invest 3	Conception graphique magasin (caisse, boucherie, vin)	2022	240	Electric dog
Invest 4	Site internet	2022	3 470	Electric dog
Invest 5	Transpalette gerbeur	2022	8 300	LM Manutention
Invest 6	Autolaveuse	2022	2 620	LM Manutention
Invest 7	Portique boucherie	2022	1 200	Tradition Sarthoise
Invest 8	Rotissoire	2022	5 600	Equipe Cuisine
TOTAL			61 908	

Figure 43 : mesures d'action proposées pour le magasin Graine de Touraine (devis en Annexe)

Dans le détail, les mesures de communication 1 à 6, 8 et 10 sont des publicités afin de faire connaître le magasin et/ou rappeler aux gens l'existence de leur magasin. Les publicités sont axées sur le fait que c'est un magasin de producteurs : pas d'intermédiaire, production locale, qualité, fraîcheur et traçabilité.

Les mesures de communication 7 et 9 sont des formations prodiguées par des spécialistes de la communication. Elles doivent permettre à l'ensemble du groupe d'appréhender les techniques de communication sur les réseaux sociaux mais aussi sur les supports traditionnels ainsi que d'apprendre aussi à construire une politique de communication.

La mesure de communication 11 est un contrat de prestation de communication avec une entreprise locale. La prestation est prévue pour une durée de 12 mois. Tous les objectifs sont cadrés avec la société pour augmenter la visibilité du magasin et toucher une large clientèle.

Les investissements 1 à 4 sont des investissements permettant de fidéliser notre clientèle via des démarches de marketing, de publicité, de mailing et de carte fidélité.

Les investissements 5 et 6 sont du matériel destiné à l'amélioration des conditions de travail au sein du magasin. Le transpalette gerbeur permet aux agriculteurs de décharger leur livraison de produits de leur camion pour les entrer au magasin. C'est un outil qui est plus ergonomique que celui utilisé actuellement et rend les agriculteurs indépendants dans leur livraison. L'autolaveuse (investissement 6) permet aux agriculteurs associés de nettoyer la surface de vente et les laboratoires de découpe de façon plus efficace et plus rapide. Cela permet aux agriculteurs un gain de temps qui sera utile sur leur ferme.

Pour fournir une qualité de viande optimale et avec une bonne conservation, la livraison en carcasse a été privilégiée sur le magasin. Le magasin étant aujourd'hui réceptionnaire de carcasses de veau, vache et mouton, un portique (investissement 7) est idéal pour la conservation des carcasses sans perte de viande.

Enfin, la rôtissoire (investissement 8) va permettre d'élargir la gamme des produits traiteurs d'un produit ayant un aspect olfactif très apprécié (poulet grillé) pouvant engendrer des ventes (achat impulsif).

VI. 3. C. iv. Synthèse du projet et adéquation avec la compensation agricole collective

Le magasin de producteurs Graine de Touraine, la Ferme du Murier, est actuellement porté par 14 agriculteurs de l'Indre-et-Loire, fourni par 46 exploitants du département et 38 hors département. Ce magasin est donc par essence un projet collectif local. Son mode de fonctionnement permet la vente directe de produits agricoles, ce qui est connu pour augmenter la marge des exploitants. Sa pérennité constitue donc un enjeu majeur pour les agriculteurs y participant.

Le projet a été construit avec les outils nécessaires pour développer une activité cohérente avec les réalités économiques (étude prévisionnelle économique, étude de localisation, étude de marché, ...).

Les résultats de la première année d'exercice sont cependant insuffisants. Pour augmenter l'affluence des clients, principal problème pour atteindre les objectifs économiques, une série de 19 mesures chiffrées à un montant d'environ 61 908 € ont été proposées.

VI. 3. D. Mesure de compensation : Projet de sauvegarde de la Géline de Touraine par l'URGC

VI. 3. D. i. Présentation de L'URGC (Union pour les ressources génétiques du Centre-Val de Loire)

L'Union pour les Ressources Génétiques du Centre-Val de Loire est une association (loi 1901) créée en 2001. Elle a pour objectif de « redonner à la biodiversité domestique une place dans le paysage agricole et culinaire de la Région. Pour cela elle s'attache à sauvegarder et valoriser les races et variétés locales, ainsi qu'à mener des actions de sensibilisation sur la biodiversité domestique ».

L'URGC est issue du regroupement d'associations locales de sauvegarde et mise en œuvre de la biodiversité domestique, réunies en 2001. Elle est composée de citoyens, paysans et acteurs du territoire, engagés pour la biodiversité domestique régionale. L'association travaille sur la sauvegarde des races et des variétés locales, à leurs valorisations agricole et alimentaire.

VI. 3. D. ii. Genèse du projet

La Géline de Touraine est une race ancienne très réputée pour son goût délicat mais il est devenu très rare de pouvoir se procurer de la Géline de Touraine, essentiellement maintenue aujourd'hui par des éleveurs amateurs passionnés. La Géline de Touraine a fait l'objet dans les années 2000 d'une valorisation sous la marque de volailles gastronomiques « La Dame Noire ». Victime de charges structurelles surdimensionnées et d'un manque de diversification des débouchés, la micro-filière s'est arrêtée en 2016. Il ne reste actuellement plus qu'une poignée d'éleveurs professionnels indépendants, principalement situés en Indre-et-Loire.

Le standard de la Géline de Touraine a été homologué en 1913 et la race s'est développée en Indre-et-Loire dans les années 20 et 30. Victime de l'industrialisation de l'agriculture et de l'arrivée de nouvelles races, la Géline a été délaissée et considérée comme éteinte dans les années 70. Quelques sujets identifiés à la fin des années 80 ont cependant permis de restaurer la race. En 1997, l'UAGT (Union des Amateurs de la Géline de Touraine et des autres races de basse-cour tourangelles) est créée à l'initiative de plusieurs éleveurs. Le but est de rassembler les éleveurs et les amateurs des races tourangelles, dont la Géline de Touraine.

L'URGC, en concertation avec l'UAGT et les éleveurs professionnels, propose aujourd'hui un plan de sauvegarde de la Géline de Touraine et de relance de sa production professionnelle, sur un modèle durable et en accord avec la transition agro-écologique.

L'objectif est d'assurer le maximum de variabilité génétique des reproducteurs afin de favoriser les facteurs de résilience et de potentiel de réponses face aux enjeux de changements globaux économiques, environnementaux et sociétaux, et également d'assurer une gestion *in natura* respectueuse du bien-être animal.

Pour cela l'URGC fera appel à la biotechnologie innovante développée par le SYSAAF pour la gestion de race locale à faible effectif *in natura*.

Une attention et une vigilance particulières seront portées à la gestion sanitaire.

Le projet de sauvegarde et de relance de la race Géline de Touraine s'inscrit dans le cadre d'une démarche régionale portée par l'URGC en faveur de l'autonomie alimentaire, de la résilience et de la cohésion des territoires s'appuyant sur la réappropriation et l'utilisation durable du patrimoine vivant par les acteurs agricoles locaux.

VI. 3. D. iii. Actions prévues à court terme

1. Inventaire de diversité génétique :

En début de projet, les souches de poule de Géline de Touraine existantes seront répertoriées en collaboration avec l'UAGT. Des échantillons ADN seront prélevés dans les élevages amateurs et

analysés par le SYSAAF (syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français) afin d'établir un premier diagnostic de variabilité génétique de la population, et de constituer le cheptel de reproducteurs le plus représentatif de la diversité génétique observée.

2. Développement du centre d'élevage des reproducteurs :

Rémi Poirier, porteur de projet sur la ferme de la Brosse (Nouzilly) en partenariat avec Romain Belloir de la société Bellorr (Avrillé les Ponceaux) interviendra en tant que prestataire et l'élevage de la Géline de Touraine en installant une dizaine de poulaillers mobiles, une couveuse et un éclosir ainsi que des équipements pour le démarrage des poussins.

3. Livre généalogique et Gestion génétique du cheptel de référence :

A chaque génération, le SYSAAF fera analyser les prélèvements ADN par un laboratoire spécifique et interprètera les données de génotypages de tous les reproducteurs du cheptel afin de réaliser le livre généalogique et de proposer des plans d'accouplements optimaux permettant de limiter la consanguinité tout en maintenant le standard de la race.

4. Sécurisation sanitaire :

Le centre de sélection de Béchanne dans l'Ain et des vétérinaires spécialisés dans la gestion des races avicoles à faible effectif interviendront sur les aspects sanitaires à chacune des étapes clés. Cet enjeu est déterminant dans la réussite du projet notamment durant les phases de couvaie et de démarrage des poussins. Les analyses sanitaires auront lieu à deux périodes suivant le protocole proposé soit 8 semaines et 16 semaines de la collecte des animaux.

VI. 3. D. iv. Actions prévues à moyen terme

Il s'agira de redévelopper et structurer une filière autour de la Géline, avec un ou plusieurs cheptel(s) de référence et un éleveur engagé pour assurer la reproduction et fournir des poussins. Les actions porteront sur la sécurisation et le développement des débouchés pour l'ensemble des parties prenantes. Sur le modèle d'autres volailles de races locales comme la Poule Noire du Berry des diversifications en volailles vivantes dans le cadre de partenariats avec des collectivités sur des opérations « Poules Vertes » (prévention des déchets) ou avec des écoles au travers de programmes éducatifs pourront être mis en place.

Un travail sera également mené sur la gouvernance de la filière pour rassembler autour d'un programme d'actions partagé et pluriannuel l'ensemble des parties prenantes. Il s'agira également de s'accorder sur un modèle économique co-construit et sécuriser une viabilité économique à long terme.

L'objectif est de voir ce collectif augmenter à une dizaine d'exploitants afin d'assurer la production de cette race d'ici 2027.

VI. 3. D. v. Demande de financement

Les financements demandés portent sur la mise en place des actions identifiées à court terme, soit sur les 2 prochaines années (2023 et 2024) avec une date prévisionnelle de démarrage de l'opération en janvier 2023. L'ensemble des items représentent un montant de 73 844 € (Tableau 15).

Tableau 15 : dépenses prévisionnelles pour le projet de l'URGC

Item	Dépenses (€ TTC)	N° annexe
- Appui URGC (technique, méthodologique, organisationnel, réglementaire, retours d'expériences)	40j par an (300€/j) soit 24 000 €	22
- Prestation SYSAAF (volet génétique)	19 869 €	20
- Prestation vétérinaire (volet sanitaire, prophylaxie de collecte de souches)	6 045 € à 8 et 16 semaines soit 12 090 €	21
- Prestation porteur de projet pour la gestion du troupeau de reproducteurs	17 885 €	23
TOTAL	73 844 €	

VI. 3. D. vi. Adéquation avec la compensation agricole collective

Le projet décrit ci-dessus est à la fois collectif (plusieurs porteurs de projets engagés et partenaires locaux : UAGT, SYSAAF) et vise à développer l'économie agricole à proximité immédiate du territoire impacté par le projet (Nouzilly et commune voisine et communes du département). Il est encadré par une structure d'expérience, l'URGC, ayant déjà eu des résultats probants sur un projet similaire portant sur la poule noire du Berry.

D'autre part, ce projet comporte une composante patrimoniale puisqu'elle vise à valoriser un patrimoine local.

VI. 3. E. Mesure de compensation : Développement et consolidation du maraîchage en AB au Nord-Ouest de l'Indre-et-Loire

VI. 3. E. i. Présentation des porteurs de projet

Le projet est porté par 3 maraîchers en AB situés au Nord-Ouest de Tours (Tableau 16 et Figure 44) ayant une forte volonté de collaboration.

Tableau 16 : présentation des porteurs du projet de développement du maraîchage AB

	Date installation	Production	Surface totale *(ha)	Nombre d'employés	Type de commercialisation	Particularité
La Petite Fève	2015	Une quarantaine d'espèces végétales	2 (en location à la métropole de Tours), projet d'agrandissement sur 3 ha	Entre 2 (couple d'exploitant) à 4 personnes (2 saisonniers)	Vente directe en AMAP et marché à la ferme pour 160 familles	Formation et accueil sur la ferme (étudiants, stagiaires, ...)
Les Champs des Tis'ânes	2017	Légumes, PPAM	1.5	2 personnes (chef d'exploitation et conjointe collaboratrice)	Vente directe, AMAP, épiceries, restaurants	Traction animale (ânes), fabrication de tisanes
Plaine Terre	2017	40 légumes par an	1.8	n.d.	Vente directe de paniers pour 55 familles, vente à la ferme, cantine scolaire d'Ambillou, épiceries et restaurants	Exploitation d'une partie pépinière pour faire les plants "froids", plants "chauds" commandés à un fournisseur

* L'ensemble de la surface n'est pas forcément en production

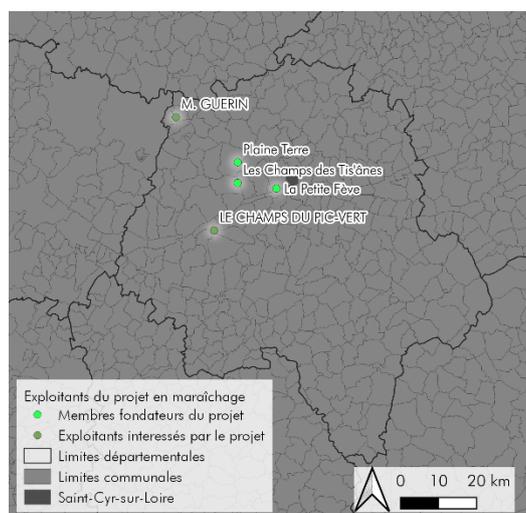


Figure 44 : localisation des porteurs de projet de développement du maraîchage AB et des fermes intéressées par le projet

Les trois exploitants porteurs du projet ont l'habitude de travailler ensemble tant au quotidien à l'échelle de leurs fermes (commandes groupées) que dans des structures plus larges souvent support de formation (groupe maraîchage d'Indre-et-Loire, Biocentre et GABBTO, AFOCG45 pour la partie comptabilité/gestion). La structure porteuse envisagée pourrait être un GIE ou une CUMA.

VI. 3. E. ii. Objectifs du projet

Ces exploitants, installés depuis quelques années et en phase de développement, proposent un projet d'achat de matériel groupé visant à :

- Augmenter les volumes produits ;
- Diversifier de nouvelles productions ;
- Gagner du temps sur les tâches actuellement réalisées pour éventuellement développer d'autres activités ;
- Développer l'ergonomie du travail.

Les équipements suivants sont envisagés :

- Un épandeur pour microtracteur/tracteur ;

Actuellement, l'épandage est réalisé manuellement et mobilise un temps important à un moment où les tâches sont nombreuses : semis, désherbage, plantations, production d'endives. De plus, les conditions climatiques limitent la fenêtre de temps optimale pour réaliser l'épandage. Cette tâche, chronophage et pourtant fondamentale pour l'obtention de bonnes récoltes sur les exploitations présentées, doit se faire sur un temps restreint. Un épandeur permettrait de diminuer le temps de travail sur cette tâche par 4 à 5 selon les exploitants, et donc de dégager du temps pour les autres activités mais aussi d'augmenter l'ergonomie du travail.

- Une laveuse de légumes type Parmentière de 50L ;

Les légumes récoltés doivent être lavés avant distribution. Actuellement, sur les exploitations présentées, le lavage se fait de façon manuelle au jet d'eau ou en baignoire. Le lavage a lieu surtout sur les légumes racines (carotte, céleri rave, topinambour, navet, radis noir, panais, ...), en hiver essentiellement. La quantité de légume racine varie entre 3 et 4 tonnes selon les fermes. Cette tâche est non seulement chronophage mais aussi pénible du fait des conditions d'exercice et de la non-ergonomie de l'activité. La laveuse de légumes permettrait de diminuer le temps de lavage des légumes de 4 à 30 selon les estimations des exploitants et d'augmenter considérablement l'ergonomie de cette tâche.

- Une chambre froide de 20 m³.

Elle est un élément important du projet collectif afin de valoriser au mieux certains légumes de garde, de limiter les pertes au champ en période hivernale des légumes racines notamment ou d'engager de grandes récoltes à stocker pour plusieurs semaines (voire mois pour les choux par exemple) dans de bonnes conditions en fin d'automne. Ponctuellement, ces espaces pourraient accueillir des commandes groupées (plants de poireaux) ou permettraient de développer de nouvelles productions comme les endives qui nécessitent un lieu de forçage. Elles pourraient également être le support de relais dans le cas de ventes plus importantes (restauration collective, épiceries) gérées collectivement dans la mesure où chaque producteur apporte des légumes différents liés à la commande (réalité déjà existante entre les exploitations).

Le gain par exploitation a été estimé de 5 750 à 6 900 € avec un total de 18 525 € annuel (Tableau 17).

Tableau 17 : estimation des économies réalisées par exploitation

	Champs des Tis'ânes	Petite Fève	Plaine Terre	TOTAL
Epandeur	1 675	1 750	1 600	5 025
Laveuse	2 100	1 800	3 000	6 900
Chambre froide	2 000	2 000	2 000	6 000
TOTAL	5 975	5 750	6 800	17 925

VI. 3. E. iii. Investissements

Les équipements sollicités représentent un montant total HT de 23 809 € (Tableau 18).

Tableau 18 : investissement matériel

	Prix HT (€)	N° Annexe
Epandeur	5 325.0	25
Laveuse de légumes	11 730.0	26
Chambre froide	6 754.0	24
TOTAL	23 809.0	

VI. 3. E. iv. Adéquation avec la compensation agricole collective

Le projet présenté est porté par un collectif solide, ayant l'habitude de travailler ensemble. Les fermes concernées sont proches voire comprises dans le périmètre d'impact direct du projet (une ferme est située à Fondettes). Ce projet répond aussi aux attentes des exploitants pour lesquels les tâches d'épandage et de lavage des légumes représentent un temps et un coût conséquents qui pourront être réduits grâce à l'équipement financé au travers de la compensation. La chambre froide permettra une meilleure valorisation des légumes. Ce projet va donc dans le sens d'une augmentation des produits et d'une diminution des charges, soit une meilleure marge pour les exploitants concernés.

VI. 3. F. Synthèse des mesures de compensation envisagées

Trois projets de compensation ont été présentés. Afin de renforcer l'opportunité de financement des différents projet, un auto-financement de 20 % des investissements demandés a été retenu. Le montant de la compensation agricole que le porteur de projet s'engage à régler est de 126 993 € (Tableau 19).

Tableau 19 : récapitulatif des projets et financement proposé

		Financement demandé (€)	Financement retenu (€) (80 % de l'investissement demandé au maximum)
Mesure 1	Soutien et développement du magasin de producteur de Saint-Cyr-sur-Loire	61 908	49 526
Mesure 2	Sauvergarde et développement de la Gélina de Touraine par l'URGC	73 844	59 075
Mesure 3	Equipement d'un collectif de maraîcher en AB au Nord-Ouest de	23 809	18 392
TOTAL			126 993

- Des mesures d'évitement sont présentes dans les documents d'urbanisme de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire.
- Une mesure de réduction a été proposée : exploitation de surface pour la production de fourrage dans le but de sécuriser le bilan fourrager d'une exploitation en transmission ayant une activité ovine.
- Trois projets ont été identifiés pour prétendre à la compensation agricole collective :
 - Le premier vise à la confortation de l'activité d'un magasin de producteurs dans la commune où a lieu le projet d'aménagement avec une demande de financement de 49 526 € ;
 - Le second concerne la sauvegarde et le développement de la Géline de Touraine, une race de volaille originaire du département avec une demande de financement de 59 075 € ;
 - Le dernier vise à renforcer la capacité de production et de vente de maraîchers AB au Nord-Ouest de Tours avec une demande de financement de 18 392 €.
- La compensation agricole est de 126 993 €.

Bibliographie

- ADEME. (2017). *Alimentation—Les circuits courts de proximité*. <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29282-avis-Ademe-circuits-courts.pdf>
- Agence BIO. (2019). *Données brutes sur l'agriculture biologique à l'échelle communale de 2019*. Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique. <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>
- Agreste. (2013a). *Agreste RA 2010—Diversification, signes de qualité, circuit court par commune* [Données]. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/G_2042#query/open/G_2042
- Agreste. (2013b). *Agreste—Données communales—Les principaux résultats des recensements agricoles 2010, 2000 et 1988 par commune* [Données]. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/agreste-donnees-communales-les-principaux-resultats-des-recensements-agricoles-2010-2000-et-1988-par/>
- Agreste. (2021a). *Agreste SAA : Utilisation du territoire* [Données]. Agreste - Données en ligne.
- Agreste. (2021b). *RA 2020—2010 Nombre d'exploitations, SAU, ETP, et PBS, par taille économique et par orientation* [Données]. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/RA2020_001/detail/
- Agreste Centre. (2011). *Agreste Centre—Résultats Indre-et-Loire (N° 188; Agreste : la statistique agricole, p. 4)*. DRAAF.
- Agreste Centre Val de Loire. (2017). *Agri'repère Edition novembre 2017* (p. 109). Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agrirep2017entier_PUB_171206_cle8731a8.pdf
- Agreste RA. (2010a). *Commercialisation en circuit court et part dans le chiffre d'affaire* [Données]. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/G_0034#query/open/G_0034
- Agreste RA. (2010b). *Volume de travail dans les exploitations agricoles par commune* [Données]. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/G_2009#query/open/G_2009
- Agreste RA. (2018a). *Cheptel selon la taille du troupeau par commune* [Données]. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/G_2009#query/open/G_2009
- Agreste RA. (2018b). *Cultures par commune* [Données]. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/G_2009#query/open/G_2009
- Agreste RA. (2022). *Agreste RA 2020—Premiers indicateurs : Nombres d'exploitations, SAI, ETP et PBS par taille économique et par orientation* [Données]. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/G_2042#query/open/G_2042
- AGRIAL. (2020). *Une entreprise coopérative agricole et agroalimentaire*. AGRIAL. <https://www.agrial.com/fr/une-entreprise-cooperative-agricole-et-agroalimentaire>
- Aubel, P., & MTVL. (2017). *Enquête publique relative au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire)* (p. 111).
- Boutin, D. (2002). *Esquisse pédologique département de l'Indre-et-Loire*.
- Boutin, D. (2014). *Pédologie et potentiel agricole*. In E. Zadora-Rio, *Atlas Archéologique de Touraine, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France (publication électronique)*. <http://a2t.univ-tours.fr/>
- BRGM. (2019). *Cartes géologiques départementales à 1/50 000—BD CHARM 50* [Données]. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/cartes-geologiques-departementales-a-1-50-000-bd-charm-50/>
- CEFIGA 37. (2022). *Références économiques 2021 des entreprises agricoles du grand ouest*.
- Cerema, IGN, & irstea. (2019). *Portail de l'artificialisation des sols* [Données]. Observatoire de l'artificialisation. <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>
- Clergué, B. (2008). *Évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur les fonctions de la biodiversité à l'aide d'indicateurs agri-environnementaux : Approche globale et développement d'un indicateur de "résistance aux stress biotiques"* [Sciences agricoles, Institut National Polytechnique de Lorraine]. <https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01753049/document>
- EEA. (1990). *CORINE Land Cover*. Copernicus - Land monitoring Service. <https://land.copernicus.eu/pan-european/corine-land-cover>
- EEA. (2011). *EU-DEM v1.1 (E30N20)*. Copernicus - Land monitoring Service. <https://land.copernicus.eu/imagery-in-situ/eu-dem/eu-dem-v1.1?tab=mapview>

EEA. (2018). *CORINE Land Cover*. Copernicus - Land monitoring Service. <https://land.copernicus.eu/pan-european/corine-land-cover>

IGN, & ASP. (2022). *Registre Parcellaire Graphique [Données]*. Géoservices IGN. <https://geoservices.ign.fr/documentation/diffusion/telechargement-donnees-libres.html#bd-alti>

INRAE, & IFSTTAR. (2017). *Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols : Déterminants, impacts et leviers d'action. Résumé de l'expertise scientifique collective*. <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/artificialisation-des-sols-resume-francais-8-pages-1.pdf>

INSEE. (2019). *Historique des populations depuis 1876*. Institut national de la statistique et des études économiques.

INSEE. (2020). *Commune de Saint-Cyr-sur-Loire (37214) [Statistiques et études]*. Institut national de la statistique et des études économiques. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-37214>

Laurandel, H. (2017). *Agri Alternative met le cap sur les filières. Agro Distribution n°279, 3*.

Manivit, J., Desprez, N., & Monciardini, C. (s. d.). *Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille de Château-Renault (0427)*. BRGM. <http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/0028N.pdf>

MTVL, & ATU. (2019a). *Orientations d'aménagement et de programmation (PLU N° 4; p. 72)*.

MTVL, & ATU, A. d'Urbanisme ed l'agglomération de T. (2019b). *Projet d'aménagement et de développement durables (PLU N° 2; p. 23)*.

MTVL, & ATU, A. d'Urbanisme ed l'agglomération de T. (2019c). *Rapport de présentation du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire (Tome 1) (PLU N° 1; p. 275)*.

MTVL, & ATU, A. d'Urbanisme ed l'agglomération de T. (2019d). *Rapport de présentation du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire (Tome 2) (PLU N° 1; p. 275)*.

Rasplus, L., Alcade, G., & Desprez, N. (s. d.). *Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille de Tours (0457)*. BRGM. <http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/0028N.pdf>

Reference-appro.com. (2018). *Classement des 500 distributeurs de l'appro-collecte en France (p. 37)*. Terre-écoc.

SUEZ, & AUREA. (s. d.). *Aménagement de la ZAC de la Roujolle (p. 27) [Dossier de réalisation - Rapport de présentation]*. SUEZ - AUREA.

THEMA Environnement. (2022). *Etude d'impact de la ZAC de la Roujolle (Commune de Saint-Cyr-sur-Loire) (p. 331)*.

Annexes

Annexe 1 : Nombre de communes soumises au secret statistique selon la surface considérée

Année de référence	Nombre d'exploitation	SAU	Céréales	Blé tendre	Fourrage et superficie toujours en herbe (STH)	Superficie toujours en herbe (STH)
1970	0	0	0	0	0	0
1979	0	0	0	0	0	0
1988	0	0	0	0	0	0
2000	0	0	0	0	1	3
2010	0	0	1	2	2	4

Annexe 2 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication (mesures comm 1 & 2)



3 Allée des Jonquilles
37170 Chambray-lès-Tours
France
Votre contact : Marine Denise
Mobile : 07 67 29 44 66
Email : marine@happy-media.pub

Devis DEV-20211201-07775
En date du : 01/12/2021

LA FERME DU MÛRIER - ST CYR
A l'attention de M Julien Davaze
61 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
France

Objet : Web Local : Publireportage pour fêtes de Noël

Image	Description	Qte	Remise	PU HT	Total HT
	Info Tours Publi-Reportage : Publi-reportage entre 2 500 et 3 000 signes (entre 500 et 600 mots) 1 chapeau + 2 paragraphes + 3 photos max - à la une pendant 1 semaine puis consultable sur le site pendant 1 an + publication réseaux sociaux	1,00	90,00 15,00%	600,00 510,00 unité	510,00
	37° Publi-reportage : Publi-reportage entre 2 500 et 3 000 signes (entre 500 et 600 mots) 1 chapeau + 2 paragraphes + 3 photos max - à la une pendant 1 semaine puis consultable sur le site pendant 1 an + publication réseaux sociaux	1,00	90,00 15,00%	600,00 510,00 unité	510,00

Notes :
Publireportage sur Info Tours et 37°

Total net HT 1 020,00 €
TVA 20,00% 204,00 €
Montant total TTC 1 224,00 €

Signature du client précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord" :

Annexe 3 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication (mesures comm 3 & 4)

PROPOSITION DE DISPOSITIF

Dispositif Base 20 secondes

36 messages sur 7 jours 1 semaine

Publicité classique réservée aux annonceurs autorisés par le cahier des charges de Radio France

Radio France Publicité : 02 40 44 45 90

Proposition de dispositif du mercredi 5 janvier 2022

PAQUES 2022 MIXTE PUB-PARTENARIAT

Budget Brut : 1 480 €

Dégressif volume : -20%

Remise professionnelle : -15%

FMA : 36,00 €

Budget Net H.T. : 1 042,40 €

Budget Net TTC : 1 250,88 €

	10/4	11/4	12/4	13/4	14/4	15/4	16/4
	D	L	Ma	Me	J	V	S
06h-07h	20	20	20	20	20	20	
07h-08h		20	20	20	20	20	
08h-09h		20	20	20	20	20	
09h-10h		20	20	20	20	20	20
10h-11h	20		20		20		20
11h-12h	20						
12h-13h							
13h-14h							
14h-15h							
15h-16h							
16h-17h							
17h-18h		20	20	20	20	20	
18h-19h		20	20	20	20	20	
19h-20h							
TOTAL	2	6	7	6	7	6	2

Dispositif-type présenté sur 1 semaine

Dispositif soumis aux disponibilités planning - Ce dispositif pourra être adapté, sur demande, en fonction des stratégies de communication

Estimation des performances sur 1 semaine

Nombre de contacts 13+ : 336 100

Sources : Médiamétrie Médialocales / 126 000 IDF - S2021- contacts du week-end estimés sur la base de la semaine (week-end non mesuré par Médiamétrie dans les enquêtes Médialocales et 126000 IDF) - contacts sur zones de service des stations

Jean-François LASTENNET
Responsable Commercial Bretagne Pays de la Loire Touraine Loiret
Tel : 02 40 44 45 90
jean-francois.lastennet@radiofrance.com
www.radiofrancepub.com

radiofrance
publicité

base tarifs du 1er janvier 2022 /

Annexe 5 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication (mesure comm 5)

NR communication
Solutions médias - Pub - Evénements

26 rue Alfred de Musset
BP 81228
37012 TOURS CEDEX 1

BON DE COMMANDE X

PROPOSITION COMMERCIALE

Contact : E.LANNOY
Téléphone : 06.88.38.19.47
e-mail : emmanuelle.lannoy@nr-communication.fr

Annonces : LA FERME DES MURIERS SIRET _____

Contact : M DAVAZE JULIEN

Adresse : _____ Ville : ST CYR SUR LOIRE

Code postal : _____ Tél : _____ Fax : _____ E Mail : _____

Quotidiens NR/CP	Hebdo redactionnels	NRD Sports WE	Hebdo annonces	Mercredi auto jeu immo Samedi annonces	TV Mag	Encartage Publicité	Sites web	trmv	Thématiques	Edition	Autres Presses

Date(s) de parution	Support	Dépt/Edition	Emplacement	Format	N/Q	BAT	Tarif brut	Remise 1		Remise 2		Tarif net en €HT
								Nature	Montant	Nature	Montant	
2 FEVRIER 2022	NR CHANDELEUR	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
25 mars 2022	NR PAQUES	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
12 avril 2022	NR PAQUES	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
24 mai 2022	NR FETE DES MERES	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
16 juin 2022	NR FETE DES PERES	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
7 juillet 2022	NR GRILLADES	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
23 AOUT 2022	NR GRILLADES	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
15 septembre 2022	NR GRILLADES	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
27 oct. 2022	HALLOWEEN	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
24 nov. 2022	NOEL	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	603,00 €	VOLUME	25%			452,25 €
20 ET 29 DECEMBRE 2022	NOEL ET VOEUX	37	AUTRE LOCALITE / ST CYR	H 69 X L 195	Q	O	1 206,00 €	VOLUME	25%			904,50 €
										Execution et creation graphique		
										TOTAL HT		5 427,00 €
										TOTAL TTC (TVA 3%)		6 512,40 €
										TOTAL HT		- €
										TOTAL TTC (TVA 2,10%)		- €
										TOTAL GENERAL HT		5 427,00 €
										TOTAL GENERAL TTC		6 512,40 €

Commentaires (docs ou supports à fournir, etc...) _____

FABRICATION Studio JUSTIFICATIF oui non

Pré-pressé NR PROD Entérieur

Date limite de remise des éléments : _____

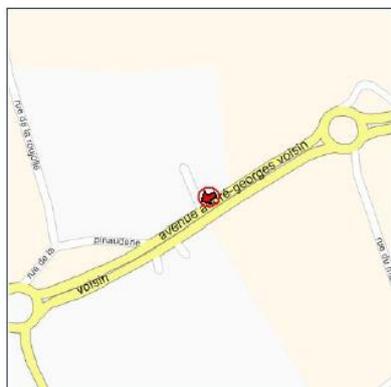
*Pour l'encartage dans document à livrer impérativement plié, non façonné, avec une reprise en tête de 5 mm.
- Encart broché : prévoir 2% de passe au lieu de 3%.

Annexe 6 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication (mesure comm 6)

BD ANDRE-GEORGES VOISIN PARKING BABOU

Format : 8M - Déroulant

Éclairage : Oui



Tarifification : 4 300€ HT / An

Frais techniques : 247 € HT (3 affiches – Fichier HD fourni par vos soins)

Timbres / taxes : 109,50€ HT / An

SV 00402 [37214.00002.01.01.01]

Photographie et cartographie non contractuelles
Sous réserve de disponibilité à la réservation

JCDecaux

Annexe 7 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication, audit stratégique (mesure comm 7)

Annexe 8 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication, distribution en boîtes aux lettres (mesure comm 8)

LA FERME DU MÛRIER

A l'attention de Odile CANON
61 rue du Mûrier 37540 Saint Cyr sur Loire
Tours, le 1 octobre 2022

Objet : Audit stratégique

Entrée en matière
... Recueil d'envies et reformulation du besoin.

Travail concernant l'audit, pré-requis pour un bon plan de communication
... Validation des objectifs : faire venir de nouveaux clients et fidéliser ceux acquis
... Connaissance clients et consommateurs : entretiens avec des membres de votre équipe, questionnaire, interviews de clients sur site...
... Analyse concurrentielle en terme d'offre, et d'outils et d'actions de communication
... Identification prescripteurs
... Analyse des outils et actions de communication actuels
... Livrable : document de synthèse
... Prix : 1200 euros HT

Objet : Plan de communication

Travail concernant le plan de communication
... Segmentation des cibles de communication
... Mise en place d'un plan de communication online et offline annuel pour chaque cible
... Estimation des coûts et arbitrage
... Validation du plan de communication global sur 1 année
... Livrable : plan de communication
... Prix : 1500 euros HT

NB : Le pilotage du plan de communication fera l'objet d'un futur devis, si nécessaire.

Prix HT total : 2700 €
TVA 20% : 540 €
Total TTC : 3240 €

DEVIS

N° : DEV03435
Date : 05/10/2022
N° client : CLT00525
Devis valable jusqu'au 04/12/2022

La Ferme du Mûrier
61 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Distribution en BAL - Dépliant AS V Fenêtre +36.000 BAL Cf. cartographie	1,00	3 997,103 €	20,00%	3 197,68 €	20,00%
Impression - Dépliant AS V Fenêtre 170g - Couché mat - AS format fermé - A4 format ouvert. Deux plus verticaux - Fenêtre.	36 000,00	0,05093 €	0,00%	1 833,48 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT	5 031,16 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	1 006,23 €
Normale	5 031,16 €	20,00%	1 006,23 €	Total TTC	6 037,39 €

Règlement : Virement
Échéance(s)

Annexe 9 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication : réseaux sociaux (mesure comm 9)



DEVIS

N° : DEV03434
Date : 05/10/2022
N° client : CLT00525
Devis valable jusqu'au 04/12/2022

La Ferme du Mûrier
61 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

DEVIS

N° : DEV03436
Date : 05/10/2022
N° client : CLT00525
Devis valable jusqu'au 04/12/2022

La Ferme du Mûrier
61 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Formation FORMATION "OPTIMISER SA PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX" • Structure : LA CERVOISERIE • Format : 1 jour • Nombre de participants maximum : 4 <u>Thématiques abordées :</u> • Savoir comme performer sur Facebook et Instagram pour sa communication d'entreprise • Connaître et maîtriser les codes des plateformes • Connaître les fonctionnements des algorithmes • Mettre en place une stratégie publicitaire	1,00	1 000,00 €	0,00%	1 000,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT
Code	Base HT	Taux	Montant	1 000,00 €
Normale	1 000,00 €	20,00%	200,00 €	TVA
				Total TTC
				1 200,00 €

Règlement : Virement
Échéance(s) :

Annexe 10 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication : flyer (mesure comm 10)



DEVIS

N° : DEV03434
Date : 05/10/2022
N° client : CLT00525
Devis valable jusqu'au 04/12/2022

La Ferme du Mûrier
61 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

DEVIS

N° : DEV03436
Date : 05/10/2022
N° client : CLT00525
Devis valable jusqu'au 04/12/2022

La Ferme du Mûrier
61 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Flyer Création *Concept graphique *Intégration des éléments visuels fournis & recherche d'éléments *Rédaction des textes FR *Collage des textes Relecture et contrôle qualité	1,00	800,00 €	0,00%	800,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT
Code	Base HT	Taux	Montant	800,00 €
Normale	800,00 €	20,00%	160,00 €	TVA
				Total TTC
				960,00 €

Règlement : Virement
Échéance(s) :

Détail de la TVA				Total HT
Code	Base HT	Taux	Montant	3 470,00 €
Normale	3 470,00 €	20,00%	694,00 €	TVA
				Total TTC
				4 164,00 €

Règlement : Virement
Échéance(s) : Acompte de 1 249,20 € au 04/12/2021 ; Acompte demandé 30,00 % ; Soit 1 249,20 €

Bon pour accord

Date et signature

Annexe 11 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet communication : contrat de suivi (mesure comm 11)



CONTRAT

N° : CRT00408
Date : 25/05/2022
N° client : CLT00525

La Ferme du Mûrier
61 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

CONTRAT

N° : CRT00408
Date : 25/05/2022
N° client : CLT00525

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
SMD Pack #1 ESSENTIEL GESTION DES RÉSEAUX SOCIAUX • Actualisation régulière de la page entreprise LinkedIn à raison de 8 à 12 publications mensuelles • Animation de la communauté • Réponse aux commentaires et messages privés • Proposition de contenu en accord avec la ligne éditoriale établie • Retouche et adaptation des contenus clients • Statistiques fournies trimestriellement	1,00	650,00 €	0,00%	650,00 €	20,00%
Enveloppe budgétaire dédiée aux réseaux sociaux ENVELOPPE DE DÉPENSES SOCIAL MEDIA Cette enveloppe mensuelle sera indistinctement dépensée à la fin de l'année de contrat. Elle peut être utilisée à tout moment par le Community Manager en fonction des objectifs et des moments forts.	1,00	150,00 €	0,00%	150,00 €	20,00%
Forfait accompagnement FORFAIT VALABLE POUR 2 PERSONNES • Conseils et formation en continu • Échanges réguliers par téléphone, mail ou en rendez-vous physiques • Audit hebdomadaire de la tenue des comptes • Temps total mensuel consacré : 4 heures	1,00	400,00 €	0,00%	400,00 €	20,00%

Détail de la TVA				Total HT
Code	Base HT	Taux	Montant	1 200,00 €
Normale	1 200,00 €	20,00%	240,00 €	TVA
				Total TTC
				1 440,00 €

Récurrent : Mensuelle
Prochaine facture : 26/10/2022
Fin de la série : Pas de fin

Annexe 12 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement SMS – mailing (mesure Invest 1)

GEST-MAG
encaissement - pesage

Proposition PR2208-01293

Z.A.C du Sansarrols
19300 SAINT GERMAIN DU PUY

Tél: 02 48 70 70 33 - Fax: 02 48 27 10 30
Web: www.gest-mag.com

GRAINES DE TOURAINE
GRAINES DE TOURAINE
61 RUE DU MURIER
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Votre agence:
GEST-MAG
4 Boulevard De Chimon
37510 BALLAN MIRE
Tél: 02 34 37 48 27
E-mail: n.xavier@gest-mag.com

BALLAN MIRE, le 18 Août 2022

Qté	Désignation	P.U. HT	Total HT
1	Kvisatz SMS / Mailing	400,00 €	400,00 €

SIGNATURE DU CLIENT		SIGNATURE DU VENDEUR XAVIER Nicolas	
Total HT		400,00 €	
Total TVA 20%		80,00 €	
Total TTC		480,00 €	

Annexe 13 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement infographie (mesure Invest 2)

CVL

13, rue de la Chapelle
Parc d'Activités Saint-François
37520 LA ROCHE
Siret: 7248033900041
Tél: 02 47 05 02 90

FERME DU MURIER
Mme Aurélie AZZOPARDI
Rue du Murier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Tél: 06 31 85 97 98
Fax:
Votre contact: Hugo

Deviz D072218

Code client	DATE	REFERENCE	PAGE N°	Deviz
FERME37B	21/07/22	Déco magasin	1	D072218 : Déco habillage magasin

Réf.	Désignation	Qté	Montant HT
	Demande de Mme Odile CANON		
MOCREA	Infographie création d'un visuel décoratif communiquant Etude, conseil et conception inclus - Espace "Vins de Loire" Adhésif grand format en angle 8mx ht 1.5m Element décoratif bois - Espace "Boucherie, volailles" Adhésif visuel thématique Element décoratif bois - Espace "Lait, caisses" Papier peint personnalisé format sur mesure Element décoratif bois	1	720.00 €

Conditions de règlement : 30% à commande, solde à livraison

Total devis HT 720.00 €
Total devis TTC 684.00 €

Annexe 14 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement conception graphique magasin (mesure Invest 3)

ELECTRIC DOG
3 place des Déportés
37370 - NEUVY LE ROI

Tél: 02 47 48 05 92
Email: flavien.thelisson@electricdog.fr

SAS Graines de Touraine
61 rue du Murier
37540 Saint Cyr sur Loire

DEVIS
N°: DEV00000487
Date: 31/08/2022
N° client: CLT00000164
Deviz valable jusqu'au 29/11/2022

Libellé	Qté	P.U. HT	TVA	TTC
ART00000007 - Conception graphique espace boucherie - Conception graphique signalétique adhésive - Exécution de la mise en page - Fichier PDF pour correction et relecture - Préparation et livraison du fichier pdf pour impression	1,00	70,00 €	20,00%	84,00 €
ART00000007 - Conception graphique espace vins - Conception graphique signalétique adhésive - Exécution de la mise en page - Fichier PDF pour correction et relecture - Préparation et livraison du fichier pdf pour impression	1,00	70,00 €	20,00%	84,00 €
ART00000007 - Conception graphique espace caisses - Conception graphique support forex format carré - Exécution de la mise en page - Fichier PDF pour correction et relecture - Préparation et livraison du fichier pdf pour impression	1,00	100,00 €	20,00%	120,00 €

Détail de la TVA				Total HT	240,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	48,00 €
Normale	240,00 €	20,00%	48,00 €	Total TTC	288,00 €

Règlement: Virement
Echéance(s): Acompte de 86,40 € au 31/08/2022

Bon pour accord

Date et signature

Annexe 15 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement site internet (mesure Invest 4)

ELECTRIC DOG
3 place des Déportés
37370 - NEUVY LE ROI

Tél: 02 47 48 05 92
Email: flavien.thelisson@electricdog.fr

SAS Graines de Touraine
61 rue du Murier
37540 Saint Cyr sur Loire

DEVIS
N°: DEV00000357
Date: 04/12/2021
N° client: CLT00000164
Deviz valable jusqu'au 04/03/2022

Réf.: Communication "La Ferme du Murier"

Conception et réalisation d'un site internet vitrine administrable par le client.
Proposition d'un reportage photographique, permettant d'alimenter le site. Des visites virtuelles 360 seront également créées.
Une proposition de Community management est également proposée, permettant l'alimentation du site internet (meilleur référencement SEO) et son retex sur les réseaux sociaux de la société.

Libellé	Qté	P.U. HT	TVA	TTC
SITE INTERNET				
SITE_INT_VITRINE Site Internet - Gestion de projet - Paramétrage de l'environnement d'hébergement - Installation et paramétrage du CMS Wordpress - Installation et paramétrage des modules associés - Intégration du Responsive - Achat & Intégration template graphique - Mise en conformité RGPD - Structuration technique des pages - Intégration des contenus éditoriaux - Formation des responsables éditoriaux de la société - Mise en production	1,00	2 790,00 €	20,00%	3 348,00 €
OPTION PRECONSEE				
ART00000030 Maintenance technique annuelle site Internet - Actualisations techniques mensuelles du CMS Wordpress dans version la plus à jour - Actualisations mensuelles des extensions Wordpress utilisées - Evolution des versions PHP suivant possibilités de l'hébergeur - Système de monitoring serveur	1,00	320,00 €	20,00%	384,00 €
PHOTOGRAPHIE				
PHOTOS: Reportage Photographique - Reportage Institutionnel - Sélection & Retouches colorimétriques - Export des photos en haute et basse définition - Cession des droits d'auteur et de reproduction	1,00	360,00 €	20,00%	432,00 €

NB: Nous installerons sur votre hébergement OVH existant

Des visites virtuelles 360° seront également créées sur différentes zones du magasin (hotspot), rendant immersive la visite du magasin.

Détail de la TVA				Total HT	3 470,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	694,00 €
Normale	3 470,00 €	20,00%	694,00 €	Total TTC	4 164,00 €

Règlement: Virement
Echéance(s): Acompte de 1 249,20 € au 04/12/2021

Bon pour accord

Date et signature

Annexe 16 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement SMS – mailing – carte fidélité (mesure Invest 5)

Annexe 17 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement matériel : Autolaveuse (mesure Invest 6)

Cliant : GRAINES DE TOURAINE
Numéro d'offre : BC210420

HM HYDRO-MANUTENTION
GERBEUR ELECTRIQUE

CESAB
S 212



DESCRIPTEUR TECHNIQUE

Caractéristiques	Capacité de charge nominale	1200 kg
	Centre de gravité	600 mm
Motorisation	Asynchrone AC	
	Traction	1000 W
	Elevation	2200 W
	Type de contrôle	Powerdrive
Performances	Vitesse de translation avec/sans charge	6 Km/h
	Vitesse de levée avec/sans charge	0.12/0.28 mm/s
	Vitesse d'abaissement avec/sans charge	0.38/0.38 mm/s
	Pente franchissable avec/sans charge	9/12%
Dimensions	Longueur hors fourches (E2)	756 mm
	Largeur hors tout (B1)	770 mm
	Hauteur des fourches position basse (H3)	90 mm

EQUIPEMENT STANDARD CESAB

Sécurité

- Fonction translation avec limon levé
- Système de stabilisation latérale
- Freinage automatique par arrêt d'accélération
- Frein de parking électromagnétique
- Fonction de démarrage en rampe interdisant tout recul
- Bouton anti-encastrement en bout de limon

Ergonomie

- Rotation du limon 208°
- Timon de commande ambidextre

Performance

- Roue motrice tractiohan
- Galet polyuréthane
- Dimensions compactes
- Châssis industriel
- Fourches mécano-soudées

Durabilité

- Parties extérieures exposées en métal
- Compteur horaire pour la maintenance
- Accès rapide aux composants de maintenance

Environnement

- Site de production certifié 14001
- Atelier du Mans agréé aux Normes de Sécurité Européennes (n° 922 714 1414)

VOTRE DEFINITION TECHNIQUE

Mât :

- Type tétraplex à levée libre totale
- Hauteur de levée (H3)
- Hauteur mât basisé (B1)
- Hauteur de levée libre (H2)
- Course de levée (H5)

Fourches :

- 1150/570 mm
- Recourbante

Reuses :

- Motorise
- Recourbante
- Prime
- Boggie Prime
- 24V 225Ah

Pack énergie :

- Batteries avec remplissage centralisé
- Chargeur haute fréquence

Option :

- Contrôle proportionnelle levée/descente

ACHAT : Prix unitaire : 8 000€ HT
Transport et mise en service inclus.

LM manutention
LE MANS MANUTENTION

GENIE B (PRODIM)

AUTOLAVEUSE A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT



DESCRIPTEUR TECHNIQUE

Caractéristiques	Largeur de travail	360 mm
	Largeur du suceur	440 mm
	Pression sur la brosse	20 kg
	Traction	semi automatique
	Réservoir eau propre/récupération	8 Litres / 8 litres
	Niveau sonore	69 dB(A)
Performances	Autonomie	1h10
	Rendement théorique	1332 m ² /h
Dimensions	L x l x H	1165 x 541 x 995 mm
	Poids (avec batterie)	44 kg

VOTRE DEFINITION TECHNIQUE

Equipement

- Plateau GENIE
- Brosses blanche
- Tuyaux vidange du réservoir eaux sales
- Tuyaux de remplissage
- 1 Batterie amovible
- Chargeur intégré

Energie : 12 V 63 AH C5
12 V

OFFRE COMMERCIALE

Achat : : 24 mois hors pièces d'usure
Garantie : : 1 mois
Validité de l'offre : : 1 mois

Prix unitaire : 2620 € HT
livraison et mise en route inclus

Annexe 18 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement matériel : portique boucherie (mesure Invest 3)

Annexe 9 : Projet magasin de producteurs par Graine de Touraine : volet investissement matériel : rôtissoire (mesure Invest 8)

Devis N 22020912

Date 05/09/2022

À SAS GRAINES DE TOURAINE
61 RUE DU MURIER
37 540 SAINT CYR SUR LOIRE
02 42 06 09 30

Vendeur	Tâche	Méthode d'expédition	Conditions de livraison	Date de livraison	Modalités de paiement	Validité
De Oliveira		A RETIRER			Paiement à Enlèvement	15 jours

Qté	N°article	Description	Prix unitaire	Remise	Total de la ligne
1	25462	Portique Viande	1500 € TTC	0	1500€ TTC

Pourcentage de remise: 0

Sous-total: 1500€
Taxes ventes: 0€
Total: 1500€

EQUIPE CUISINE
LE MEILLEUR CHOIX EN MATÉRIEL CHR

DEVIS
19/09/2022
OD2209-0022

Devis 2022-09-19_09:19:38
Date d'expiration : 2022-11-03

Adresse de livraison: Romain GALLAND, GRAINES DE TOURAINE, 61 RUE DU MURIER, ZONE EQUATOP, 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE, France, 02 42 06 09 30

Adresse de facturation: Romain GALLAND, GRAINES DE TOURAINE, 61 RUE DU MURIER, ZONE EQUATOP, 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE, France, 02 42 06 09 30

Produits	Description	Réf.	Prix catalogue TTC	Réduction TTC	Prix unitaire TTC	Qté	Total TTC
	Rôtissoire électrique 5 balances + étuve chauffante ROLLER GRILL	ET 505 + RE 505			6 720,00 €	1	6 720,00 €

TOTAL

Total produits (HT) : 5 600,00 €
Livraison (HT) (I) : 0,00 €
Total (tax excl.) : 5 600,00 €
Total taxes : 1 120,00 €
Total (TTC) : 6 720,00 €

Détail des taxes

Total produits	Taux	Total sans taxe	Total taxes
	Ecoltaxe	-	0,00 €
	TVA FR 20%	5 600,00 €	1 120,00 €
	Shipping tax (0%)	0,00 €	0,00 €

Annexe 20 : Projet sauvegarde de la Géline de Touraine par l'URGC : Devis prestation volet génétique (organisme SYSSAF)



SYNDICAT DES SELECTIONNEURS AVICOLES ET AQUACOLES FRANÇAIS

Syndicat Professionnel loi 1884
Siège social et Direction :
SYSSAF - Centre INRAE Val de Loire
Unité Mixte de Recherche en Biologie des Oiseaux et Aviculture (UMR-BOA)
37380 Nouzilly, France
Tél. : 02.47.42.79.43
Référence Mairie de Nouzilly N° 2010-01
SIRET : 78431276100025 APE : 9411Z
TVA : FR80784312761

Union pour les Ressources Génétiques du Centre-Val
de Loire (URGC)
Place du Général de Gaulle

36400 La Châtre

Nos réf. : MS/RoR – 221006D

Nouzilly, le 27 Octobre 2022

DEVIS N° 221006D

1^{ère} année	
Préparation des échantillons (190 échantillons x 7 euros)	1330
Synthèse de 192 oligonucléotides, extraction d'ADN et amplification des échantillons (prestataire Gentyane)	6425
Analyse des fichiers de génotypage et interprétation des résultats	800
Inscription des individus à la base de données généalogique (190 échantillons x 7 euros)	1330
2^{ème} année	
Préparation des échantillons (190 échantillons x 7 euros)	1330
Extraction d'ADN et amplification des échantillons (prestataire Gentyane)	2385
Analyse des fichiers de génotypage et interprétation des résultats	800
Inscription des individus à la base de données généalogique (190 échantillons x 7 euros)	1330
Frais de gestion administrative (5%) <i>Prestation minimale de 95 échantillons</i>	827,89
Montant HT	16 557,89 €
T.V.A. à 20 %	3 311,58 €
Total TTC	19 869,47 €

Devis valable 3 mois à nous retourner signé et revêtu de la mention « Bon pour accord »
URGC,

PO Le Directeur,

Michel SOURDIOUX

SERVICES TECHNIQUES AVICOLES : SYSSAF - Centre INRAE Val de Loire, Unité Mixte de Recherche en Biologie des Oiseaux et Aviculture (UMR-BOA), ex: Unité de Recherches Avicoles (URA), 37380 Nouzilly, France. (GPS : 47° 33' 00" Nord, 0° 46' 15" Est) : 02.47.42.79.43
Tél. : 02.47.42.79.43, Service Sélection Tél. : 02.47.42.76.78 & Service Zootechnie - Qualité & Audit : Tél. : 02.47.42.76.90
Service Technique Aquacole : SYSSAF, Laboratoire Physiologie et Génétique des Poissons (LPGP), Campus Beaulieu, Bât. 16A, Allée Henri Fabre, 35042 Rennes Cedex
(GPS : 48° 7' 3" Nord, 1° 30' 26" Ouest) : Tél. 02.23.46.53.76 www.syssaf.fr

Annexe 21 : Projet sauvegarde de la Géline de Touraine par l'URGC : Devis prestation vétérinaire : volets sanitaire, prophylaxie et collecte de souches (organisme centre de sélection de Béchanne)



1950 chemin de Béchanne,
01370 SAINT-ETIENNE DU BOIS
bechanne@bechanne.fr

N° SIRET : 77937074100018
N° de TA : FR82779370741
Ville RCS : Bourg en Bresse

le 28/10/2022

URGC
place du général de Gaulle
36400 LA CHATRE

Devis 2 : analyses sanitaire pour la collecte de souches de 5 élevages
Analyse sur 10 animaux par élevage
contrôle 1 : à 8 semaines de la collecte

	Désignation	PU HT	quantité	Coût
Salmonelle	S06 dépistage repro tous sérotypes	23,27 €	50	1 163,35 €
Diagnostic aviaire	Mycoplasmes aviaires par PCR	25,30 €	50	1 265,11 €
	Fournitures ecouvillons virocults	1,50 €	50	75,00 €
SERO contrôle routine	AC Mycoplasma gallisepticum	0,42 €	50	21,20 €
	AC Mycoplasma gallisepticum	1,03 €	50	51,41 €
	AC Mycoplasma synoviae	0,89 €	50	44,52 €
	AC Mycoplasma synoviae	1,54 €	50	76,85 €
Diagnostic aviaire	Mycoplasmes aviaires par PCR	25,30 €	50	1 265,11 €
	Fournitures ecouvillons virocults	1,50 €	50	75,00 €
Boîte de contact		25,00 €	20	500,00 €
Chiffonnettes		25,00 €	20	500,00 €
TOTAL HT				5 037,55 €
TVA 20%				1 007,51 €
TOTAL TTC				6 045,06 €



1950 chemin de Béchanne,
01370 SAINT-ETIENNE DU BOIS
bechanne@bechanne.fr

N° SIRET : 77937074100018
N° de TA : FR82779370741
Ville RCS : Bourg en Bresse

le 28/10/2022

URGC
place du général de Gaulle
36400 LA CHATRE

Devis 1 : analyses sanitaire pour la collecte de souches de 5 élevages
Analyse sur 10 animaux par élevage
contrôle 1 : à 16 semaines de la collecte

	Désignation	PU HT	quantité	Coût
Salmonelle	S06 dépistage repro tous sérotypes	23,27 €	50	1 163,35 €
Diagnostic aviaire	Mycoplasmes aviaires par PCR	25,30 €	50	1 265,11 €
	Fournitures ecouvillons virocults	1,50 €	50	75,00 €
SERO contrôle routine	AC Mycoplasma gallisepticum	0,42 €	50	21,20 €
	AC Mycoplasma gallisepticum	1,03 €	50	51,41 €
	AC Mycoplasma synoviae	0,89 €	50	44,52 €
	AC Mycoplasma synoviae	1,54 €	50	76,85 €
Diagnostic aviaire	Mycoplasmes aviaires par PCR	25,30 €	50	1 265,11 €
	Fournitures ecouvillons virocults	1,50 €	50	75,00 €
Boîte de contact		25,00 €	20	500,00 €
Chiffonnettes		25,00 €	20	500,00 €
TOTAL HT				5 037,55 €
TVA 20%				1 007,51 €
TOTAL TTC				6 045,06 €

Annexe 22 : Projet sauvegarde de la Gélina de Touraine par l'URGC : Devis prestation volets technique, méthodologique, réglementaire et retour d'expérience (organisme URGC)



Le 29/10/2022, à La Châtre



Devis N° 291022

Libellé	Coût unitaire	Montant total
Participation au projet « sauvegarde et relance de la gélina de touraine » : animation et coordination, appui technique et méthodologique, suivi administratif et financier, communication 40j par an soit 80j sur la durée du projet (2023 et 2024)	300 €/j	12000 € en 2023 12000 € en 2024
TOTAL		24 000 €

Association non assujettie à la TVA

Annexe 23 : Projet sauvegarde de la Gélina de Touraine par l'URGC : Devis prestation volet gestion du troupeau de reproducteurs

POIRIER Rémi
La ferme de la brosse
Tel : 0626904388
27 rue du prieuré 37380 Nouzilly
Siret : 88849026500012

DEVIS



Participation au projet de relance de la gélina de Touraine (temps de travail pour la sauvegarde et le suivi de la reproduction)

Prise en charge du temps de travail pour la sauvegarde d'un troupeau de 120 reproducteurs en gélina de Touraine :

Cout en temps de travail à 15 €/h ttc (smic)	
Ramassage et tri œuf/alim/déplacement 10min/poulailler	14600
Suivit poussin 20min par jour	1825
Suivit couveuse 15 min jour	1460
Total / an	17885

120 reproducteurs permettent de relancer la race à grande échelle

Signature avec la mention « Bon pour accord »

Annexe 24 : Projet équipement du collectif de producteurs en maraîchage, chambre froide



DEVIS : **6223**
Date : **04/09/18**

REF :

EARL Plaine Terre
La plaine
37340 AMBILLOU

Quantité	Description	Prix Unitaire	Montant H.T.
1.00	CHAMBRE FROIDE TELEWIG positive sans sol 19.7 M3 Dimensions intérieur L X P H (cm) 243 X 303 X 223 Dimensions extérieur L X P H (cm) 285 X 375 X 230 EPAISSEUR DES PANNEAUX DE 80 MM 1 porte pivotante passage libre 95 X 200 CM	2 932.00	2 932.00
1.00	Livraison sur site hors montage Montage par vos soins ALIMENTATION MONO 3 X 2.5 AU NIVEAU DE LA PORTE EQUIPEMENT R134 POUR CHAMBRE FROIDE F8L VOL: 20m3 T+4°C		
1.00	PUISSANCE GRP-1870W à -5°C D'EVAPORATION ET + 32°C EXTERIEUR	2 880.00	2 880.00
1.00	GRP MT R134 UNJ022024JIGNLIQ		
1.00	EVAP GASC 031.111-110-A-1821070		
1.00	COFF ELEC TTL200 EXPERT FR Destry ,voiant ,detendeur ,orifice couronne cuivre etc		

Loire Equipement est une entreprise spécialisée dans la conception et la réalisation de chambres froides, cuisines professionnelles, équipements frigorifiques et climatiques pour le secteur agricole et alimentaire. Nos produits sont conçus pour offrir une performance optimale et une durée de vie prolongée. Nous sommes à votre service pour toute demande de devis ou de renseignements.

Quantité	Description	Prix Unitaire	Montant H.T.
1.00	MAIN D'OEUVRE MONTAGE FROID	600.00	600.00
2.40	FLUIDE R134a sur devis : réglage pression au 1/2" en regard et rechargement au poids net à jour de la pression. Fluides en attente = 1 mètre (électricité , vidange) vidange en attente dans la chambre !	105.00	252.00

Loire Equipement est une entreprise spécialisée dans la conception et la réalisation de chambres froides, cuisines professionnelles, équipements frigorifiques et climatiques pour le secteur agricole et alimentaire. Nos produits sont conçus pour offrir une performance optimale et une durée de vie prolongée. Nous sommes à votre service pour toute demande de devis ou de renseignements.

BON POUR ACCORD

TOTAL HT : 6 754.00 €
TVA 20% : 1 360.80 €
NET A PAYER : 8 114.80 €

Annexe 25 : Projet équipement du collectif de producteurs en maraîchage, épandeur



02 37 49 43 23

Matériel Espaces verts : Tracteurs & Accessoires
■ IMPORT/EXPORT

N'oubliez pas de visiter notre site www.jpfrance.fr

Madame LUDIVINE LUNET
EARL PLAINE TERRE
LA PLAINE
37340 AMBILLOU

Devis

N°	Date	Code client	Mode de règlement	N° de TVA intracom
DE00015134	18/01/2021	CL02513		

Qté	Description	P.U. HT	Montant HT	Montant TTC
1.00	EPANDEUR DE FUMIER 2.82M ³ PMA30P ENTRAINEMENT PAR POF Epandeur de fumier „PMA30P“ pour tracteur, microtracteur et quad avec entraînement par prise de force - Capacité de 80 boisseaux (2,82 m ³) - Entraînement par prise de force - Pneu/roues 7.5 x 15S - 10 pales - Largeur hors tout 170 cm - 417 kg Poids total avec pneus - 25,4 kg Poids de la flèche d'attelage Enlèvement sur place - frais de port en sus à convenir	5 325.00	5 325.00	6 390.00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20.00	5 325.00	1 065.00

FF # JP
VALIDITE: offre valable 8 jours sauf vente entre temps
DELAI: disponible sauf vente entre temps

Total HT	5 325.00
Prest HT	0.00
Total TVA	1 065.00
Total TTC	6 390.00
Accomptes	0.00
Net à payer	6 390.00 €

Annexe 26 : Projet équipement du collectif de producteurs en maraîchage, laveuse de type parmentier 50L

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous notre tarif pour nos laveuses de tubercules.

-Une laveuse de tubercules **Type LA PARMENTIERE 50L** tout inox.

Porte à fermeture manuelle.

Capacité : 30/40 kilos par opération.

Puissance moteur : 2,2 Kw

Avec coffret électrique basse tension marche / arrêt.

Prix H.T départ usine11 730 €

Option porte à vérin pneumatique.....1 230 €

Options :

-1 coffret électrique comprenant :

-1 variateur de vitesse pour ajuster la vitesse du plateau en fonction des produits que vous voulez traiter.

-1 minuterie pour régler les temps de cycle.

-L'ouverture et la fermeture de la vanne d'eau.

Prix H.T départ usine4 430 €

Nos prix s'entendent H.T départ usine. Transport en sus.

Délai de livraison : 10-12 semaines (hors fermeture annuelle au mois d'Août)

Conditions de règlement :

-50% à la confirmation de commande.

-Le solde avant expédition

Bien Cordialement.

Jean-Louis SAGET

LA PARMENTIERE

7 rue Lavoisier

77330 Ozoir-la Ferrière – France

Tel : + 33 (0) 1 64 40 00 12

Fax : + 33 (0) 1 64 40 08 50

Web site : www.Laparmeniere.com